

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC

GEORGES PALLAIN, PRÉSIDENT

LA CONFÉRENCE

À ALGÉSIRAS
(PAR SERVICE SPÉCIAL)

LA PROCHAINE SÉANCE
Samedi, on discutera le projet sur la banque
(*Le Radical*, 1^{er} mars 1906)

Algésiras, 28 février.

La situation reste sans changement. On avait espéré que la conférence tiendrait une séance demain ; les délégués français étaient prêts.

Plusieurs délégués d'autres puissances ont demandé aujourd'hui aux Allemands de consentir que la séance eût lieu demain, puisqu'un grand nombre de points du projet de la banque d'État ont fait l'objet d'un accord dans le comité et que la conférence peut les discuter ; ils alléguaient aussi la nécessité de hâter les travaux de la conférence et qu'il était utile de profiter des dispositions actuelles qui semblaient favorables pour arriver à une solution de la banque. Les délégués allemands ont répondu qu'ils n'avaient pas toutes leurs instructions et ont demandé que la séance prochaine eût lieu samedi ; il n'y aura donc aucune séance de la conférence jusqu'au 3 mars.

La Semaine coloniale.
(*Les Annales coloniales*, 6 septembre 1906)

La Banque d'État du Maroc. – Une dépêche de Londres annonce qu'une conférence aura lieu en septembre entre le ministre des affaires étrangères et un certain nombre de banquiers importants en vue de la constitution de la Banque d'État du Maroc dont l'établissement a été un des points principaux de l'accord conclu à la conférence d'Algésiras.

Une correspondance active s'échange à cet égard entre les gouvernements français anglais et allemand.

La Banque d'État au Maroc
(*Les Annales coloniales*, 15 novembre 1906)

Le comité chargé par l'acte d'Algésiras d'élaborer les statuts de la Banque d'État du Maroc et de préparer le règlement qui doit fixer les rapports de la banque avec le

gouvernement marocain, s'est réuni cette semaine dernière à la Banque de France, sous la présidence du gouverneur.

Il a terminé ses travaux en adoptant, dans sa séance de vendredi le texte définitif des statuts qui sera présenté à l'assemblée constitutive de la société et le règlement.

Statuts et règlement ont reçu, comme l'acte d'Algésiras l'exigeait, l'approbation des quatre censeurs représentant les puissances signataires qui assistaient aux séances du Comité. Cette approbation a été remise au président du comité pour être jointe aux procès-verbaux qui authentifient le texte des statuts et du règlement.

La société devant être régie par la loi française, le comité a chargé son bureau de faire toutes démarches et diligences pour assurer sa constitution dans le plus bref délai possible.

Pour réunir l'assemblée générale, il faut que toutes les puissances aient ratifié l'acte d'Algésiras. Si les ratifications sont obtenues le 31 décembre, la banque pourra fonctionner au plus tard dans le courant de février 1907.

Léopold RENOUARD, président

S.A., 25 févr. 1907

(Les Annales coloniales, 7 mars 1907)

L'assemblée générale constitutive de la Société anonyme de la Banque d'État du Maroc s'est réuni à la Banque de France sous la présidence de M. [Georges] Pallain.

L'assemblée a nommé administrateurs :

MM. Léopold Renouard, Arthur Fischel, Julius Herz, le baron Baeyens, Amezqueta y Nieto, Sidney Perel, Tito Canovai, l'Amin el Hadj Idris ben Djelloun, van Nierop, de Cunha, Maurice Verstraete [Bq russo-chinoise], Vallenberg [sic : Wallenberg], Joanny Peytel [Crédit algérien] et Gaston Guiot.

M. d'Hérissé, inspecteur honoraire des succursales de la Banque de France, a été désigné comme commissaire.

Ces diverses fonctions ayant été dûment acceptées, l'assemblée a déclaré la société définitivement constituée et décidé que les réunions des actionnaires se tiendront, comme celles du conseil d'administration, à Paris,

M. Léopold Renouard a été nommé président du conseil d'administration, et MM. Arthur Fischel, Amezqueta y Nieto et Sidney Perel, vice-présidents.

Banque impériale royale privilégiée des Pays-Autrichiens

Exercice 1906

(Le Capitaliste, 25 avril 1907)

La banque s'est intéressée pour des sommes peu élevées dans les affaires syndicales suivantes :

.....
Banque d'État du Maroc.

.....

La Banque du Maroc.
(*Les Annales coloniales*, 2 mai 1907)

Le Comptoir National d'Escompte ferme ses succursales marocaines et annonce le transfert des comptes courants à la Banque d'État marocaine.

Le gouvernement russe a transféré son droit de participation dans la Banque d'État du Maroc à la Banque du Nord de Saint-Pétersbourg qui est une institution française.

(*Le Temps*, 7 juin 1907)

Dans la dernière séance du corps diplomatique M. Guiot a été désigné comme délégué de la Banque d'État pour faire partie de la commission des douanes prévue par l'article 97 de l'acte d'Algésiras.

LA FRANCE ET ABD EL AZIZ
(*Le Temps*, 8 novembre 1907)

Le *Livre jaune* démontre que même pendant les périodes les plus tendues, le sultan n'a jamais manqué de s'adresser à la France quand il se trouvait dans l'embaras. C'est ainsi qu'en septembre 1900, il sollicitait les bons offices de la légation de France en vue d'obtenir une nouvelle avance des banques françaises. M. de Saint-Aulaire répondit comme il suit :

J'ai bien reçu la lettre que vous avez adressée, le 25 redjeb, à M. Regnault, en le priant de transmettre à M. Goüin, président du conseil d'administration de la Banque de Paris et des Pays-Bas, votre réponse à la communication que vous en avez reçue au sujet du droit de préférence accordé par le gouvernement chérifien au consortium des banques françaises en vertu du contrat d'emprunt du 12 juin 1904.

Je n'ai pas manqué de faire parvenir, selon votre désir, cette réponse à son destinataire.

En même temps, vous annonciez à M. Regnault que le makhzen désire se procurer, à titre d'avance, une somme de 600.000 livres pour subvenir à ses besoins en attendant le fonctionnement de la Banque d'État. En conséquence, vous demandez au ministre de France de s'entremettre auprès du consortium en vue de procéder promptement et dans des conditions convenables à cette opération.

J'ai aussitôt informé mon gouvernement du contenu de votre lettre. Je suis autorisé à vous donner l'assurance que, selon les traditions d'amitié des deux gouvernements, les bons offices de M. le ministre des affaires étrangères vous sont acquis en cette circonstance et que dès qu'il sera saisi de votre proposition, il interviendra auprès des banques françaises pour la leur recommander.

Mon gouvernement leur demandera donc d'examiner attentivement les conditions dans lesquelles il serait possible de donner au gouvernement chérifien les moyens d'attendre la constitution de la Banque d'État.

Le 30 octobre suivant, M. Pichon écrivait à nos ambassadeurs :

Après avoir pris l'avis de mon département, le consortium français va faire au gouvernement marocain une avance de deux millions de francs et examinera les conditions dans lesquelles cette opération de crédit pourrait être renouvelée. Ainsi que vous le savez d'ailleurs par ma communication du 13 septembre dernier, le consortium offrira une participation aux groupes étrangers en leur demandant de rapporter ensuite l'affaire à la Banque d'État, dès la constitution effective de cet établissement.

Le 19 août 1907, à la veille du voyage du sultan, M. Pichon intervient de nouveau ; il écrit :

À la demande de mon département, la Banque d'État du Maroc, reconnaissant que le voyage du sultan à Rabat est de nature, s'il est entrepris sans retard, à rétablir l'ordre dans la région troublée, a consenti à faire au sultan une avance d'un million de francs qui sera payée en deux termes, savoir 500.000 francs à Fez pour les préparatifs de départ et 500.000 francs à Rabat pour les dépenses de la cour et l'action à exercer sur les tribus. Des garanties devront toutefois être données que les sommes dépensées sont bien affectées à l'objet auquel on les destine.

Le 25 août, l'argent manque pour payer la garnison de Tanger. M. de Saint-Aulaire télégraphie :

Les délégués chérifiens se sont adressés à la Banque d'État, qui ne paraît pas pouvoir donner suite à leur demande, puis à l'agence de la Compagnie algérienne à Tanger. À ma demande, le directeur de cet établissement remet aujourd'hui même à El Guebbas un acompte de 20.000 francs, à valoir sur une avance totale de 100.000 francs, destinée à l'entretien des troupes dont il s'agit.

Le deuxième versement aura lieu dans quelques jours, après le retour imminent du commandant Fournie, dont la présence à Tanger est nécessaire pour organiser un contrôle sérieux de l'emploi de ces fonds.

Comme la compagnie hésite, le ministre intervient. Et le 29 août, El Guebbas a ses 100.000 francs.

Le 30 août, c'est sur les conseils du commissaire de police près la légation de France, M. Bourgès, qu'est organisée la police urbaine de Tanger.

Le 27 septembre, M. Regnault télégraphie à M. Pichon

Je prie Votre Excellence de m'autoriser à contracter un emprunt de 100.000 francs, sous la signature du ministre de la guerre chérifien et avec ma garantie, pour la solde des troupes marocaines. Il y a urgence de trouver cet argent, sinon les troupes se débanderont et iront renforcer les contingents de Raissouli. La panique du mois dernier renaîtra avec plus d'intensité et nous amènera peut-être au débarquement que nous voulons éviter.

Cette autorisation lui est aussitôt accordée. Toujours c'est la France qui apparaît comme le *deus ex machina*. On comprend donc le désir du sultan de voir M. Regnault à Rabat. Cette rencontre dure encore et les résultats définitifs n'en sont pas connus. Le *Livre jaune* paraît cependant indiquer que ces résultats s'annoncent bien, si l'on en juge par la dépêche de M. Pichon à M. Regnault, qui est la dernière du volume, sous la date du 21 octobre =

J'approuve les déclarations que vous avez faites et les explications fournies par le général Lyautey au makhzen, en ce qui concerne les questions de frontière. Elles sont

conformes à mes vues, et les engagements que vous avez obtenus me paraissent pleinement satisfaisants.

Les engagements du makhzen ne seront, il est vrai, « pleinement satisfaisants » que le jour où ils seront tenus. Mais un -recueil de documents diplomatiques a le droit d'être optimiste et de se clore sur une note d'espérance, qu'il dépend de nous de justifier.

La Semaine coloniale.
(*Les Annales coloniales*, 13 février 1908)

L'EMPRUNT MAROCAIN. — Le conseil d'administration. de la Banque d'État du Maroc doit, assure-t-on, se réunir ces jours-ci pour statuer sur la demande d'emprunt apportée à Paris par El Mokri au nom d'Abd-el-Aziz. Il cherchera dans quelle mesure il peut venir en aide au sultan.

LES AFFAIRES DU MAROC
Médailles d'honneur
(*Le Temps*, 1^{er} mars 1908)

Par décret rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, des médailles d'honneur sont décernées aux personnes ci-après désignées qui se sont distinguées par leur courage et leur dévouement lors des événements de Casablanca :

Médailles d'or

.....
Merlin, comptable de la Banque d'État du Maroc à Casablanca.
.....

LES AFFAIRES DU MAROC
Médailles d'honneur
(*Le Temps*, 6 mai 1908)

Par décret rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, des médailles d'honneur sont décernées aux personnes ci-après désignées, qui se sont distinguées par leur courage et leur dévouement lors des événements de Casablanca :

Médaille d'or.

M. Jules Guinard, directeur de l'agence de la Banque d'État du Maroc à Casablanca ;

.....
M. Levy Teboul, caissier de l'agence de la Banque d'État du Maroc à Casablanca.
.....

SEMAINE FINANCIÈRE
(*Le Temps*, 26 juin 1908)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque d'État du Maroc a eu lieu la semaine dernière sous la présidence de M. L. Renouard, président du conseil d'administration.

Elle a entendu la lecture du rapport administratif sur les faits et résultats de l'exercice 1907. Nous mentionnerons les plus importants.

Tout d'abord, il convient d'insister sur les facilités qu'a rencontrées la banque pour son installation à Tanger, à Casablanca et à Mogador grâce à la cession que le Comptoir national d'escompte a bien voulu, dans un sentiment de patriotisme et un esprit de solidarité qu'on ne saurait trop louer, consentir de ses agences, de ses baux, de son matériel et de sa clientèle, moyennant la somme de 220.000 francs. De telle sorte que dès le premier jour, la Banque a pu fonctionner régulièrement.

Le total des avances effectuées par la Banque au gouvernement marocain s'est élevé à 5 millions 347.217 fr. 04 dont le détail suit :

Avance reprise du consortium des banques, plus intérêts au 31 décembre	2.038.111 10
Avance reprise du Comptoir national d'escompte, P. H. (peseta hassani) 189.409 50 dont P. H.75.000 pour le compte d'un tiers.	120.643 00
Avance statutaire	1.000.000 00
Deuxième avance	1.000.000 00
Avance pour la police	1.030.697 24
Intérêts dus au 31 décembre	72.709 15
Comptes d'indemnités pour pertes de Casablanca	76.942 50
Avance temporaire remboursée le 6.janvier	8.114 05
Total	<u>5.347.217 04</u>

Et récemment encore, toujours en vue d'assurer le maintien de l'ordre et la protection des Européens dans les ports, la Banque a consenti une nouvelle somme de 2 millions 500.000 francs payable en six mensualités.

Les prescriptions statutaires ne lui ont permis de contribuer à cette dernière opération que pour 500.000 francs, le montant de ses avances au gouvernement marocain ne devant pas dépasser le capital initial de la Banque, soit 15.500.000 francs, et sur cette somme les deux tiers devant être réservés pour l'organisation de la police.

Les opérations d'escompte au Maroc sont considérablement entravées par les habitudes commerciales du pays ; les échéances d'effets sont peu respectées ; le débiteur paye tardivement avec intérêts.

Par contre, les opérations d'avances sur monnaies et particulièrement sur monnaie Hassani sont très actives, les négociants aimant avoir à leur disposition des francs, pesetas, livres sterling, marks, etc., contre leur compte courant en monnaie marocaine.

Les remboursements du gouvernement se font difficilement.

En résumé, les profits bruts de l'année, y compris l'intérêt des sommes dues par le gouvernement marocain, s'élevaient à 512.715 fr. 05 pour l'exercice 1907.

Il a été d'abord prélevé, sur ce chiffre, le montant des frais généraux, 266.308 fr. 87 et 4.515 fr. 01 pour créances mauvaises.

En vue de procéder dès à présent à l'amortissement des frais de premier établissement de la Banque le conseil a proposé d'appliquer le solde comme suit, savoir :

10 % à la réserve légale	24.189 10
À l'amortissement du mobilier	10.000 00
À l'amortissement des frais de premier établissement	207.702 07
Total	241.891 17

LES AFFAIRES DU MAROC
Les créanciers du makhzen
(*Le Temps*, 26 avril 1909)

Les créanciers du makhzen commencent à s'impatienter :

Suivant un télégramme de l'agence Havas, le constructeur du port de Tanger, M. Renschhausen, accompagné de M. Schabinger, chancelier de la légation d'Allemagne, s'est rendu hier chez Si Mohammed Guebbas, pour sommer le makhzen de payer les premières annuités des travaux. El Guebbas n'ayant pas d'instructions, s'est récusé et M. Schabinger en a pris acte comme d'un refus de paiement. L'entrepreneur assignera la Banque d'État du Maroc aux fins de paiement.

On croit que l'action sera portée à Tanger et sera suivie devant le tribunal de Lausanne, l'entrepreneur voulant porter sur le terrain judiciaire l'affaire circonscrite jusqu'à maintenant dans le domaine diplomatique.

ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES
Banque d'État du Maroc
(*Gil Blas*, 25 mai 1909)

Les actionnaires de la Banque d'État du Maroc ont tenu, le 22 courant, leur assemblée générale.

Les bénéfices de la Banque, dit le conseil, ne se sont pas suffisamment ressentis de l'activité commerciale du pays ; ils sont restés à peu près les mêmes qu'en 1908. Ils se sont élevés à 389.051 fr. 57 en 1908 ou 5 05 % du capital versé contre 241.891 fr. 17 pour huit mois en 1901, ce qui représentait 4 71 % du capital versé.

Ces bénéfices ont été reportés à nouveau, et l'assemblée a approuvé toutes les résolutions qui lui étaient soumises. Elle a enregistré la nomination, comme censeurs, de MM. Guernaut, pour la France, et Addis, pour l'Angleterre.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
(*Le Capitaliste*, 6 août 1908)

.....

Quant aux agences de Tanger, de Mogador et de Casablanca, au Maroc, le rapport mentionne que, dans un intérêt supérieur, le Comptoir national d'Escompte n'a pas hésité à les céder à la Banque d'État du Maroc.

Comment paiera le Maroc ?
par Henri COSNIER,
député de l'Indre
(*Les Annales coloniales*, 30 septembre 1909)

La Question des indemnités

La campagne menée si vigoureusement autour de Melilla par les Espagnols, sous la conduite du général Marina, attire une fois de plus l'attention sur la situation des finances marocaines et la question des indemnités. Elle rappelle aussi le but de la mission envoyée il y a quelques semaines à Paris par Moulay-Hafid sous la direction d'El Mokri, qui représentait naguère Abdel-Aziz à Algésiras.

Aucune solution ne semble être intervenue pour régler les différents litiges financiers et les moyens par lesquels le budget du Maghzen, fort précaire, pourrait être amélioré.

Telle qu'elle est, la situation est plus qu'obérée.

Voici, à ce sujet, les renseignements très précis que donnait M. R. Villar dans un journal du soir au commencement de ce mois :

Avant l'occupation de la Chaouïa, la nouvelle Banque d'État du Maroc se préoccupait déjà vivement de rechercher les procédés propres à consolider les créances des divers prêteurs et particulièrement de la France sur le gouvernement marocain. D'après une liste dressée en juillet 1907 par le représentant du sultan à Tanger, document d'ailleurs incomplet, puisque les ministres d'Angleterre et d'Espagne y avaient relevé un certain nombre d'omissions au détriment de leurs ressortissants, en dehors de l'emprunt de 62.500.000. francs contracté en France en 1904 dont nous ne parlerons que pour mémoire, puisqu'il est garanti par 60 % du produit des douanes, le passif du Maghzen se montait à plus de 33 millions de francs se décomposant comme suit :

	Francs
Emprunt allemand	12.500.000
Emprunt français	2.000.000
À diverses banques par l'intermédiaire de Mac-Lean	4.500.000
À la maison allemande Høessner	2.191.425
À la maison française Braunschwig	2.819.500
À la Compagnie M. Pariente	1.150.000
À la Compagnie Marocaine	2.695.815
En garantie des traites d'Oudjda tirées par Ben-Abd-esSadok sur Torrès	1.000.000
Créances reconnues à leurs propriétaires par lettres chérifiennes	1.088.925
Créances correspondant aux dépenses effectuées dans les ports marocains	519.125

Total des comptes n'ayant pas encore été reconnus	3.300.000
	33.814.850

À cette somme, il convient encore d'ajouter environ 10.000.000 de francs avancés par l'intermédiaire de la Banque d'État pour l'organisation et l'entretien de la police des ports prévue par l'acte d'Algésiras ; environ 8.000.000 à titre d'indemnité au gouvernement français ou à des particuliers en réparation de meurtres ou de déprédations, en paiement des frais provoqués à ce propos par emploi de mesures coercitives : assassinats de Charbonnier, du docteur Mauchamps, expédition d'Oudjda, envoi de navires sur la Côte marocaine ; et on escomptait alors dans les milieux compétents qu'il était nécessaire, pour apurer complètement la situation et laisser au Maghzen quelques millions pour subsister en attendant le bon résultat des réformes à entreprendre avec le concours du corps diplomatique, d'émettre un emprunt de 60 millions de francs qui exigeait, pour assurer l'amortissement en quarante années et un intérêt de 5 %, une annuité d'environ 4 millions de francs.

Ce n'est pas tout, je dirai même que ce n'est qu'un commencement : d'abord, l'occupation militaire de la Chaouïa, les nouvelles avances consenties par la Banque d'État et divers particuliers ont encore augmenté cette créance.

Joignez à cela les dépenses militaires de la France au Maroc depuis le 7 août 1907, date du débarquement de nos troupes à Casablanca, les frais considérables occasionnés par les expéditions successives des Espagnols dans le Riff et à Melilla.

Vous pourrez vous donner une idée du total considérable qui doit être atteint si l'on songe que, uniquement pour rétablissement des frais de la France à Casablanca, M. Paul Doumer, rapporteur général de la commission du budget, établissait ainsi le chiffre des dépenses : en 1907, 19.615.000 francs en 1908, 37.618.000 francs, si l'on ajoute les frais de 1909 jusqu'à cette date, on arrive à tout près de 80.000.000 millions. Et ces sommes ne représentent que des crédits extraordinaires.

Mais il est des dépenses effectuées par la France pour l'expédition de Casablanca et qui rentrent dans les chapitres du budget ordinaire : tels que les frais d'entretien des troupes d'occupation, les frais ordinaires des navires de guerre qui ont prêté leur concours à la descente des troupes, aux ravitaillements et aux démonstrations devant les ports de la côte, la presque totalité des dépenses d'armement. Joignez-y l'amortissement nécessaire des bâtiments, qui sont revenus, les uns complètement inutilisables, les autres presque absolument usés, sans compter ceux qui ne sont pas revenus du tout, vous arriverez facilement à un total de 150 millions.

N'oublions pas les dépenses de l'Espagne qui ne sont pas éloignées de 20 millions, les 5 millions dus aux victimes des événements de Casablanca, les 7 millions d'avances remis au Maghzen par des groupes financiers ou des particuliers, et l'on dépasse le total de 220 millions.

M. R. Villar, dans son étude, a indiqué de quelle façon le gouvernement consentirait à négocier un emprunt destiné à régler tous ces découverts.

Voici les conditions qui auraient été faites à El Mokri.

On négligerait les dépenses d'occupation imputables aux divers chapitres du budget ordinaire, soit environ 60 millions ; on réviserait avec soin les diverses créances. La dette du Maroc serait ainsi ramenée à un peu moins de 150 millions et l'on émettrait un emprunt de 150 millions qui procurerait même au Maghzen, ses dettes payées, quelques petites avances. Cet emprunt comprendrait deux tranches. La première de 75 millions à 5 serait une créance privilégiée gagée sur l'excédent du revenu des douanes, le monopole des tabacs, les droits de porte ; ces diverses recettes, produisant actuellement plus de 8 millions par année, suffiraient, et au-delà, pour le service et

l'amortissement de la nouvelle dette. La seconde tranche de 75 millions ne serait pas négociée. Le gouvernement français, grâce à cet argent, se paierait des frais d'occupation d'Oudjda et de la Chaouïa. Afin de ne point trop obérer les finances marocaines, nous nous contenterions d'un intérêt modéré, 3 % probablement 2.500.000 francs par année environ permettraient d'assurer le service, de cette seconde partie de la dette, gagée, mais en seconde hypothèque seulement, sur l'excédent du produit des douanes, le monopole des tabacs et les droits de ports.

Peut- être trouvera-t-on, surtout si l'on se rappelle le faible rendement des douanes marocaines, malgré l'abondance des récoltes en ces dernières années, la garantie accordée à la seconde tranche de l'emprunt un peu maigre.

Il faut cependant, à tout prix, faire quelque chose et c'est ce que M. Stephen Pichon a fort bien compris. On doit, tout en prenant les plus grandes précautions, accueillir avec joie toutes les mesures prises par le gouvernement qui seulement jusqu'à un certain point, hélas ! en raison de l'état de l'Empire chérifien auront pour but la liquidation de cette irritante question des indemnités et tendront à ouvrir le champ à la mise en valeur du pays par la France avec le concours de toutes les autres nations de bonne volonté.

CHARLES DEMACHY, PRÉSIDENT

Banque du Maroc
(*Le Journal des débats*, 23 mars 1910)

Dans sa séance du 19 mars, le conseil d'administration de la Banque d'État du Maroc a élu président M. Ch. Demachy, président du conseil d'administration de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], en remplacement du regretté M. L. Renouard.

Banque d'État du Maroc
(*Les Annales coloniales*, 26 mai 1910)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 21 mai à 3 heures ; 28.608 actions étaient présentes ou représentées. On avait appelé au bureau, comme scrutateurs, les deux plus fort actionnaires présents, MM. les représentants de la Banque de Paris et du Comptoir national d'escompte.

M. de Montebello remplit les fonctions de secrétaire.

Il est donné lecture du rapport du conseil d'administration.

Rapport du conseil d'administration.

Messieurs,

Nous avons le profond regret de vous faire part de la mort de M. Renouard, qui a si hautement présidé notre Banque depuis sa fondation. Vous savez quelles qualités exceptionnelles le distinguaient ; intelligence supérieure, compétence reconnue de tous, courtoisie parfaite et bienveillance inaltérable.

Il laisse parmi nous un vide profond qui sera longtemps ressenti de ceux qui l'ont connu.

Dans sa séance du 19 mars 1910, le conseil d'administration a pris note de la désignation, par la Banque de Paris et des Pays-Bas, pour le groupe français, comme administrateur de la Banque d'État du Maroc, de M. Demachy qui succédait à

M. Renouard à la présidence de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Le conseil, à l'unanimité, a demandé à M. Demachy de le présider, M. Demachy a accepté.

La situation commerciale du Maroc ne s'est pas sensiblement modifiée au cours de 1909 et, par suite, les affaires de la Banque ne se sont que peu développées. Les inquiétudes causées par la politique intérieure gênent encore les transactions et la matière escomptable reste rare. Les ports et la frontière algérienne seuls ont présenté une sérieuse activité d'affaires, mais les opérations avec l'intérieur restent difficiles.

La réalisation, aujourd'hui prochaine, de l'emprunt de liquidation rendra, nous l'espérons, de l'activité aux affaires. Des capitaux importants vont être répartis dans le pays, et si, de ce fait, la confiance renaît, nous ne pouvons qu'en augurer de bons résultats pour le pays et pour la Banque.

Le Maroc est, en effet, un pays neuf où tout est à faire, ports, routes, chemins de fer, exploitation des mines, etc. Le champ des améliorations et des entreprises est vaste et beaucoup de bonnes volontés sont prêtes à seconder l'accroissement de la richesse publique, mais elles ont besoin d'être assurées de la tranquillité du Maroc.

Nous ne doutons pas que le sultan Moulay Hafid, soucieux du bien de son pays, ne s'efforce d'y faire régner la sécurité indispensable à son développement.

Une de nos principales préoccupations est l'assainissement de la monnaie marocaine.

Nous avons eu la satisfaction de constater, en 1909, une stabilité relative du change. Le peseta hassani a conservé presque constamment une valeur relative de 156 pesetas hassani pour 100 francs. Nous avons noté les cours extrêmes de 143 en juillet, de 154 1/2 en novembre. Des circonstances diverses ont concouru à cet état satisfaisant dont il faut néanmoins reconnaître la précarité. La Banque poursuivra sa mission et s'efforcera de limiter, dans la mesure du possible, les mouvements du change. Elle est toujours prête à acheter ou à donner, au cours du jour, la devise offerte ou demandée par le commerce.

Les opérations de la Banque en 1909 ayant fait constater l'insuffisance de son capital appelé, votre conseil, en vertu de l'article 7 des statuts, a procédé, en juin dernier, à l'appel du troisième quart du capital. Nos actionnaires ont répondu avec une parfaite régularité à cet appel et à la fin de l'année, tous les versements étaient effectués.

Nous n'avons pas encore procédé à l'émission de nos billets de banque, le besoin ne s'en étant pas fait sentir, et leur création entraînant pour nous des charges sans compensations appréciables ; mais désireux de mesurer les conséquences de leur introduction, nous pensons émettre prochainement une première coupure de 20 rials makhzani. À titre d'expérience, nous avons, d'ailleurs, créé des bons de caisse très bien accueillis par le public et dont nous reparlerons plus loin.

En 1909, nous n'avons pas établi de nouvelles agences. Nous avons trouvé un bon concours chez nos correspondants, particulièrement pour les encaissements à faire au compte du Makhzen chez les agents de l'Emprunt 1904, qui ont été autorisés à cet effet, au grand bénéfice du Trésor de l'État. Mais nous continuons à étudier la question et n'hésiterons pas à créer de nouvelles agences dès que le besoin s'en fera sentir, ainsi qu'à aménager définitivement notre siège de Tanger.

L'émission de l'Emprunt de liquidation va mettre à notre disposition d'importantes ressources, par suite du remboursement des avances faites à l'État et de la constitution de la provision nécessaire pour compléter les 10.266.000 francs que la Banque doit avancer pour la police, conformément à l'article 36 de l'acte d'Algésiras.

Nous allons maintenant examiner les principaux postes du bilan au 31 décembre 1909 qui vous est soumis, en vous donnant successivement les renseignements utiles.

Les résultats nets de l'exercice 1909 s'élèvent à 562.477 fr. 73 et, avec le solde bénéficiaire reporté de l'exercice précédent, ils forment un total de 821-486 fr-36.

Nous vous proposons d'appliquer de la façon suivante le solde du compte de profits et pertes :

1° 15 % des bénéfices de l'année à la réserve légale, soit	56.245 75
2° Amortissement de diverses dépenses d'installation à Casablanca	4.228 05
3° Provision spéciale pour couvrir les dépenses déjà faites et à faire en vue de la création des billets de banque	50.000 00
Soit au total	110.475 80

qui, déduits des 562.477 fr. 73, bénéfices nets de l'année, laissent un solde de 452.001 fr. 93.

Si nous y ajoutons le bénéfice reporté de l'exercice 1908, nous trouvons un ensemble de 711.000 francs 56.

Nous vous proposons de destiner 481.096 fr. à la répartition d'un dividende de 15 fr. 62 par action, sous réserve que ce dividende ne pourra être distribué qu'après réalisation de l'emprunt de liquidation et remboursement des avances de la Banque au Maghzen en capital et intérêts.

Le solde de 229.914 fr.56 serait reporté à nouveau.

Après la lecture du rapport des commissaires des comptes, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée générale,

Approuve dans toutes leurs parties le rapport et les comptes de l'exercice 1909, tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration ;

Décide de fixer comme suit la répartition du solde créditeur du compte de profits et pertes arrêté à 562.477 fr. 73 auxquels il faut ajouter le solde reporté de l'exercice 1908, s'élevant à 259.008 fr. 63, soit au total 821.486 fr. 36.

Savoir :

56.247 75 soit 10 % des bénéfices de l'année à la réserve légale, conformément aux statuts.

4.228 05 amortissement de diverses dépenses d'installation à Casablanca.

50.000 00 Provision spéciale pour couvrir les dépenses déjà faites et à faire en vue de la création des billets de banque.

481.096 00 Somme nécessaire pour la distribution d'un dividende de 15 fr. 62 par action, soit à à raison de 5 % sur le capital versé *pro rata temporis*, payable à partir du 1^{er} juillet 1910.

591.5 71 80 ensemble, et de reporter à nouveau le solde s'élevant à 229.914 fr. 56.

Deuxième résolution

L'assemblée générale,

Donne *quitus* de sa gestion à M. Renouard, administrateur décédé depuis la dernière assemblée et, conformément à l'article 22 des statuts, donne son agrément à la nomination, en qualité d'administrateur, de M. Charles Demachy, désigné par le groupe des actionnaires français pour succéder à M. Renouard.

Emprunt Marocain (Les Annales coloniales, 26 mai 1910)

La convention relative au nouvel emprunt marocain 5 % de 101.124.000 francs a été signée à Paris, le 17 courant par le ministre des finances du Maroc et le délégué de

la Banque d'État du Maroc. L'emprunt est garanti par les excédents libres des recettes douanières, par le produit à attendre du monopole des tabacs qui va être créé, ainsi que par divers autres impôts et recettes.

L'emprunt du gouvernement impérial du Maroc 5 % qui est actuellement émis en France est représenté par 161.798 certificats provisoires de 500 francs, numérotés de 1 à 161.798.

Le ministre des finances a décidé, le 28 mai 1910, que, sous la condition préalable du paiement des droits, ces certificats provisoires seraient dispensés de l'empreinte matérielle du timbre, et que la présente insertion tiendrait lieu de cette formalité, en ce qui les concerne.

Le droit de timbre à 2 % a été acquitté à Paris, le 29 mai 1910.

Les certificats provisoires de l'emprunt marocain 5 % 1910 pourront donc, jusqu'à leur échange contre les titres définitifs, au sujet desquels il n'est apporté aucune dérogation aux règles en vigueur, être négociés, exposés en vente, ou énoncés dans les actes ou écrits visés par la loi du 28 décembre 1895 (art. 5), sans être revêtus d'aucune empreinte, ni d'aucune mention de visa pour timbre.

En cas d'énonciation dans les actes, c'est la présente insertion qui devra être rappelée pour satisfaire aux prescriptions de l'article 5, cinquième alinéa de la loi précitée.

C'est également cette insertion qui sera mentionnée dans les inventaires dans le cas prévu par le cinquième alinéa de l'article 7 de la loi du 31 décembre 1907.

Quant aux titres définitifs, ils seront timbrés en la forme ordinaire.

Société internationale de régie co-intéressée des tabacs au Maroc

Deuxième assemblée constitutive
(*Le Temps*, 30 décembre 1910)

Administrateurs pour six ans :

MM. G[aston] Guiot ¹, administrateur de la Banque d'État du Maroc ;

A. Fischel, de la maison Mendelssohn et C^o, administrateur de la Banque d'État du Maroc ; R

Dr. F. S. Van Nierop, directeur de l'Amsterdamsche Bank, administrateur de la Banque d'État du Maroc.

Société internationale de régie co-intéressée des tabacs au Maroc

(*Le Temps*, 3 juin 1911)
(*Gil Blas*, 15 juin 1911)

.....

¹ Gaston Guiot (1864-1934) : consul suppléant à Djeddah, puis (1888-1891) à Beyrouth, chargé des questions commerciales et industrielles. Secrétaire de la résidence de France, puis consul à Tunis, directeur des protectorats au ministère des Affaires étrangères. Ministre de France au Guatemala. Délégué des porteurs français de la Dette marocaine (1906), administrateur à ce titre de la Banque d'État du Maroc (1907). Démissionnaire (1913). Proposé par la Banque de Paris et de Pays-Bas comme administrateur et vice-président de la Banque privée (Lyon-Marseille)(décembre 1913). Marié à une Dlle Bargeton. Une fille, Madeleine, décédée en 1923 ; deux fils, Pierre, officier de marine, marié à Violette Daeschner, et Jean, marié à Jacqueline Maret, fille d'un inspecteur des finances. Avis de décès : *Le Temps*, 29 septembre 1934 (ci-dessous).

Nous avons pris une part active à l'organisation de la Société internationale de Régie cointéressée des Tabacs au Maroc, ayant pour objet l'exploitation du monopole dont la concession était prévue par l'Acte général de la Conférence d'Algésiras : cette société a été constituée avec le concours de la plupart des groupes financiers internationaux représentés dans la Banque d'État du Maroc.

Banque d'État du Maroc
(*Le Temps*, 21 juin 1911)

Les actionnaires de la Banque d'État du Maroc, réunis samedi en assemblée générale ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice se soldant par un bénéfice de 1.078.916 francs et fixé le dividende à 6 0/0 par action.

L'assemblée a donné son agrément à la nomination, en qualité d'administrateur, de M. Stéphane Dervillé, désigné par le groupe français pour succéder à M. Demachy. Elle a également donné son agrément à la nomination, en qualité d'administrateur, de M. Carton de Wiart, désigné par le groupe belge pour succéder au baron Baeyens.

Une commande du Maroc à la Monnaie.
(*Le Temps*, 6 juillet 1911)

La Banque d'État du Maroc a commandé à la Monnaie de Paris la frappe de monnaies marocaines en argent avec la devise du sultan Moulay Hafid. On sait que la devise remplace toujours l'effigie sur les monnaies des peuples musulmans, le Coran interdisant presque formellement la reproduction des traits d'êtres animés.

(*Le Temps*, 13 novembre 1911)

Lisbonne, 9 novembre. — On annonce le départ pour Paris de M. Augusto José da Cunha, qui a été plusieurs fois ministre des finances et des travaux publics, et est actuellement vice-gouverneur de la Banque de Portugal, au nom de laquelle il va traiter, avec les délégués représentant les autres éléments constitutifs de la Banque d'État du Maroc, les questions soulevées par la nouvelle situation dans ce pays.

Informations financières
Banque d'État du Maroc
(*Les Annales coloniales*, 28 mars 1912)

Le dividende de l'exercice écoulé sera maintenu à son chiffre précédent, soit 6 %.

LES AFFAIRES DU MAROC
Le général Lyautey à Casablanca
(*Le Temps*, 14 mai 1912)

(Dépêche de notre correspondant particulier.)
Tanger, 13 mai.

.....
Dans la soirée d'hier, le général Lyautey a reçu, à bord du *Jules-Ferry*, MM. ... Luret, directeur par intérim du contrôle de la Dette, Gauran, directeur de la Banque d'État...

15 MAI 1912 : mort de Charles Demachy

STÉPHANE DERVILLÉ, PRÉSIDENT

Banque d'État du Maroc
(*Les Annales coloniales*, 25 mai 1912)

La Banque d'État du Maroc a réuni ses actionnaires en assemblée générale le 18 mai. L'exercice se solde par un bénéfice de 1.268.145 fr. 88. De cette somme, le conseil d'administration a proposé la répartition suivante :

Solde au compte de profits et pertes	1.268.145 88
10 % à la réserve légale	126.814 58
Il reste	1.141.331 50
Dividende de 5 % sur le capital versé	577.500 00
Il reste	563.831 50
Allocation statutaire de 10% au conseil d'administration	56.383 13
Il reste	507.448 17
Report des exercices antérieurs	954.586 41
Total	1.462.034 58
Prélèvement pour porter le dividende à 6 %	115.500 00
À reporter	1.346.534 58

Toutes les résolutions présentées par le conseil ont été adoptées à l'unanimité.

Mort tragique du marquis de Montebello*
(*Gil Blas*, 26 juillet 1912)

Le marquis Louis Lannes de Montebello, fils de l'ancien ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, a été tué mercredi par la foudre, non loin de L'Isle-Adam, en Seine-

et-Oise. Il était environ sept heures. Le violent orage qui s'était abattu sur Paris et la grande banlieue nord avait atteint son paroxysme. Des nuages étaient amoncelés au-dessus de la petite gare de Meriel, du Moulin de Stors et du vieux château habité par les descendants du fameux maréchal de l'Empire.

Le marquis de Montebello descendit du train qui l'amenait tous les jours de Paris et, malgré le mauvais temps, s'engagea sur la route. D'habitude, il prenait son automobile. Mais, le matin, il avait dit à son chauffeur de ne pas venir l'attendre : « Je ne sais pas à quelle heure je rentrerai, ajouta-t-il, ne vous inquiétez pas. » La pluie tombait à flots, des éclairs sillonnaient le ciel et le tonnerre grondait sans arrêt. M. de Montebello, courageusement, en bon sportsman, marchait sous la tempête. C'était un peu comme le premier chapitre d'un roman campagnard.

Le marquis, pour gagner du temps, longeait la voie ferrée jusqu'au passage à niveau qui coupe la route de Meriel et entera dans le sentier qui, à travers des champs et des bois, conduit directement au château. Il passa devant une maison de garde-barrière. L'humble employé lui dit :

— Venez donc chez nous, monsieur ; mettez-vous à l'abri ; c'est un chien de temps, bon sang !. Vous êtes déjà tout trempé.

— Merci, mon brave, répondit le châtelain. Je n'en mourrai pas. Et il continua son chemin.

Dix minutes plus tard, l'orage s'étant un peu calmé, le garde-chasse Beaulieu, qui était allé chercher à l'école de Mériel ses deux fillettes, s'enfonça à son tour dans l'ombreux sentier qu'avait pris son maître quelques instants auparavant. Un horrible spectacle l'arrêta bientôt.

À l'extrémité du raidillon, au lieu-dit « Les deux noyers », M. de Montebello gisait dans l'herbe, la face contre terre et ne donnait plus signe de vie. Son chapeau de paille, ses bottines, son parapluie étaient déchiquetés ; et les morceaux en avaient été projetés au loin. Son pantalon et son veston étaient lacérés comme à coups de ciseaux ; tout le côté droit du corps était à nu. Seul le visage avait été préservé, à peine distinguait-on une brûlure superficielle au sommet du crâne et une légère éraflure sur la joue droite.

Le garde-chasse, terrifié, courut au château. Les domestiques se précipitèrent à l'endroit où gisait le corps de leur maître. À une fenêtre, la marquise guettait le retour de son mari.

Et le cortège arriva devant le seuil.

Mme de Montebello, voyant son mari inerte, surmonta sa douleur, donna des ordres pour qu'on allât chercher le médecin, fit étendre le malheureux sur un lit et procéda elle-même aux premiers soins, hélas ! inutiles. Quand elle comprit enfin que tout espoir devait être abandonné, la marquise puisa dans son amour maternel, la force de réagir contre son immense douleur : elle appela ses enfants qui vinrent pleurer devant le corps de leur père.

M. Louis de Montebello était le fils aîné du marquis Louis-Gastave de Montebello, ancien ministre plénipotentiaire à Bruxelles, ancien ambassadeur de France à Constantinople et à Saint-Pétersbourg.

Né en 1874, il s'était destiné à la carrière des armes, avait été élève des écoles de Saint-Cyr et de Saumur, et officier au 27^e dragons à Versailles. Il avait démissionné d'ailleurs assez peu de temps après son entrée à l'armée. En 1906, il avait épousé Mlle Louise de Salignac-Fénelon.

De ce mariage étaient nés trois enfants : Nicolas, âgé de onze ans, qui eut, en 1902, l'empereur de Russie pour parrain ; Gérard, huit ans et Madeleine, six ans.

Cette mort tragique a causé à l'Isle-Adam, à Mériel, et dans toute la région, où il était unanimement estimé, la plus vive émotion. « Le Marquis » comme on l'appelait dans le pays, faisait autour de lui beaucoup de bien, distribuait des secours, fondait des œuvres de bienfaisance, et sa mort est une perte cruelle pour tous ceux qui l'approchaient.

Le marquis de Montabello, très répandu parmi la haute société parisienne, habitait 65, avenue Victor-Hugo. Il était membre du Jockey-Club depuis plusieurs années.

En outre, secrétaire général de la Banque d'État du Maroc, il était très connu et très estimé dans les milieux financiers, et, aujourd'hui, à la Bourse, tout le monde s'apitoiera sur sa fin prématurée.

La marquise douairière de Montebello, qui est à Londres, a été prévenue par des amis de la famille.

Un registre a été ouvert, au domicile du défunt, et toutes les personnalités appartenant à la diplomatie et à la finance qui sont présentes à Paris, se sont fait inscrire.

Banque d'État du Maroc
(*Le Temps*, 9 octobre 1912)
(*Les Annales coloniales*, 12 octobre 1912)

M. Sergent, sous-gouverneur de la Banque de France, vient d'être nommé, avec l'agrément du gouvernement, en remplacement de M. Guernaut, censeur auprès de la Banque d'État du Maroc.

Dans la dernière séance du conseil d'administration de la Banque d'État du Maroc, présidée par M. Dervillé, le conseil, a donné, comme successeur au marquis de Montebello, secrétaire général, décédé dans les circonstances douloureuses que l'on sait, M. Masure, secrétaire du conseil de la Compagnie du P.-L.-M.*

Le Traité franco-espagnol
(*Le Temps*, 1^{er} décembre 1912)

.....
Art. 16. — L'autonomie administrative des zones d'influence française et espagnole dans l'empire chérifien ne pouvant porter atteinte aux droits, prérogatives et privilèges concédés, conformément à l'Acte d'Algésiras, à la Banque d'État du Maroc, pour tout le territoire de l'empire, par le gouvernement marocain, la Banque d'État du Maroc continuera de jouir dans chacune des deux zones de tous les droits qu'elle tient des actes qui la régissent, sans diminution ni réserve.

L'autonomie des deux zones ne pourra pas faire obstacle à son action et les deux gouvernements faciliteront à la Banque d'État le libre et complet exercice de ses droits.

La Banque d'État du Maroc pourra, d'accord avec les deux puissances intéressées, modifier les conditions de son fonctionnement en vue de les mettre en harmonie avec l'organisation territoriale de chaque zone.

Les deux gouvernements recommanderont à la Banque d'État l'étude d'une modification de ses statuts permettant :

1° De créer un second- haut-commissaire marocain qui serait nommé par l'administration de la zone d'influence espagnole, après entente avec le conseil d'administration de la Banque.

2° De conférer à ce second haut-commissaire pour sauvegarder les intérêts légitimes de l'administration de la zone espagnole, sans porter atteinte au fonctionnement normal de la Banque, des attributions autant que possible-identiques à celles qu'exerce le haut-commissaire actuel.~

Toutes démarches utiles seront faites par les deux gouvernements pour parvenir à la révision régulière dans le sens indiqué ci-dessus des statuts de la Banque d'État et du règlement de ses rapports avec le gouvernement marocain.

Afin de préciser et de compléter l'entente intervenue entre les deux gouvernements et constatée par la lettre adressée le 23 février 1907 par le ministre des affaires étrangères de la République à l'ambassadeur de S. M. le roi d'Espagne à Paris, le gouvernement français s'engage, en ce qui concerne la zone espagnole, sous réserve des droits de la Banque : 1° à n'appuyer aucune candidature auprès de la Banque d'État ; 2° à faire connaître la Banque son désir de voir prendre en considération, pour les emplois de ladite zone, les candidatures de nationalité espagnole.

Réciproquement; le gouvernement espagnol s'engage, en ce qui concerne la zone française, sous réserve des droits de la Banque à n'appuyer aucune candidature auprès de la Banque d'État ; 2° à faire connaître à la Banque son désir de voir prendre en considération, pour les emplois de ladite zone, les candidatures de nationalité française.

En ce qui concerne 1° les actions de la Banque qui pourraient appartenir au makhzen ; 2.° les bénéfices revenant au makhzen sur les opérations de frappe et de refonte de monnaies, ainsi que sur toutes les autres opérations monétaires (article 37 de l'Acte d'Algésiras), il est entendu qu'il sera attribué à l'administration de la zone espagnole une part calculée d'après le même pourcentage que pour la redevance et les bénéfices du monopole des tabacs.

.....

Conseillers du commerce extérieur
Liste des membres répartis par profession [335 et s]
(*Bulletin mensuel des conseillers du commerce extérieur*, janvier 1913)

BANQUIERS, AGENTS DE CHANGE (345-348)
FURTH (Théodore), banquier ; conseiller d'escompte de la Banque d'État du Maroc.

AU MAROC
Les Servitudes du Protectorat
par Henri COSNIER, député de l'Indre
(*Les Annales coloniales*, 2 janvier 1913)

.....
Des restrictions plus graves à notre souveraineté paraissent résulter des droits de la Banque d'État du Maroc.

Créée par la conférence d'Algésiras, cette institution offre un exemple unique d'entreprise internationalisée. Le capital de cette banque a été divisé en quatorze parts, et sa direction appartient à un conseil d'administration de quatorze membres désignés par les groupes souscripteurs : une part a été attribuée au Maroc ; une à chacune des onze puissances représentées à Algésiras (les États-Unis s'étant abstenus), deux enfin au consortium signataire du contrat l'emprunt représenté par la Banque de Paris et des Pays-Bas. Devant l'impossibilité de réunir un conseil qui comprend des membres de onze nationalités différentes, il a été décidé que trois administrateurs suffiraient pour l'expédition des affaires courantes et l'exécution des décisions prises.

Ce sont eux qui dirigent de fait la Société. Un haut commissaire chérifien et quatre censeurs nommés par la Banque de l'Empire allemand, la Banque d'Angleterre, la

Banque d'Espagne et la Banque de France surveillent son fonctionnement et dressent le rapport annuel.

Quelles sont les attributions d'une institution si compliquée ? Outre les opérations d'une banque ordinaire, que ses règlements trop rigides lui rendent assez difficiles, la Banque du Maroc a le droit d'émettre des billets au porteur, remboursables à vue ; elle est seule chargée des paiements et des encaissements du gouvernement chérifien ; elle a le privilège exclusif des emprunts à court terme et un droit de préférence pour les autres. Cette incomplète et rapide énumération suffit à faire comprendre combien est nécessaire une entente complète entre la Banque et le Gouvernement. L'influence prépondérante de la France dans le conseil d'administration parviendra-t-elle à éviter toute ingérence gênante pour notre action ? Il faut l'espérer. Néanmoins, une entente amiable avec la Banque ne pourrait restreindre son rôle. Les puissances étrangères, et particulièrement l'Allemagne, s'y opposeraient sans aucun doute.

.....

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE
(*Le Temps*, 13 mai 1913)

Ont paru récemment :
Chez ARTHUR ROUSSEAU. — *La Banque. d'État du Maroc et le problème marocain*,
par Pierre Bonnet.

Légion d'honneur
(*Le Temps*, 18 mai 1913)

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, sont nommés dans la Légion d'honneur

Chevaliers
Gauran, directeur de la Banque d'État du Maroc.

MAROC
(*Les Annales coloniales*, 14 juin 1913)

Une succursale de la Banque d'État du Maroc vient d'être créée à Saffi.
Rappelons à ce propos que des succursales existent déjà à Casablanca, Larache, Mazagan, Mogador, Oudjda et Rabat.

Banque d'État du Maroc
(*Les Annales coloniales*, 10 juillet 1913)

Pendant l'exercice 1912, dont les comptes seront soumis à l'assemblée du 28 courant, la Banque d'État du Maroc a réalisé un bénéfice net de 1.552.733 francs au lieu de 1.268.146 francs pour l'année précédente ; avec le report antérieur, le solde disponible s'établit à 2.899.267 francs. Le conseil d'administration proposera à la

prochaine réunion de maintenir le dividende au même taux que précédemment, soit à 6 %, et de reporter 1 million à la réserve spéciale. Le report à nouveau sera de 968.998 francs.

ÉMISSIONS ET INTRODUCTIONS (*Le Temps*, 8 juin 1914)

Conformément à la loi du 16 mars 1914 autorisant l'émission d'un emprunt du Protectorat du Maroc, garanti par le gouvernement français, et en vertu d'un contrat intervenu à Paris le 30 mai 1914 entre le directeur général des finances du Maroc agissant tant au nom du sultan du Maroc que comme représentant du protectorat français par délégation du résident général d'une part et la Banque d'État du Maroc d'autre part» il est créé des obligations au porteur 4 % de 500 francs du Protectorat du Maroc remboursables en soixante-quinze ans, capital et intérêts payables nets d'impôts présents et futurs, tant en France qu'au Maroc. Les coupons semestriels sont à échéance du 1^{er} juin et du 1^{er} décembre de chaque année, le premier étant payable le 1^{er} décembre 1914.

Il est renoncé, à tout remboursement anticipé avant le 1^{er} juin 1925.

Sur les 147.739 obligations créées, 6.000 sont réservées à la caisse d'assainissement de la monnaie marocaine l'émission ne portera donc que sur 141.739 obligations.

Le paiement des intérêts et des titres amortis sera effectué à Tanger, à la Banque d'État du Maroc; et à Paris, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, au Crédit lyonnais, au Comptoir d'escompte, à la Société générale, la Société marseillaise, au Crédit industriel et commercial, à la Banque de l'Indochine, à la Banque française pour le commerce et l'industrie, à la Banque de l'Union parisienne et au Crédit algérien.

Le prix d'émission (jouissance 1^{er} juin- 1914) est fixé à 497 fr. 50 payables immédiatement.

Les demandes sont reçues dès à présent dans la limite du montant de l'emprunt par la Banque d'État au Maroc et par les banques ci-dessus mentionnées.

La déclaration a été faite au Timbre le 23 mai 1914.

MAROC Les événements et les hommes L'Exposition franco-marocaine de Casablanca (*Les Annales coloniales*, 18 septembre 1915)

Parmi les hôtes que l'Exposition franco-marocaine attire à Casablanca, signalons : ...
M. Gauran, directeur de la Banque d'État...

SEMAINE FINANCIÈRE (*Le Temps*, 9 octobre 1916)

Un de nos lecteurs nous écrit pour appeler notre attention sur « la décision prise de ne pas payer le coupon échu le 1^{er} octobre 1916 de l'emprunt marocain de 1910, pour autant que les numéros de ces titres dépassent le chiffre 163.000. On donne comme raison de cette mesure que les obligations en question appartiennent à la série émise en Allemagne. »

L'emprunt du Maroc 1910, gagé par le solde disponible des droits de douane, le produit du monopole des tabacs et du kiff, les revenus du Mostafadet dans les ports et sakkat, les revenus des biens domaniaux et la part de la taxe urbaine revenant au makhzen, a été émis simultanément en France, en Allemagne, en Espagne et au Maroc.

C'est la Banque d'État du Maroc qui a traité cet emprunt avec le ministre des finances du Maroc et c'est elle qui doit assurer et envoyer le montant des coupons sur les différentes places où les titres ont été émis et pour les sommes correspondant aux séries de titres domiciliées sur chacune de ces places.

Or, il est arrivé que certains capitalistes français — ils ne sont pas nombreux qui, en vertu du droit qu'ils avaient avant la guerre d'acheter un titre international sur la place financière où il était le meilleur marché, ont en fait acheté des titres de l'emprunt marocain 1910 à Berlin.

En 1914 et 1915, on a payé en France les coupons de cet emprunt sans distinction de séries. Le coupon d'avril 1916 n'a même pas fait exception à ce paiement. Pourquoi cette mesure a-t-elle cessé un moment d'être appliquée ?

Le gouvernement français et les banques françaises ne sont pour rien dans cet incident, d'ailleurs réglé aujourd'hui, à la satisfaction des porteurs français acheteurs de leurs titres en Allemagne.

La Banque du Maroc a fait et fera l'avance des coupons réclamés ainsi en France et se récupérera après la guerre, sur les remises de fonds correspondant à ces coupons et faites en trop à Berlin.

Autrement dit, elle fera l'opération de compensation qui se faisait avant la guerre entre les banquiers payeurs sur les différentes places où a été émis l'emprunt de 1910.

L'emprunt marocain 5 % 1918
(*Le Temps*, 1^{er} et 6 mars 1918)

L'emprunt marocain 5 % 1918 est représenté par 408.928 obligations de 500 francs, remboursables en 71 ans, par tirages semestriels ; ces obligations, jouissance 1^{er} mars 1918, sont placées actuellement au prix de 89 %, soit 445 fr. payables immédiatement.

Le service de cet emprunt est garanti par le gouvernement français en vertu des lois des 16 mars 1914 et 24 mars 1916. Les titres et coupons seront payables, tant en France qu'au Maroc, à raison de 500 francs et de 12 fr. 50 sans aucune retenue, le protectorat français au Maroc prenant à sa charge (article 11 du contrat d'emprunt), dans le présent et dans l'avenir, tous impôts, taxes, droits ou redevances quelconques, de quelque nature que ce soit dont ces titres seraient frappés ou atteints, tant en France qu'au Maroc.

Les demandes sont servies dès maintenant, au fur et à mesure de leur arrivée, jusqu'à concurrence du nombre de titres disponibles, à chacun des guichets suivants :

À Paris. Banque de Paris et des Pays-Bas ; Crédit Lyonnais ; Société générale ; Comptoir national d'escompte de Paris ; Société générale de crédit industriel, et commercial ; Banque de l'Union parisienne ; Banque française pour le commerce et l'industrie ; Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts ; Crédit algérien ; dans les agences et succursales de ces établissements en province.

Au Maroc, Banque d'État du Maroc et dans ses agences.

Les demandes seront également reçues au Maroc dans les agences de la Compagnie algérienne et du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

(Déclaration faite au Timbre, 22 février 1918).

Lettre du Maroc
LE RÉGIME D'ALGÉSIRAS
(*Le Temps*, 7 janvier 1919)

Notre correspondant de Tanger nous écrit :

Pour mesurer les difficultés dont s'embarrasse notre action, du fait des entraves diplomatiques créées, par l'acte d'Algésiras, voyons à quelles règles compliquées et sévères l'Allemagne, en 1906, assujettit l'administration de la France au Maroc.

Les influences contradictoires des légations étrangères s'exercent, à Tanger, dans divers organismes : le comité des douanes, le comité des valeurs douanières, le comité spécial des travaux publics, la commission générale des adjudications, la commission de recensement et de la taxe urbaine, la Banque d'État du Maroc. Il existe, en outre, deux institutions antérieures à l'acte d'Algésiras : le conseil sanitaire, exclusivement composé de ministres et de secrétaires d'ambassade, en vertu du principe : *il fallait un calculateur*. Enfin, une commission d'hygiène et voirie, sorte de municipalité internationale à pouvoirs restreints.

Le *comité des douanes* (art. 97 de l'acte d'Algésiras) exerce sa surveillance sur de fonctionnement des douanes. Il se compose d'un commissaire spécial du sultan, d'un membre du corps diplomatique (pris parmi le personnel des onze légations, ou agences) et d'un représentant de la Banque d'État. Ce dernier doit être, à tour de rôle, un des membres de la direction, c'est-à-dire Français, Anglais, Espagnol ou Allemand.

Cette mesure imposée par l'Allemagne a pour effet de livrer le contrôle des douanes marocaines à une commission comprenant, à l'occasion, un indigène et deux étrangers.

Le *comité des valeurs douanières* (art. 96 de l'acte d'Algésiras) détermine, chaque année, la valeur des marchandises en vue de l'établissement de la taxe douanière (2 1/2 % *ad valorem*). Il se compose de trois membres désignés par le sultan, trois délégués du corps diplomatique, un représentant de la délégation de l'emprunt marocain, un représentant de la Banque d'État. Sur les huit membres de ce comité, quatre peuvent être étrangers — étrangers, c'est-à-dire le plus souvent hostiles, car à Tanger, où les colonies se coudoient et se heurtent, les intérêts commerciaux, et les rivalités économiques dominant la politique des légations. Quand il s'agit de taxer des cotonnades, les grands principes de l'Entente ne jouent plus, et comme la France est réputée pour sa courtoisie, son désir de plaire et son désintéressement, la France défend cette enviable renommée : elle paye, et tout s'arrange. Ce qui ne s'arrangeait guère, avant 1914, et malgré les traités, c'étaient nos difficultés avec l'Allemagne. Que seraient-elles demain, si les commis-voyageurs germaniques, dont l'activité s'étend de la statistique à l'espionnage, revenaient ici, courtiers des firmes allemandes et courtiers de l'insurrection ?

Le *comité spécial des travaux publics* arrête le programme des travaux à exécuter sur les fonds provenant de la taxe spéciale 2 1/2 %, *ad valorem*, établie à l'importation. Le comité se compose de trois délégués marocains, cinq représentants du corps diplomatique et un délégué du conseil sanitaire. Nous nous trouvons là, souvent, en présence d'une majorité qui nous est contraire. Alors il faut traiter. La France réclame-t-elle des travaux dans tel port ? Oui, à la condition que le ministre de telle ou telle autre Puissance puisse compenser cet avantage, en assurant à l'un de ses ressortissants l'ouverture d'une route qui desservira sa propriété lointaine, pour la mettre en valeur. Or, on veut aboutir, et en outre, il ne faut pas d'histoires on souscrit donc, à l'exigence inattendue, on gaspille les modestes ressources de la caisse spéciale, et tous les travaux bientôt sont arrêtés faute d'argent. C'est le régime international !

La *commission générale des adjudications* assure, au bénéfice de tous, la libre concurrence économique pour les fournitures à faire au makhzen, dans ses travaux et entreprises quelconques. Quand nos soldats ont conquis, de haute lutte, quelque région nouvelle et que le moment est venu de pacifier, s'il faut lancer un pont, à Tanger deux membres du corps diplomatique et un délégué de l'administration intéressée se réunissent, reçoivent les soumissions publiques et proclament l'adjudicataire lauréat. À Berlin, ils trouvaient cela très bien, mais aussi, quelles violences dans les protestations, quand un industriel allemand, faute d'avoir accompli les formalités prévues, se trouvait écarté de l'adjudication !

Il existe, enfin, un *trésorier-payeur de l'empire chérifien*, une Banque d'État. Cette banque, créée par l'acte d'Algésiras, après des discussions fort sérieuses avec l'Allemagne, est « *l'agent financier du gouvernement chérifien, tant au dedans qu'au dehors de l'empire* » et jouit, à ce titre, du privilège d'émettre, à prix égal, des emprunts marocains ; enfin, elle bat monnaie. À l'heure présente, le conseil d'administration de la Banque d'État, armé « des pouvoirs les plus étendus », comprend les représentants de la banque allemande Mendelssohn, la K. K. priv. Allgem. Oesterr Boden-Creditanstalt (Autriche-Hongrie) ; la Société générale belge ; la Banque d'Espagne ; la Banque de Paris et des Pays-Bas ; la firme anglaise Glyn, Mills, Currie and Co ; la Banque d'Italie ; la *Nederlandische Handelmaatschapping* (Hollande) ; la Banque de Portugal ; la Banque russe du Nord ; la *Skandinaviska Kredit Aktiebolaget* (Suède). Tels sont les souscripteurs de la Banque d'État du Maroc. On conçoit qu'il fallut toute l'habileté des dirigeants français de cet établissement pour atténuer les difficultés élevées fatalement par des collaborateurs étrangers, dont quelques-uns étaient nettement hostiles à la France.

Ce tableau, incomplet, du régime international laisse dans l'ombre les réactions, étendues à l'ensemble du protectorat français, de l'œuvre réglementaire confiée au corps diplomatique à Tanger. Nous n'exposons ici qu'un côté, le moins pressant, de la question. Au-dessus des conflits médiocres ou sérieux qu'engendre l'acte d'Algésiras, il est des intérêts nationaux de première importance que la guerre a révélés et qui appellent- de prompts sauvegardes. Une lettre prochaine les exposera.

TANGER ET LE RÉGIME D'ALGESIRAS (*Le Temps*, 11 février 1919)

La rébellion du Tafilalet, où l'on retrouve la main de l'Allemagne, pose de nouveau devant la Conférence de la paix le problème de la sécurité du Maroc. Hors d'Europe, il n'en est pas pour la France de plus grave, ni de plus pressant.

Quelle solution lui donner ? L'attitude des autorités espagnoles, qui n'ont cessé, à l'heure de notre péril, d'ouvrir la porte du Maroc aux agents de l'Allemagne, ennemis du sultan comme de la France, nous autoriserait à demander la suppression totale des deux zones celle du nord et celle d'Ifni que les traités ont créées au bénéfice de l'Espagne. De cette suppression, nous ne parlerons point, par égard pour les engagements qui nous lient à la Grande-Bretagne comme à l'Espagne. En revanche, il est deux questions sur lesquelles l'opinion française ne saurait admettre qu'on transigeât : celles de Tanger et du régime d'Algésiras.

Il est impossible en premier lieu que l'on modifie désormais au détriment de la France la situation de fait qu'elle possède à Tanger. L'Espagne ayant refusé le statut international proposé par la France, d'accord avec la Grande-Bretagne, Tanger est demeuré sous la suzeraineté du sultan, c'est-à-dire indirectement de la France. C'est en vertu de cette suzeraineté que nous avons pu expulser de la ville et de sa banlieue, au début de la guerre, les Allemands et les Autrichiens, qui se disposaient à en faire la base principale de leurs menées.

Après l'expérience de la guerre (on peut ajouter après celle de l'armistice), renoncer à la sauvegarde que nous vaut cette suzeraineté du sultan à Tanger serait faire le jeu de l'Allemagne, sacrifier les droits du sultan lui-même dont nous sommes, en vertu des traités, les seuls défenseurs, négliger l'intérêt français le plus légitime, en un mot, commettre une faute impardonnable. Aucune équivoque n'est possible : Tanger est et doit demeurer sous la suzeraineté, du sultan, protégé de la France.

Mais ceci ne suffit point. La France a également le devoir de réclamer la suppression, des entraves internationales imposées par l'Allemagne à Algésiras et qui paralysent notre action, pour le profit exclusif de l'ennemi, dans toute l'étendue du protectorat.

À Tanger d'abord. Notre correspondant de Tanger énumérait dernièrement les organismes hybrides que le régime d'Algésiras fait subsister dans cette ville : comité des douanes, comité des valeurs douanières, comité des travaux publics, commission générale des adjudications, etc. Autant d'institutions internationales, c'est-à-dire ouvertes à l'Allemagne et à ses instruments, dont le rôle, au témoignage même des diplomates étrangers, a consisté exclusivement à entretenir l'incurie et le désordre. La Banque d'État du Maroc elle-même avait dû se laisser envahir par ces éléments suspects. Ou ces organismes falots disparaîtront, ou Tanger demeurera à jamais une bourgade livrée aux intrigues, au lieu de connaître le magnifique avenir que lui promettent sa rade et sa position géographique.

Mais le régime d'Algésiras ligotait en outre le Maroc français tout entier. En vertu du système dit de l'adjudication publique et libre, également imposé par l'Allemagne, le gouvernement du protectorat n'était pas autorisé à faire construire un chemin de fer, une route ou un pont sans passer par l'intermédiaire du corps diplomatique réuni à Tanger, et sans inviter l'univers à soumissionner. Les résultats ne sont que trop connus. Au lieu de chemins de fer normaux, ouverts au commerce général, on dut se borner à construire des voies stratégiques à l'écartement de 0 m. 60 et interdites au public. D'où l'édifiant spectacle que signalait notre correspondant des colons français, à pied ou à mule, suivaient la ligne du chemin de fer où les trains circulaient à vide. Entreprendre dans de pareilles conditions la mise en valeur d'un pays vaste et riche, c'était jouer la difficulté.

Il serait en vérité bien vain d'avoir vaincu l'Allemagne, si cet absurde système devait survivre à la paix. Il y va de l'intérêt du commerce international autant que de celui du Maroc et de la France. En aucun cas, en effet, nous ne pouvons songer à demander au Maroc la suppression de la porte ouverte, c'est-à-dire de l'égalité douanière qui permet au commerce de toutes les nations d'y pénétrer sur un pied d'égalité. Dans ces conditions, toutes les puissances doivent souhaiter comme nous que le Maroc, enfin libéré de ses chaînes diplomatiques, puisse se développer librement. Il faut que, demain, le gouvernement du protectorat puisse faire exécuter rapidement son programme de travaux publics : il faut en particulier qu'il ait le droit de doter Tanger d'un bon port et de relier ce port, par une voie ferrée, au Maroc français. Tout le monde y trouvera son compte, sauf les amateurs d'intrigues allemandes.

Tanger maintenu sous la suzeraineté du sultan, le régime d'Algésiras supprimé, sauf en ce qui concerne le principe de la porte ouverte : telles sont les deux conditions indispensables à l'avenir du Maroc et à l'Afrique du Nord. La Conférence jugera sans doute qu'elles n'impliquent aucune prétention illégitime ou démesurée. La France a fait à la cause de la civilisation d'assez lourds sacrifices pour qu'on lui en tienne compte au Maroc aussi bien que sur le -Rhin.

LES DROITS DE LA FRANCE À TANGER
(*Le Temps*, 23 mars 1919)

On lira plus loin les déclarations que le comte de Romanonès a bien voulu faire à notre envoyé spécial. Elles portent avant tout sur la question de Tanger. L'éminent homme d'État espagnol fait preuve d'un désir de conciliation auquel on ne saurait que rendre hommage. Malheureusement, les paroles les plus amicales demeureront vaines tant que l'Espagne persistera à nier les droits évidents de la France.

Le comte de Romanonès invoque d'abord les traités. De fait, dit-il, d'après l'accord franco-anglais de 1904 et la convention secrète hispano-française, Tanger était compris dans la zone espagnole, et un régime spécial y était prévu pour cette ville. » Or, que stipulent en réalité ces-deux conventions ? Dans la convention franco-anglaise (article 7), la France s'engage à ne pas élever des fortifications ou des ouvrages stratégiques sur la côte marocaine entre Melilla et la rive droite du Selvu, c'est-à-dire sur le détroit de Gibraltar. Par l'accord franco-espagnol du 3 octobre 1904 (article 9), il est convenu que Tanger conservera « le caractère spécial que lui donnent la présence du corps diplomatique et ses institutions municipales et sanitaires ». Ni dans l'un, ni dans l'autre accord, Tanger n'est représenté comme faisant partie de la zone espagnole.

Le comte de Romanonès ajoute : « Par la convention de 1912, Tanger et ses alentours constituent une troisième zone avec régime spécial, qui n'est ni espagnole, ni française. »

Or, l'article 7 du traité franco-espagnol du 27 novembre 1912 est ainsi conçu :

La ville de Tanger et sa banlieue seront dotées d'un régime spécial qui sera déterminé ultérieurement ; elles formeront une zone comprise dans les limites décrites ci-après.

Cette clause signifie-t-elle que la zone de Tanger devra être nécessairement soustraite à l'autorité politique du sultan, c'est-à-dire de la France ? On ne le voit guère. La ville de Tanger a droit à des institutions municipales d'un caractère particulier, en raison de l'importance de ses diverses colonies européennes. Elle est et doit demeurer néanmoins sous l'autorité du sultan, notre protégé, qui y nomme lui-même un khalifat, et qui, d'ailleurs, y a fait acte de souveraineté pendant la guerre, ne fût-ce que le jour où il en expulsa, malgré les Espagnols, les représentants de l'Allemagne et de l'Autriche.

Enfin, on nous fait valoir l'importance des intérêts et de la colonie espagnole à Tanger. Il est exact que la colonie espagnole est aujourd'hui encore supérieure en nombre à la colonie française.

Sur 45.000 habitants environ, Tanger compte actuellement de 4.000 à 5.000 Espagnols, contre environ 3.000 Français. Mais ce que l'on néglige de reconnaître, c'est que la France détient à Tanger la moitié du commerce général, toutes les banques, sauf deux (dont l'une, la Banque d'État du Maroc, est de direction et de majorité françaises), 75 % de la propriété immobilière, la majorité des entreprises commerciales et industrielles.

Toutes les administrations d'État ou monopoles (douane, acconage, magasinage, travaux publics, etc.) sont dirigés par des Français. En un mot, la prépondérance de la France à Tanger est un fait reconnu de tous qu'il serait vain de contester.

Mais laissons là une discussion de détail qui deviendrait vite fastidieuse. La réalité, vue de haut, est simple, la conclusion décisive.

La France occupe à Tanger une situation morale, politique et économique qu'elle s'est acquise par son labeur. Protectrice du Maroc, elle a manifestement le devoir de lui conserver son issue maritime la meilleure. Puissance méditerranéenne, maîtresse de l'Afrique occidentale, il serait incroyable qu'on prétendît l'exclure du détroit de Gibraltar. Lui proposer soit de revenir au projet d'internationalisation de Tanger, que l'Espagne, escomptant sans doute la défaite des Alliés, a repoussé au début de la guerre, soit d'admettre l'annexion de Tanger au Maroc espagnol, c'est lui demander un sacrifice injustifié et inadmissible. Injustifié, car l'Espagne, loin de nous servir au Maroc

pendant la guerre, a tout fait pour y seconder le jeu de nos ennemis. Inadmissible, car Tanger présente pour la France un intérêt non moins vital que pour l'Espagne.

Tous les bons esprits souhaitent, avec le comte de Romanonès, qu'un accord fécond s'établisse entre les deux pays, non seulement au Maroc, mais ailleurs. Cet accord ne sera toutefois possible que le jour où d'Espagne comprendra qu'elle doit renoncer à l'espoir de nous faire payer, par l'abandon de Tanger, le prix d'une victoire à laquelle elle n'a pas voulu participer, et dont elle n'a pas supporté les frais.

Frappe de monnaie au Maroc
(*Le Sémaphore algérien*, 8 mai 1919)

M. Petit, ingénieur en chef de la Monnaie de Paris, est allé à Casablanca organiser les ateliers de frappe monétaire.

Les machines sont déjà prêtes et l'on pense commencer à fonctionner bientôt.

On frappera d'abord de la monnaie de billon ; peut-être abordera-t-on ensuite les frappes d'argent.

C'est là une innovation très intéressante pour notre protectorat qui pourra ainsi tirer tout le bénéfice de ses frappes de monnaie.

Résumé officiel du Traite de Paix avec l'Allemagne

(*Le Temps*, 9 mai 1919)

[version définitive : voir *Le Temps*, 21 juin 1919 (ci-dessous)]

.....

SECTION V

DISPOSITIONS SPÉCIALES AU MAROC

1° L'Allemagne renonce à tous droits, titres ou privilèges résultant à son profit de l'Acte d'Algésiras du 7 avril 1906, des accords franco-allemands du 9 février 1909 et du 4 novembre 1911.

Tous les traités ou arrangements passés par elle avec l'Empire chérifien sont tenus pour abrogés depuis le 4 août 1914. En aucun cas, l'Allemagne ne pourra se prévaloir de ces actes et elle s'engage à n'intervenir en aucune façon dans les négociations qui pourront avoir lieu entre la France et les autres puissances relativement au Maroc.

2° L'Allemagne déclara accepter toutes les conséquences de l'établissement, reconnu par elle, du protectorat de la France au Maroc, et y renoncer au régime des capitulations. Cette renonciation prendra date du 3 août 1914.

3° Le Gouvernement chérifien aura une entière liberté d'action pour régler le statut et les conditions de l'établissement des ressortissants allemands au Maroc. Les protégés allemands, les censaux et les associés agricoles allemands seront considérés comme ayant cessé, à partir du 3 août 1914, de jouir des privilèges attachés à ces qualités pour être soumis au droit commun:

4° Tous droits mobiliers et immobiliers de l'État allemand dans l'Empire chérifien passent de plein droit au Makhzen sans aucune indemnité.

Tous les droits appartenant à des Allemands seront vendus aux enchères publiques; le prix de la vente sera versé au Gouvernement chérifien et viendra en déduction des sommes à payer par l'Allemagne pour réparation des dommages de guerre.

L'Allemagne devra désintéresser les propriétaires allemands. Les droits miniers qui seraient reconnus à des nationaux allemands par le Tribunal arbitral institué en vertu du règlement minier marocain seront l'objet d'une estimation qui sera demandée à

l'arbitre ; ces droits suivront ensuite le sort des biens appartenant aux Allemands au Maroc.

5° Le Gouvernement allemand assurera le transfert, à des personnes désignées par le Gouvernement français, des actions qui représentent la part de l'Allemagne dans le capital de la Banque d'État du Maroc. La valeur de ces actions sera remboursée aux ayants droit par l'Allemagne ; ces sommes viendront en déduction des sommes à payer par l'Allemagne pour réparation des dommages de guerre.

6° Les marchandises marocaines bénéficieront à l'entrée en Allemagne du régime appliqué aux marchandises françaises.

.....

Résumé officiel du Traite de Paix avec l'Allemagne
(*Le Temps*, 4 juin 1919)

.....

MAROC

L'Autriche renonce à tous ses droits, titres et privilèges issus de l'Acte d'Algésiras et des Accords franco-allemands de 1909 et 1911, et de tous traités et arrangements avec l'Empire chérifien.

Elle s'engage à n'intervenir dans aucune négociation au sujet du Maroc entre la France et les autres puissances, accepte toutes les conséquences du Protectorat français sur ce pays et renonce aux Capitulations. Tous les biens d'État autrichiens passent au Makhzen sans indemnité, [l'Autriche abandonnant également ses intérêts dans la Banque d'État du Maroc](#). Les marchandises marocaines jouiront à l'entrée en Autriche, des mêmes privilèges que les marchandises françaises.

LES CONDITIONS DE PAIX
remises à l'Allemagne le 16 juin
(*Le Temps*, 21 juin 1919)

MAROC

.....

Art. 141. L'Allemagne renonce à tous droits, titres ou privilèges résultant à son profit de l'Acte général d'Algésiras du 7 avril 1906, des accords franco-allemands du 9 février 1909 et du 4 novembre 1911. Tous les traités, accords, arrangements ou contrats passés par elle avec l'Empire chérifien sont tenus pour abrogés depuis le 3 août 1914.

En aucun cas, l'Allemagne ne pourra se prévaloir de ces actes et elle s'engage à n'intervenir, en aucune façon, dans les négociations qui pourront avoir lieu entre la France et les autres Puissances relativement au Maroc.

Art. 142. L'Allemagne déclare accepter toutes des conséquences de d'établissement, reconnu par elle du protectorat de la France au Maroc et renoncer au régime des capitulations au Maroc.

Cette renonciation prendra date du 3 août 1914.

Art. 143. Le Gouvernement chérifien aura une entière liberté d'action pour régler le statut et les conditions de rétablissement des ressortissants allemands au Maroc.

Les protégés allemands, les censaux et les associés agricoles allemands seront considérés comme ayant cessé, à partir du 3 août 1914, de jouir des privilèges attachés à ces qualités pour être soumis au droit commun.

Art. 144. Tous les biens et propriétés de l'Empire et des États allemands dans l'Empire chérifien passent de plein droit au Makhzen, sans aucune indemnité.

À cet égard, les biens et propriétés de d'Empire et des États allemands seront considérés comme comprenant toutes les propriétés de la Couronne, de l'Empire et des États allemands, ainsi que les biens privés de l'ex-empereur d'Allemagne et des autres personnes royales.

Tous les biens, meubles et immeubles appartenant, dans l'Empire chérifien, à des ressortissants allemands seront traités conformément aux Sections III et IV de la Partie X (Clauses économiques) du présent Traité.

Les droits miniers qui seraient reconnus à des ressortissants allemands par le Tribunal arbitral institué en vertu du règlement minier marocain seront l'objet d'une estimation pécuniaire qui sera demandée à l'arbitre ; ces droits suivront ensuite le sort des biens appartenant au Maroc à des ressortissants allemands.

Art. 145. Le Gouvernement allemand assurera le transfert, à la personne qui sera désignée par le Gouvernement français, des actions qui représentent la part de d'Allemagne dans le capital de la Banque d'État du Maroc. La valeur de ces actions, indiquée par la Commission des Réparations, sera payée à cette Commission pour être portée au crédit de d'Allemagne dans le compte des sommes dues pour réparations. Il appartiendra au Gouvernement allemand d'indemniser de ce chef ses ressortissants.

Ce transfert aura lieu sans préjudice du remboursement des dettes que les ressortissants allemands auraient contractées envers la Banque d'État du Maroc.

Art. 146. Les marchandises marocaines bénéficieront à l'entrée en Allemagne du régime appliqué aux marchandises françaises.

AU MAROC
La crise financière marocaine
(*Le Temps*, 25 octobre 1919)

Casablanca, 24 octobre.

La population de Casablanca, réunie hier soir au nombre de 3.000, pour entendre le compte rendu des démarches faites par le comité de défense de la monnaie française, a décidé :

1° de demander l'égalité immédiate de cette monnaie avec la monnaie locale.

2° une réforme monétaire aboutissant à l'adoption d'une monnaie française unique.

3° de demander la suppression de l'organisme international appelé « Banque d'État du Maroc ».

Un comité permanent de quinze membres sera élu demain par tous les groupements français à Casablanca. Hier soir, l'assemblée générale de tous les groupements français du Maroc du Nord avait déjà adopté un ordre du jour semblable, ainsi que les groupements de Mazagan, Safi et Marrakech.

Lettre du Maroc

La hausse de la monnaie hassani à Tanger
(*Le Temps*, 4 novembre 1919)

Notre correspondant de Tanger nous écrit :

À en juger par les nouvelles de la côte, la réaction du public, à la suite de la crise monétaire provoquée par la hausse subite de l'hassani, a été sensiblement plus vive dans le protectorat français qu'à Tanger.

Nous n'eûmes à enregistrer ici aucun trouble, mais simplement de la consternation, quelques altercations un peu chaudes au marché entre vendeurs et acheteurs, et par-ci par -là, quelques bottes de navets échangées un peu brutalement devant l'étalage de certains marchands de légumes.

La colonie française, réunie au local des Sociétés françaises, a échangé ses impressions en famille, et délégué quelques-uns de ses membres auprès du ministre de France pour lui porter ses légitimes protestations et étudier avec lui les moyens de remédier le plus vite et le mieux possible au mal.

Cependant, Tanger se trouve très gravement atteint par la mesure financière que vient de prendre la Banque d'État. Le Français surtout non seulement s'est vu privé, du jour au lendemain, d'un tiers de son capital liquide, mais par suite de la faiblesse du commerce et de l'industrie locaux, il ne voit pas du tout comment aujourd'hui, même avec un surcroît d'effort, il pourra le récupérer. Casablanca, qui produit et exporte, peut escompter des bénéfices prochains qui compenseront, du moins en partie, son infortune présente. Tanger, économiquement stérilisé par un régime stupide qui emprisonne ses activités et arrête sa croissance, doit subir une perte sèche. Les quelques entreprises qui végètent encore succomberont peut-être même à l'épreuve. Les indigènes, en effet, exigent le paiement de leurs salaires en hassani, encouragés à refuser le franc par le mépris que montrent pour lui les Espagnols; et les entrepreneurs, qui ont passé leurs contrats en francs et qui se trouvent dans l'impuissance de payer leur personnel avec une autre monnaie, ont dû suspendre leurs travaux. La crise économique se complique ainsi d'une crise sociale.

Enfin, le Français de Tanger, plus encore que celui du protectorat, est atteint par la dépréciation du franc dans son prestige moral, au milieu de colonies étrangères où il est toujours en butte à de sourdes hostilités, et où l'on exploite, auprès des indigènes, ses difficultés financières pour mettre en doute la victoire de son pays et agiter l'espoir d'une revanche allemande.

Cependant, malgré tant de raisons qui auraient pu le pousser au découragement, son zèle patriotique n'a point failli.

En se défendant de relever leurs prix et en faisant le serment de n'accepter que de la monnaie française quittes à réduire considérablement leurs bénéfices, les commerçants français de Tanger ont donné un magnifique exemple de solidarité.

D'autre part, le service du ravitaillement a contribué aussi grandement à la libre circulation de notre monnaie, grâce au contrôle qu'il exerce sur la vente du pain, de la viande et du sucre, dont il est seul en mesure de fournir la population.

En outre, nos représentants à la commission d'hygiène ont obtenu de cet organisme municipal une réduction de 30 % sur les loyers du marché perçus en hassani ce qui les ramène au taux du franc et enlève aux vendeurs indigènes tout prétexte de majorer leurs prix.

Puis, le syndicat international du commerce, malgré sa composition et par sympathie pour les intérêts français à Tanger, a, de son côté, entrepris une démarche auprès de chacun des négociants de la ville pour que soit facilitée la circulation du franc.

Enfin, l'Amicale des combattants, reprenant un projet élaboré en 1918 et que les circonstances de guerre ne permirent pas alors de mener à bien, vient de jeter les bases d'une coopérative d'alimentation, qui, nous l'espérons, accroîtra la circulation de la monnaie française sur la place et contribuera puissamment à l'abaissement général du coût de la vie. Les Français ne seront d'ailleurs pas les seuls à en profiter. Les portes de cette coopérative sont ouvertes à tous.

L'infortune passagère de nos compatriotes n'aura donc été pour eux qu'une occasion nouvelle de déployer leurs initiatives et d'ajouter à la liste déjà longue des bienfaits de la France à Tanger.

On discute naturellement beaucoup ici sur les causes de cette désastreuse crise monétaire. Parmi celles qu'il importe de signaler, il en est une que la préoccupation d'accuser le pouvoir écarte généralement de la discussion, mais qu'on ne saurait toutefois passer sous silence, ne serait-ce que pour tirer de cette épreuve une leçon qui ne soit pas purement négative.

Cette cause réside dans l'organisation politique du Maroc, telle que l'ont faite les traités d'avant-guerre. C'est cette organisation qui, sans être directement responsable de l'existence du mal, a créé et entretenu les conditions les plus favorables à son aggravation.

Il est bien vrai, en effet, qu'en tout état de cause, et conformément à la loi économique d'après laquelle la mauvaise monnaie tend à chasser la bonne, le douro hassani, circulant sous les espèces de pièces d'argent fortement titrées et en compagnie de papier-monnaie déprécié en Bourse par les cours du change, courait les plus grands risques. Mais dans un pays comme le Maroc, où la spéculation financière est encore à l'état d'enfance, le seul danger que, théoriquement, on fût en droit de redouter, était la constitution par l'indigène de réserves métalliques excessives, et l'ensilotement comme on dit ici des douros. Danger à peu près certain, mais non sans remède, car on exigeant le paiement du *tertib* et de tous les autres impôts en métal, on eût pu faire sortir l'argent de ses cachettes et le remplacer progressivement par des billets.

Malheureusement, dans la pratique, par suite de la division du Maroc en trois zones, une partie de l'empire chérifien échappe au contrôle effectif du pouvoir central, en sorte que les deux zones sur lesquelles il règne, mais ne gouverne pas, se sont empressées d'abuser de sa confiance financière et de trahir ses prévisions.

D'après le communiqué officiel du service des finances du protectorat, l'abolition de la parité du franc et de l'hassani a été rendue, en effet, nécessaire par les spéculations qui se sont pratiquées, surtout à Tanger et en zone espagnole, et qui eurent pour conséquence la fuite continue des pièces d'argent émises par la Banque d'État.

Le douro hassani, que la Banque d'État du Maroc livrait au prix de 5 francs, possède en réalité une valeur métallique de 7 fr. 50. Or, grâce à la différence du change, le débiteur de monnaie espagnole pouvait l'obtenir au prix de 3 p. 50. Attirés par cette prime, les changeurs ont naturellement procédé, ici et dans la zone voisine, à une véritable rafle des douros hassani. La zone espagnole en a englouti — pour les envoyer où ? — plusieurs millions. Dans un espace de dix jours, du 25 septembre au 5 octobre, plus de 700.000 p. furent expédiées d'ici à Larache, petite ville dont les opérations commerciales sont loin de justifier un pareil maniement de fonds.

Dans un Maroc unifié, où l'hassani n'eût pas été en contact avec la peseta espagnole et dont la police eût pu surveiller toutes les issues, la spéculation eût-elle, trouvé autant d'encouragements, et la monnaie d'argent autant de facilités d'évasion ? Seule la coexistence de plusieurs zones marocaines indépendantes et solidaires à la fois a permis aux douros cette chute en cascade vers des bas-fonds insondables, d'où sans doute on ne les repêchera plus.

La crise financière dont nous souffrons vient donc ajouter un argument nouveau en faveur de la thèse de l'unification nécessaire de l'empire chérifien.

Nous connaissons du reste les dangers de la dualité politique et militaire, grâce à laquelle les tribus rebelles échappent, en changeant de zone, au juste châtement de leurs crimes. Les difficultés présentes viennent, dans le domaine financier, de nous prouver que sous le régime de la dualité administrative, le Trésor public est aussi difficile à défendre que nos frontières. Le contact de la zone espagnole nous a saignés de notre argent, de même que, pendant la guerre, il força nos troupes à se saigner de leur sang.

Raymond Lerouge.

Banque d'État du Maroc
(*Paris-Capital*, mai 1920)

L'assemblée de la Banque d'État du Maroc tenue le 28 juin a reçu communication du rapport du conseil pour la période écoulée du 1^{er} janvier 1914 jusqu'à fin 1919.

Le compte de profits et pertes accuse pour les cinq années 1914 à 1918, un bénéfice de 6.502.717 fr., et pour l'exercice 1919, un bénéfice de 3.627.078 fr., y compris le report de 1913, le solde créditeur s'élève ainsi à 10.130.126 fr. Le dividende a été fixé à 6 % pour chacun des six exercices sur la partie versée, soit 11.550.000 fr., du capital de 15.400.000 fr.

Banque d'État du Maroc
(*La Journée industrielle*, 30 juin 1920, p. 9)

Les actionnaires se sont réunis le 28 juin en assemblée ordinaire sous la présidence de M. S. Dervillé, président du conseil d'administration.

Le compte de profits et pertes est créditeur de 6.502.717 fr. pour les exercices 1914 à 1918, l'année 1919 se présente avec un solde créditeur de 3.627.078 fr., soit ensemble, pour les six années, 10.130.126 fr., y compris le report de 1913, 1.006.234 fr.

À l'unanimité, l'assemblée a décidé de fixer le dividende total des six derniers exercices à 123 fr. par action.

Elle a nommé administrateurs MM. le chevalier Edmond Carton de Wiart, Angulo y Heredia, marquis de Caviedès, Stéphane Dervillé, the Hon. col. Sidney Peel, l'amin El Hadj Idris Ben Djelloun,, le docteur van Nierop, le docteur dos Santos, E. Luret, Marcus Wallenberg, Guiot et Atthalin.

Dans la zone espagnole
(*Le Temps*, 20 septembre 1920)

On télégraphie de Madrid :

Le Journal officiel du protectorat espagnol du Maroc publie un décret établissant que devant des perturbations produites dans la zone espagnole à la suite des dispositions prises par la Banque d'État du Maroc concernant la valorisation de la monnaie hassani, dont les règles furent établies par le dahir du 9 mai 1915, la Banque d'Espagne se chargera de toutes les opérations de trésorerie et des paiements dans la zone espagnole du protectorat.

Lettre du Maroc

L'œuvre accomplie en zone espagnole
(*Le Temps*, 23 janvier 1921)

Notre correspondant de Tanger nous écrit :

Les Espagnols ont pris récemment Chefchaouen, petite ville qui n'est pas une ville sainte, comme on l'a dit, mais simplement une kasbah fortifiée et un point stratégique important.

Par elle, la soumission des tribus comprises dans le quadrilatère Ceuta, Arzilla, El-Kçar, Tetouan est virtuellement acquise. Elle permet (ou plutôt permettra, car toutes les difficultés sont loin d'être aplanies) d'aller de la côte méditerranéenne à la côte atlantique, par le Loukkos, et d'encercler complètement le massif des Beni-Arous, au centre duquel se trouve la ville de Tazerout, un des principaux noyaux de la rébellion.

On doit convenir, à cet égard, que ces récentes opérations au Maroc ont mis en lumière, une fois de plus, l'endurance bien connue des troupes espagnoles, et révélé une habileté croissante de leurs chefs. Celle-ci semble s'être particulièrement aiguisée depuis que le général Berenguer a pris le commandement de l'armée. L'action politique fut menée parallèlement à l'action militaire, et chez certaines tribus, comme les Beni-Hassan, elle provoqua des soumissions presque sans combat. La manœuvre paraît avoir été mieux conduite que dans les opérations antérieures. Le haut-commissaire, émule du général Lyautey, s'est appliqué à doter ses troupes d'un armement plus moderne et à les organiser sur le modèle des nôtres. Sa tactique s'inspire de celle des généraux qui, dans notre protectorat, font reculer un peu plus à chaque saison le front dissident, et dont les leçons sont à ce point impérieuses, que pour ne s'y être point exactement conformés dans leur marche sur Chefchaouen, les Espagnols ont essuyé, après la prise de cette ville, de cruels déboires.~

Mais la louange, pour être juste, doit être modeste. Même dans sa partie soumise, la zone espagnole est loin d'avoir atteint le degré de pacification de la nôtre. En raison de leur hâte et de leur tardivité, les conquêtes de l'Espagne sont encore une peu vertes, et sur beaucoup de points même, précaires. À voir la résistance qu'ils éprouvent, non seulement en avant de leurs lignes, mais encore à l'arrière, où leurs convois ont toutes les peines du monde à se frayer un passage pour franchir les quelques kilomètres qui les séparent de la côte, on est contraint de dire que si nos voisins ont passé, ils n'est pas encore vrai qu'ils aient soumis.

Les plus anciennes, et apparemment les plus sincères soumissions ne furent elles-mêmes obtenues qu'au prix de concessions qui en compromettent singulièrement la solidité. Andjeras et Djebalas gardent leurs armes, et ils subordonnent à un accord préalable leur participation aux opérations contre les tribus rebelles. Ils se donnent eux-mêmes comme des alliés conditionnels, et non des sujets. D'ailleurs, malgré l'état de paix qui règne officiellement sur leur territoire, les coups de fusil partent assez souvent contre les postes espagnols. Maintes fois, des soldats isolés sont tués ou enlevés, les petits détachements massacrés ou pillés. Dans les villes comme Tetouan, Larache, El-Kçar, il est toujours conseillé de ne point circuler après le coucher du soleil ; et si, depuis la prise de Dar-ben-Korrich, on peut utiliser la piste de Tetouan à Tanger, on ne s'y aventure pas sans danger et les autos ne consentent à y circuler que le jour, sous la surveillance des patrouilles échelonnées jusqu'à la limite de la zone de Tanger.

Bref, si l'on observe que l'Espagne n'a réalisé cette conquête superficielle que sur une portion de territoire équivalente au huitième de sa zone (laquelle représente moins d'un vingtième de la nôtre) ; si l'on remarque qu'à proximité de la métropole et opérant sur une étroite presqu'île où elle peut accéder par trois côtés, elle n'eut pas à lutter contre ces terribles distances en pays désertiques, qui décuplent le travail de nos colonnes et aggravent leurs dangers ; si l'on note, enfin, que pour soutenir le choc de tribus qui ne sont ni plus nombreuses, ni mieux aguerries que les Zaïan et les Beni-M'Guild, ou les Rhouma, les Ghezaoua, les Mestara, les Mesguilda, les Setta, récemment attaquées et soumises en quelques jours et presque sans pertes par la colonne Poeymirau, — il a fallu à l'Espagne presque autant d'hommes (72.000) qu'il nous en faut à nous (75.000), pour tenir toute notre zone —, on trouvera juste et

équitable de réduire la valeur d'une pacification qui, de loin et quand on part de rien, semble quelque chose, mais de près et en comparaison de ce qui aurait pu et du être fait, se révèle aussi minime de proportion que chétive de qualité.

Nous ne parlerons pas de la mise en valeur du pays, qui est en fonction de la pénétration militaire, et que le caractère récent, restreint et précaire de la pacification actuelle n'a pas permis de pousser bien avant. À part Outa (ancien chef-lieu de *presidios* et situé en dehors de la zone proprement chérifienne de l'Espagne), dont la rade a été aménagée et qu'un petit chemin de fer relie à Tetouan, aucun travail fécondant n'a été entrepris en zone espagnole. La route de Tetouan à Tanger n'est qu'une piste, comme au temps de Moulâï Hassan. De Tanger à la zone française, il n'existe que des tronçons de route, séparés par des tronçons de piste, que la pluie transforme en fondrières impraticables. Les villes ont gardé leur caractère de petites cités marocaines décrépite. L'inactivité commerciale et industrielle est enfin accusée par l'exode croissant des indigènes et l'absence complète d'immigration.

Mais cela, c'est l'affaire de l'Espagne, et nous n'en parlons que par souci de l'exactitude et pour prémunir nos compatriotes contre l'admiration d'une collaboration dont ils sont parfois tentés de s'exagérer l'ampleur. Ce qui nous importe, nous, c'est son action politique, et le soin qu'elle met à observer les traités. Or, la courbe des faits nous amène à constater que l'Espagne travaille à se dégager des obligations internationales et à se constituer une zone autonome, lui permettant d'exercer au Maroc une influence distincte de la nôtre et de suivre, s'il lui plaît, des directives opposées aux nôtres. C'est même la seule branche d'activité où, dès le début, elle ait fait preuve d'effort, de continuité et d'ingéniosité, et nous devrions sur ce chapitre lui réserver toutes nos louanges, si nous n'étions condamnés à payer les frais de son succès.

Cet effort vers l'autonomie, elle l'a manifesté dès 1912, par la revendication pour sa zone du titre de protectorat; pour son khalifa de Tetouan, de celui de souverain ; pour son haut-commissaire, de celui de résident ; revendications qui n'avaient pas uniquement pour but de lui apporter des satisfactions protocolaires, puisqu'elle s'en autorisa, dès le début de la guerre, pour affirmer son indépendance, en maintenant des relations amicales avec les ennemis du sultan, et en hospitalisant leurs espions dans sa zone. Du moins pouvait-on espérer qu'induite en erreur par les événements, elle était revenue à une plus exacte appréciation de la réalité, et décidée à l'observation scrupuleuse des règles d'une étroite et loyale collaboration.

Mais, obligée par la victoire de l'Entente de chasser les Allemands de sa zone, où ils bénéficièrent tout le temps de la guerre de son extraordinaire indulgence, elle s'ingénia, au contraire, aujourd'hui, à compenser cet abandon momentané et contraint de sa souveraineté par des infractions moins tapageuses, mais non moins efficaces, et non moins dangereuses pour nous, aux pactes internationaux.

C'est ainsi que dans le courant du premier semestre de 1920, elle essaya d'imposer, de sa propre autorité, pour les ports de sa zone, des tarifs spéciaux, et comme par hasard, prohibitifs à l'égard des marchandises françaises. Que devenaient les décisions de la commission douanière internationale, seule chargée de fixer tous les six mois les droits d'entrée et de sortie pour tous les ports du Maroc ? L'Espagne n'en avait cure. Encouragée par ses succès militaires, elle s'est sans doute convaincue que la révélation de ses aptitudes conquérantes et civilisatrices la délie devant l'Europe de tout engagement.

Vers le milieu de l'été, un autre décret du haut-commissaire (suspendu depuis pour des raisons pratiques, mais non rapporté) a, plus gravement encore, refusé aux marchandises étrangères débarquées à Tanger et munies de leur passavant, leur libre entrée dans la zone espagnole. On exigeait qu'elles payassent une deuxième fois la totalité des droits acquittés. Cette mesure portait directement atteinte à l'unité douanière de l'empire. Cette unité fut, quelques semaines plus tard, virtuellement

détruite, quand, prétextant les perturbations apportées dans le régime financier de la zone par la démonétisation du hassani, l'Espagne confia à sa Banque nationale les opérations de trésorerie, dépouillant ainsi la Banque d'État du Maroc des privilèges et des fonctions qui lui ont été reconnus par les traités dans les trois zones.

Enfin, revenant au domaine politico-militaire qui lui importe particulièrement, l'Espagne vient tout récemment de décider la création d'une légion étrangère, dont il suffit presque de prononcer le nom pour se convaincre que l'Espagne va ouvrir de nouveau sa zone à des influences qui nous seront hostiles, et contre lesquelles nous aurons autant de peine à nous défendre qu'elle en aura elle-même à les désapprouver.

Les soldats n'en seront sans doute point des transfuges de notre zone, ainsi qu'on a pu le craindre récemment, lorsqu'on vit des déserteurs de notre légion étrangère trouver un si accueillant asile sur son territoire. Mais, ouverte par définition à tous les étrangers, quels qu'ils soient, la légion étrangère espagnole ne va-t-elle pas offrir à nos ennemis l'occasion inespérée de réintroduire leurs agents dans ce Maroc d'où notre victoire les a chassés ?

Il n'est pas possible, en effet, de parler de la légion étrangère espagnole sans évoquer le projet des Mannesmann, que la gloire de Cecil Rhodes empêchait de dormir. On se souvient qu'ils proposèrent à l'Espagne de recruter à leurs frais une armée de métier, capable de pacifier toute sa zone marocaine, et qu'en échange de ce sacrifice, ils ne demandèrent que quelques privilèges leur conférant, il est vrai, la maîtrise économique du pays conquis.

On rit encore de leurs prétentions. Songeons plutôt que sous le voile de la légion étrangère espagnole, il leur est désormais loisible de créer au Maroc une armée allemande et une colonie allemande. Ils s'acharneront avec d'autant plus de ténacité à la conquête sournoise du pays, qu'ils l'ont toujours ardemment convoité et que toute autre entreprise coloniale leur est désormais interdite.

Tel est l'un des plus graves et certainement le plus proche danger que la zone voisine, fait courir à notre protectorat, derrière le rempart usurpé de son autonomie.

Il est vraiment plaisant, après cela, d'entendre dire aux journaux germanophiles de l'Espagne que notre présence à Tanger compromet la sécurité de la zone espagnole et retarde sa pacification. Si une simple enclave, de quelques kilomètres carrés porte préjudice à leur action, que n'avons-nous pas à redouter de leur zone, qui occupé toute la façade la plus stratégiquement importante de l'empire, et ressuscite, au nord de notre protectorat, tous les dangers de l'ancienne frontière algéro-marocaine, aggravés de tous les avantages dont pourrait éventuellement disposer contre nous une nation européenne, et toute proche ?

Nous ne pouvons compenser la pression que la zone espagnole exercera sur nous, qu'en affermissant de plus en plus la puissance du makhzen à Tanger, ville souveraine, partageant avec Gibraltar et Ceuta la maîtrise du détroit, et dont l'abandon, rompant l'équilibre à nos dépens, compromettrait infailliblement notre suprématie effective dans l'Afrique du Nord.

Raymond Lerouge.

J. O. du 26 avril 1921
(*Les Annales coloniales*, 27 avril 1921)

Décret portant autorisation pour la Banque de l'Algérie de prendre une participation dans le capital de la Banque d'État du Maroc [Rachat de la part allemande].

Banque d'État du Maroc
(*La Journée industrielle*, 1^{er} mai 1921)

Réunis hier en assemblée ordinaire sous la présidence de M. Dervillé, président du conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1920 présentant un solde créditeur de 5.137 792 francs, y compris le report de l'an dernier de 185.086 fr.

Le dividende a été fixé à 46 fr. 875 par action.

INFORMATIONS FINANCIERES

Banque d'État du Maroc
(*Paris-Capital*, mai 1921)
(*Le Gaulois*, 19 mai 1921)

M. H. Gauran, directeur général de la Banque d'État du Maroc, résidant antérieurement à Tanger, a été appelé à remplir les mêmes fonctions près du siège administratif, à Paris.

M. P. Rengnet, précédemment sous-directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, vient d'être nommé directeur général de la Banque d'État du Maroc, chargé de la direction des affaires au Maroc.

MAROC

La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 5 septembre 1921)

La circulation fiduciaire des billets de la Banque d'État du Maroc, atteignait au 30 juin : 111.837.025 fr. Les billets algériens encore en circulation représentent environ le tiers de cette somme.

Les stocks de monnaie de nickel actuellement en fabrication se montent à 13 millions.

(*Les Annales coloniales*, 22 août 1921)

L'agence *Afrique et Levant* annonce la création, auprès de la Banque d'État du Maroc, d'un commissaire marocain.

C'est M. Poilay (Henri-Jacques-Eugène-*Edwin*) ², licencié en droit, chef du secrétariat de [la Banque de] l'Indo-Chine à Paris, qui est appelé à occuper ce poste.

MAROC

La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 30 septembre 1921)

² *Edwin* Poilay (1891-1970) : il débute à la Banque de l'Indochine), puis devient directeur général (1931) et président (1955) de la Banque de l'Afrique occidentale. Voir [encadré](#).

La Banque d'État du Maroc vient d'acheter, à Rabat, un terrain situé près de la cour d'appel, dans l'avenue Dar-el-Maghzen, pour y élever un immeuble estimé à quatre millions.

BANQUE DE L'ALGÉRIE
(*Les Annales coloniales*, 2 décembre 1921)

.....
L'assemblée a ensuite ratifié l'acquisition des 2.200 actions provenant de la part allemande dans le capital de la Banque d'État du Maroc.

AEC 1922-17 — Banque d'État du Maroc, 3, rue Volney, PARIS (2^e).

(Siège social à TANGER, Maroc).

Capital. — Sté. an., f. le 25 févr. 1907, 15.400.000 fr. en 30.800 act. de 500 fr. lib. des trois quarts. Divid. : 1918, 6 p. 100 ; 1919, 6 p. 100 ; 1920, 12,50 p. 100.

Objet. — Exercice et exploit. des privilèges et notamm. de celui de l'émission des billets de banque, résultant de l'acte de concession contenu au chapitre III de l'Acte général de la conférence internationale d'Algésiras, et toutes affaires rentrant dans les opérat. d'une banque.

Agences. — Alcazarquivir, Casablanca, Fez, Kénitra, Larache, Marrakech, Mazagan, Méknès, Mogador, Oudjda, Rabat, Safi, Tetuan.

Conseil. — M. S[téphane] Dervillé [BPPB], présid. ; MM. Col. the Hon. Sidney Peel D. S. O. (M. P.), marquis de Caviedès, v.-présid ; MM. Carton de Wiart, Arrigo Rossi, Dr M. dos Santos, l'Amin El Hadj Idris Ben Djelloun, E[ugène] Luret [BPPB], M. Wallenberg, G[aston] Guiot [v.-pdt Bq privée Lyon-Marseille], Ch. Vergé [= pdt P.O.], E. Mauclère, admin. MM. Sir Charles S. Addis, comte de San Luis, P. Ernest-Picard, censeur.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*Le Temps*, 29 avril 1922)

En vue de réduire au minimum les frais qui étaient demandés jusqu'à ce jour, en France et en Algérie, aux porteurs de billets marocains qui désiraient les échanger, la Banque d'État du Maroc a décidé de prendre à sa charge, chez ses principaux correspondants, les frais de rapatriement au Maroc de ses billets ainsi échangés à l'extérieur.

En retour, elle a obtenu de ces établissements l'engagement de ne prélever sur les porteurs qu'une commission réduite fixée à 50 centimes par 100 francs, avec minimum de 0 fr. 25 par opération.

Ces établissements sont en France : la Banque de France, la Banque de Paris, la Banque nationale de crédit, la Banque privée, le Comptoir d'escompte, le Crédit foncier d'Algérie, le Credit lyonnais, la Société générale ; en Algérie et Tunisie : la Compagnie algérienne, le Comptoir national d'escompte, le Crédit foncier d'Algérie, le Crédit lyonnais, la Société générale.

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 19 mai 1922)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue au siège social, 3, rue Volney, à Paris, sous la présidence de M. Stéphane Dervillé, président du conseil d'administration.

Le rapport signale que la circulation au Maroc de billets de banque en francs s'est régulièrement développée en 1921. La Banque d'État du Maroc a émis des coupures de 5, 10, 20, 50, 100 et 1.000 francs. La coupure de 500 francs est prête et sera émise incessamment.

En 1921, la circulation a atteint son maximum avec 165.181.000 francs au 1^{er} octobre, moment où la campagne d'affaires battait son plein. Au 31 décembre, elle était retombée à 140.131.635 francs.

Grâce à son émission de billets de banque en francs, la Banque a pu développer l'aide qu'elle apporte aux établissements de crédit sous forme de réescompte. Elle a également prêté son concours aux grandes entreprises qui exécutent les travaux de ports et de chemins de fer ; elle a ouvert des crédits pour la campagne d'affaires afin d'atténuer la raréfaction des capitaux causée par la crise mondiale ; elle a enfin accordé aux caisses centrales de crédit agricole des fiches d'escompte qui n'ont été, du reste, que partiellement utilisées.

Aux municipalités de Fez, Meknès et Kenitra, des avances de courte durée ont été consenties, soit pour assurer leur ravitaillement en blé, soit pour leur permettre d'attendre la réalisation de prêts en cours de négociation avec le Crédit foncier de France.

La Banque a signé deux conventions, l'une le 28 décembre 1921 avec le gouvernement chérifien, l'autre le 29 décembre avec le Trésor français, à la suite desquelles a été promulgué, le 4 mars 1922, l'arrêté qui supprime définitivement, à partir du 1^{er} juillet prochain, la tolérance dont jouissaient encore dans la zone française du Maroc les circulations fiduciaires autres que celles de la Banque d'État.

Les bénéfiques nets de l'exercice 1921 se montent à 7.251.563 fr. 55, après amortissement complet des créances douteuses.

Y compris le report de 1920 de 310.778 40, le solde créditeur de l'exercice ressort à 7.562.341 fr.

À l'unanimité, l'assemblée a décidé de fixer le dividende à 75 fr. par action. Elle a nommé administrateurs : MM. Sydney Peel, Arrigo Rossi, Marcus Wallenberg, H.-A Van Nierop et Joan da Motta Gomes junior.

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*La Journée industrielle*, 9 juin 1922)

Comme conséquence de l'abaissement du taux de son escompte, la Banque d'État du Maroc vient de ramener de 6 % à 5 1/2 % le taux d'escompte appliqué aux différentes caisses du Crédit agricole du Maroc.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des affaires étrangères
(*La Journée industrielle, Le Temps*, 27 août 1922)

Commandeur
M. Angulo y Heredia (marquis de Caviedes), sujet espagnol, administrateur de la Banque d'État du Maroc

BANQUE DE L'ÉTAT DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 8 décembre 1922)

Cet établissement a transféré, depuis le 4 décembre, son siège administratif de Paris, 33, rue de La-Boétie (8^e).

À partir du 1^{er} janvier, il ouvrira une agence à la même adresse. Téléphone : Elysées, 10-57.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*Le Temps*, 5 janvier 1923)

Le rapport de M. Georges Bureau, député, sur le budget général du Maroc pour 1923, précise ainsi le rôle joué par la Banque d'État du Maroc, au point de vue de l'émission des billets de banque :

La banque avait commencé par émettre des billets de banque libellés en hassani, remboursables à présentation dans cette monnaie. Ces billets n'avaient pas eu grand succès auprès de la population marocaine : leur circulation n'atteignit jamais 8 millions ; ils disparurent au moment de la démonétisation du hassani. À partir de 1920, conformément au vœu formulé par la commission interministérielle et en vertu du dahir du 21 juin 1920 qui créait le franc marocain, la banque commença l'émission de billets libelles en francs. Ces billets circuleront à cours forcé tant que celui-ci sera maintenu en France et en Algérie. Ils conservent seuls cours légal et force libératoire dans l'empire chérifien, tant auprès des caisses publiques que pour le règlement entre particuliers.

La circulation en a pris très vite un grand développement : 38 millions en janvier 1921 ; 78 millions en avril ; 125 millions en juillet ; 156 millions en octobre.

Elle s'accroît de 60 à 70 millions en 1922 par l'élimination définitive des billets algériens qui circulent encore à titre transitoire au Maroc. La parité entre le franc marocain et le franc français a été réalisée depuis un an par un accord entre le Trésor chérifien et le Trésor français.

NÉCROLOGIE
(*Le Temps*, 24 mai 1923)

On nous annonce la mort, à Rabat, le 1^{er} mai, de M. Ad.-Samuel Monod, directeur des agences de la Banque d'État du Maroc. Né à Alger en 1879 et venu au Maroc dès 1906, M. Monod laisse le souvenir d'une active carrière consacrée à l'Afrique française du nord. Homme d'une haute valeur morale, lettré distingué, il jouissait au Maroc de l'estime et de la sympathie générales.

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 8 juin 1923)

Les bénéfices nets de l'exercice 1922 se montent à 6.297.535 fr., au lieu de 7.251.564 francs en 1921. Le conseil proposera à l'assemblée du 9 juin de répartir un

dividende de 75 fr., de porter à 3.850.000 francs la réserve légale par un prélèvement de 361.012 francs sur les bénéfices et de virer le montant (t million) de la réserve immobilière à la réserve spéciale qui sera désormais intitulée réserve supplémentaire et elle-même dotée de 2.200.000 francs.

L'encaisse métallique s'élève à 50.079.366 francs. Les billets de banque des autres pays que le Maroc ont été portés à un nouveau poste « disponibilités hors Maroc » qui figure pour 167.957.195 fr. (dont 166.450.972 francs de correspondants). Les disponibilités en dollars et livres sterling s'inscrivent à 1.886.384 francs, le portefeuille-effets à 171.649.011 francs contre 150.375.750 francs fin 1921), les comptes débiteurs à 33.068.873 francs (contre 28 millions 221.579 francs), le portefeuille-titres à 211.953.507 francs, ce dernier poste composé de bons du Trésor, des chemins de fer français et d'obligations du Crédit National. Le compte trésor public à Paris a été porté de 30.406.736 à 34 millions de francs. L'avance au Gouvernement marocain a été ramenée de 61.287.413 francs à 15 millions de francs.

Au passif, le capital de 15.400.000 francs n'est encore libéré qu'à concurrence des trois quarts. Les billets en circulation ont progressé de 140.263.000 francs à 241.035.000 francs. Les effets à payer reviennent de 3.950.553 francs à 832.984 francs. On relève 108.737.154 francs de comptes créditeurs, 195.044.593 francs pour le trésor français à Rabat et 116.252.382 francs pour le Gouvernement marocain (zone française).

Les réserves se totalisent par 15.659.235 francs et le bilan par 708.903.390 francs.

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*Le Temps*, 11 juin 1923)

L'assemblée générale ordinaire de la Banque d'État du Maroc s'est tenue le 9 du courant, à 15 heures, au siège administratif, rue de La-Boétie, 33, sous la présidence de M. Stéphane Dervillé.

Elle a approuvé les comptes qui lui ont été présentés et. fixé a. 75. francs par. action le dividende de l'exercice 1922. Ce dividende sera mis en payement immédiatement au siège social, à Tanger, 3.

BANQUE D'ETAT DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 29 février 1924)

La situation au 31 décembre 1923 se totalise par 799.157.675 fr. contre 708.903.390 francs au 31 décembre 1922.

L'encaisse métallique est à peu près inchangée. Les disponibilités hors Maroc sont revenues de 167.957.195 fr. à 86 millions 114.641 francs. Les disponibilités en dollars et en livres sont passées de 1 million 800.384 fr. à 3.957.349 fr. Le portefeuille effets a. été ramené de 171.649.011 fr. à 150 millions 119.877 fr. Les comptes débiteurs sont sans grand changement à 34.329.330 fr. Le portefeuille titres, comprenant une grande part de Bons du Trésor, est passé de 211.963.507 fr. à 378.116.111 fr. Le compte dépôt au Trésor à Paris a été porté de 34 millions à 41 millions de francs. Les avances au gouvernement marocain sont toujours d'environ 15 millions.

Au passif, le capital de 15.400.000 francs n'est toujours libéré que des trois quarts. Les billets en circulation sont en légère diminution de 1.300.000 fr. à 239.732.830 fr. Les effets à payer sont portés pour 2 millions 799.444 fr. Les comptes créditeurs ont été ramenés de 108.737.154 fr. à 81.664.490 francs. Le compte du trésor français n'est

plus que de 119:357.416 fr. contre 195.044.593 francs, celui du Trésor marocain, par contre, est passé de 116.252.358 francs à 286 millions 091.002 fr. Les comptes d'ordres figurent pour 30.065.928 fr. contre 25.124.495 francs à l'actif.

À la Banque d'État du Maroc
(*Les Annales coloniales*, 16 mai 1924)

M. Rengnet, directeur général de la Banque d'État du Maroc et M. le commandant Jean de la Bruyère, chef du personnel de la Banque d'État du Maroc, en tournée d'inspection, sont passés à Safi le 3 mai.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Banque d'État du Maroc
(*Le Temps*, 2 juin 1924)

L'assemblée générale ordinaire de la Banque d'État du Maroc s'est tenue le 31 mai, à quinze heures, au siège administratif, 33, rue La-Boétie, sous la présidence de M. Stéphane Dervillé.

Elle a approuvé les comptes qui lui ont été présentés et fixé à 100 francs par action le dividende de l'exercice 1923. Ce dividende sera mis immédiatement en paiement au siège social à Tanger.

Informations financières
BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 13 juin 1924)

L'assemblée générale ordinaire tenue le 31 mai, sous la présidence de M. Stéphane Dervillé, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1923, faisant ressortir un bénéfice net de 8.450.245 fr. 84, auquel s'ajoute le report antérieur de 420.036 fr. 40. Le dividende a été fixé à 100 fr. par action. Il sera, comme précédemment, directement payé aux actionnaires par le siège social de Tanger.

La réserve légale ayant atteint son maximum de 3.850.000 fr., il n'y a pas lieu de l'alimenter. En conséquence, sur la proposition du conseil, l'assemblée a décidé un prélèvement de 50 fr. par action sur les bénéfices, soit 1.540.000 fr., pour être versés au fonds spécial destiné à la libération ultérieure des actions. La réserve supplémentaire a été dotée de 3 millions. Le reliquat de 468.407 fr. 72 a été reporté à nouveau.

L'assemblée a donné son agrément à la nomination en qualité d'administrateurs de MM. le commandeur Eugenio Petrelli, désigné par le groupe italien pour remplacer le commandeur Arrigo Rossi, démissionnaire ; H. A. Van Nierop, désigné par le groupe néerlandais ; Eugène Mauclère, désigné par le Consortium des banques françaises. Elle a réélu M. Eugène Luret pour cinq ans.

Voici les renseignements fournis par le rapport du conseil d'administration sur l'état économique, dans le Protectorat.

La situation au Maroc

Les résultats de la dernière campagne n'ont donc pas amélioré d'une façon sensible la situation du Maroc, qui souffre encore de la crise dont nous vous avons entretenus dans nos précédents comptes rendus.

Cette crise a pour origine principale la spéculation immobilière. Les bénéfices réalisés au début de l'occupation sur les premières opérations de terrain avaient créé une sorte de mirage qui attira de l'extérieur pendant plus de treize ans des capitaux en quête de gains rapides et faciles. À peine ralentie durant les premières années de la guerre, la spéculation était à son maximum vers 1920, époque à laquelle les immeubles urbains avaient atteint, à Casablanca, notamment, des prix hors de toute proportion avec leurs possibilités de rendement. Cette activité des transactions, l'importance bien souvent grossie par la renommée des gains réalisés avaient provoqué une abondante immigration qu'il fallut loger, alimenter, pourvoir aussi de tous ces éléments matériels qui sont devenus des exigences de la vie européenne : le mouvement des affaires s'en trouva accru et donna l'illusion d'une activité durable ; de nouvelles maisons de commerce, des entreprises, des banques se fondèrent : la crise du logement multiplia les chantiers du bâtiment. Or, cette activité était due surtout à des opérations spéculatives dont le facteur indispensable était l'apport de capitaux extérieurs. En suspendant cet apport, en provoquant même le retrait partiel des capitaux antérieurement engagés, la crise mondiale déclencha la crise marocaine.

Brusquement réduit aux seules ressources de sa production agricole puisque aussi bien ses mines et son industrie, quoique autorisant les meilleurs espoirs, sont encore et étaient surtout d'un rendement fort réduit, le Maroc a vécu une période difficile, aggravée ces temps derniers par l'instabilité des cours mondiaux du commerce et les variations désordonnées des changes.

Mais c'est avant tout une crise de croissance. Certes, il s'en est suivi des défaillances et des pertes, mais les facultés productrices du pays demeurent intactes, cependant que se sont poursuivis par un effort méthodique et concordant du Gouvernement, de quelques entreprises privées et des colons, le défrichement et l'appropriation du sol, la mise en valeur de ses énergies et de ses richesses, enfin la création de cet outillage économique, que des esprits chagrins ou superficiels ont pu juger excessif et financièrement trop lourd pour le Maroc d'aujourd'hui mais auquel il devra son prochain et harmonieux épanouissement.

Le Port de Casablanca enserme maintenant entre ses deux jetées une surface bien abritée de 60 hectares. On y a manutentionné en 1923 647.429 tonnes de marchandises, contre 180.040 tonnes en 1912 dans une rade complètement ouverte à la houle du large.

L'Office chérifien des Phosphates* a extrait 225.395 tonnes de phosphates en 1923 ; il en a vendu au Maroc et à l'exportation 190.723 tonnes (contre 79.815 en 1922 et 8.232 en 1921) ; encore l'extraction a-t-elle été limitée par les possibilités d'écoulement sur voie ferrée vers Casablanca, la ligne des Phosphates à voie normale n'ayant été ouverte, d'ailleurs en service réduit, qu'à partir du mois de septembre dernier.

La Compagnie des Chemins de fer du Maroc* et la Compagnie du Chemin de fer de Tanger à Fez exploitent la ligne de Salé à Petitjean et Fez depuis la fin du mois de septembre 1923 et ont réalisé pendant le dernier trimestre un produit brut permettant de couvrir largement les dépenses d'exploitation, phénomène vraiment exceptionnel pour une exploitation de chemin de fer à ses débuts.

La Société de l'Energie Electrique du Maroc*, qui doit fournir le courant électrique aux principales villes du Maroc et aux chemins de fer pour la traction, vient déterminer la construction et l'équipement d'une centrale thermique aux Roches noires à Casablanca.

Le Gouvernement chérifien a créé un réseau de 4.000 kilomètres de routes cylindrées, qui relient tous les centres importants de l'empire et permettent de rapides communications par automobile.

Pour ce qui est de la colonisation, les Européens possèdent à l'heure actuelle 1.255 exploitations couvrant 450.000 hectares sur lesquels la part de la colonisation officielle est de 75.000 hectares divisés en 450 lots de petite moyenne ou grande colonisation.

Le pessimisme n'est donc pas de saison : mais il est évident que la patience, l'économie et la prudence s'imposent, de même qu'il est nécessaire de poursuivre avec ténacité l'intensification de la production agricole.

[Retour en France]

(*Les Annales coloniales*, 24 juillet 1924)

(*Le Temps*, 25 juillet 1924)

Le paquebot *Figuig* est parti hier de Casablanca à 10 heures *via* Bordeaux, ayant à bord ... M. Rengnet, directeur de la Banque d'État du Maroc.

.....

AU MAROC

(*Le Temps*, 13 novembre 1924)

Création d'un crédit agricole

On télégraphie de Rabat :

À la suite des accords intervenus entre le gouvernement, le Crédit foncier d'Algérie et la Banque d'État du Maroc, un crédit agricole à long terme a été institué. Le dahir édictant les formes de ce crédit paraîtra prochainement et son fonctionnement commencera en décembre, grâce aux redevances mensuelles versées par la Banque de l'État.

D'autre part, l'institut d'émission marocain consent, à dater du 1^{er} janvier 1925, des redevances mensuelles basées sur le montant de sa circulation et aux taux de l'escompte. De plus, grâce à la transformation de l'encaisse argent en encaisse or, la Banque d'État versera au gouvernement chérifien 15 millions de titres d'avances sans intérêt, destinés à rembourser au Trésor chérifien l'avance qu'il a faite au crédit agricole.

À la Banque d'État du Maroc

(*Les Annales coloniales*, 15 décembre 1924)

Le 11 décembre 1924, une cérémonie intime, réunissait l'après-midi, dans le hall de la Banque d'État, du Maroc, à Casablanca, tout le personnel de l'agence. Il s'agissait de remettre à M. Menut, chef de la correspondance, une croix de la Légion d'honneur, offerte à lui par ses collègues. M. Paul Rengnet, directeur général de la Banque d'État, avait tenu à présider lui-même cette manifestation, assisté du commandant de La Bruyère, chef du personnel, et de M. Merlin, directeur de l'agence. En quelques mots, M. Paul Rengnet retraça la glorieuse carrière militaire de M. Menut, et lui remit la croix aux applaudissements de l'assistance.

M. Menut remercia tout le monde en termes émus, et un vin d'honneur clôtura dignement cette touchante manifestation.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*Le Temps*, 16 janvier 1925)
(*Les Annales coloniales*, 20 janvier 1925)

La Banque de l'Algérie et la Banque d'État du Maroc, sur le désir qui leur en a été exprimé par le gouvernement, ont décidé de conclure un accord et établi entre elles des rapports de bon voisinage.

En conséquence, la Banque algéro-tunisienne entrera prochainement en liquidation, et un nouvel organisme bancaire lui sera substitué, de façon à continuer ses opérations sans interruption pour la clientèle.

LA COLONISATION
au Maroc
(*Le Temps*, 15 février 1925)

La solidité d'une colonie ou d'un pays de protectorat se mesure, pour une bonne part, au succès de la colonisation entreprise par la métropole.

Cela est vrai surtout de nos possessions de l'Afrique du Nord. Ces possessions forment un tout, un ensemble dont tous nos efforts doivent tendre à faire moins un empire colonial qu'un prolongement presque de notre patrie.

Pour coloniser, deux choses sont nécessaires : des hommes et des terres.

La France, après les terribles pertes qu'elle a subies pendant la guerre, obligée qu'elle est de faire de plus en plus appel à la main-d'œuvre étrangère, ne dispose pas d'un nombre d'hommes très considérable pour les besoins de la petite colonisation. C'est un fait dont il faut prendre son parti. Elle a, par contre, tout pour réussir la colonisation moyenne et grande, qui est de beaucoup la plus importante, puisqu'elle constitue l'armature sociale et économique d'un pays.

On compare assez souvent les progrès extrêmement rapides de la colonisation en Algérie avec les résultats beaucoup moins satisfaisants, assure-t-on, de la colonisation au Maroc. Il n'y a rien de plus injuste que cette comparaison.

Ceux qui la font oublient ce point essentiel : nous ne sommes guère au Maroc que depuis une quinzaine d'années. Encore convient-il de déduire de cette période la durée de la guerre pendant laquelle rien, ou presque, n'a pu être fait.

Si l'on tient compte du temps relativement court dont nous avons disposé, on doit, au contraire, constater en toute justice les succès de notre œuvre colonisatrice au Maroc.

Lorsque s'est organisé le gouvernement du protectorat, la question de la propriété foncière se trouvait dans un véritable chaos. La première chose à faire a été de débrouiller cette confusion.

Le dahir du 12 août 1913 se préoccupa d'asseoir la possession et la transmission de la propriété sur des bases précises et sûres. Il institua la procédure de l'immatriculation. Ce fut, en quelque sorte, la charte foncière du Maroc.

Les terres qu'on pouvait utiliser se rangent dans différentes catégories : les biens domaniaux, les biens « habous », les terres collectives des tribus, les propriétés particulières. Bien des gens insuffisamment informés s'imaginent à tort que le gouvernement du protectorat avait devant lui une réserve infinie de terres dans laquelle il n'aurait eu qu'à puiser. Quand on regarde des choses d'un peu plus près, on s'aperçoit que cette réserve est, au contraire, des plus limitées.

Les terres collectives, par exemple, qui représentent une superficie assez considérable (10 à 12 millions d'hectares), ne sont aucunement des biens sans maîtres. Elles sont détenues à titre collectif par les tribus, et leur aliénation éventuelle, leur mise en valeur posent un des problèmes les plus délicats de la colonisation. On ne peut ni dépouiller entièrement les indigènes, ce qui serait contraire à toute justice et à toute sagesse, ni refuser complètement aux colons les terres dont ils ont besoin. C'est entre ces deux écueils que le protectorat a essayé d'évoluer.

Dans l'ensemble, le gouvernement a pu disposer déjà d'un total de 225.000 hectares qu'il a cédés aux colons. Des prélèvements importants qui pourront être faits par la suite permettront à la colonisation officielle de distribuer une moyenne de 15.000 à 30.000 hectares par an pendant une période d'une dizaine d'années.

Profitant de l'expérience que nous avons acquise en Algérie et en Tunisie, le gouvernement du protectorat a très sagement décidé de renoncer au régime de la concession gratuite. Le système adopté consiste dans la vente à plusieurs termes échelonnés. Les opérations de colonisation officielle font, chaque année, l'objet d'un programme auquel on donne la plus grande publicité, en s'efforçant de développer le peuplement européen.

La petite colonisation, cession, de lots d'une superficie allant jusqu'à 50 hectares, ne peut réussir qu'aux alentours des villes ou des agglomérations, dans la zone côtière où se trouvent des débouchés pour les produits de la ferme.

C'est la colonisation moyenne qui peut le plus, de beaucoup, prospérer au Maroc. Elle associe dans un commun effort le travail et le capital. De 1918 à 1923, 56.000 hectares environ ont été ainsi concédés pour des lots allant de 150 à 200 hectares. Pour les deux années 1924 et 1925, 35.000 hectares nouveaux doivent être distribués.

La grande colonisation, qui exige des capitaux assez considérables, ne constitue que 14 % du chiffre total des terres concédées. C'est la moyenne propriété de 100 à 500 hectares qui est de beaucoup la plus importante.

Pour fournir aux colons les ressources qui, très souvent, leur font défaut, le gouvernement du protectorat a été grandement aidé par la Banque d'État du Maroc, qui a mis au service de la colonisation des crédits considérables.

[Rôle de la Banque d'État]

Cette politique s'est traduite récemment par deux événements marquants : signature, le 10 novembre, d'une convention entre le gouvernement et la Banque d'État du Maroc ; réorganisation de la caisse des prêts immobiliers par les soins de la banque d'État et du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

Aux termes de la nouvelle convention, dès maintenant en vigueur, la Banque d'État verse au gouvernement des redevances annuelles, dont l'importance varie d'après le montant de la circulation en francs de la Banque et d'après le taux officiel de l'escompte. Le total de ces redevances dépassera, en 1925, 3 millions de francs ; il atteindra rapidement 5 millions.

D'autre part, la Banque d'État — outre qu'elle continue au gouvernement une avance sans intérêt de 15 millions de francs — prête un large concours à la colonisation sous forme de faveurs d'escompte accordées aux trois caisses du Crédit agricole mutuel.

Accroissement des moyens d'action mis à la disposition des colons, diminution de l'intérêt des avances, tels sont les avantages des derniers arrangements.

Les progrès qui ont déjà été accomplis dans l'œuvre de la colonisation au Maroc iront forcément en s'accroissant. Les richesses agricoles du pays sont très grandes. Elles sont et elles seront de plus en plus exploitées.

Le gouvernement; du protectorat, qui a su concilier les intérêts des colons avec ceux des indigènes, a trouvé, pour son œuvre, de puissants auxiliaires qui ne lui ont pas marchandé et n'a lui marchanderont jamais leur concours.

Raymond Recouly.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Banque d'État du Maroc
(*Le Journal des débats*, 16 mai 1925)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 11 mai, sous la présidence de M. Stéphane Dervillé.

Elle a approuvé les comptes et fixé à 125 fr. par action le dividende de l'exercice 1924, qui sera mis immédiatement en paiement au siège social à Tanger.

Elle a décidé, en outre, de libérer le capital à raison de 125 fr. par action, par prélèvement sur la réserve spéciale constituée dans ce but.

Banque d'État du Maroc
(*Les Documents politiques*, mai 1925)

L'assemblée générale, présidée par M. Dervillé, a approuvé les comptes de l'exercice 1924 qui se sont soldés, y compris le report précédent, par un bénéfice de 9.523.892 francs que permet la distribution d'un dividende de 120 francs, une dotation de 2 millions à la réserve supplémentaire et de 2.310.000 francs au fonds spécial pour la libération des actions et de reporter à nouveau 516.093 francs.

MM. Stéphane Dervillé, Laurent Atthalin et Si El Hadj Idris ben Djelloun ont été réélus administrateurs ; MM. Choppin de Janvry et de La Longuinière ³, commissaires aux comptes et commissaire adjoint.

Banque d'État du Maroc
(*L'Économiste parlementaire*, juin 1925)

Nous apprenons que le conseil d'administration de la Banque d'État du Maroc vient de nommer président, en remplacement du regretté M. Stéphane Dervillé, M. Jules Cambon, ambassadeur de France, vice-président du conseil d'administration de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

L'ORGANISATION DU CRÉDIT AU MAROC

³ Émile Morin de la Longuinière (1867-1953) : secrétaire de la direction [1908], fondé de pouvoir, puis directeur adjoint (1921-1937) de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et à ce titre commissaire aux comptes de la Banque privée Lyon-Marseille (1912-1914), de la Société française de gérance de la banque de Chine (1923) et de sa suite, la Banque franco-chinoise, de la Banque d'État du Maroc, du Crédit foncier franco-canadien, de la Société immobilière au Maroc, de la Compagnie foncière d'Indochine, son représentant lors de la constitution du Crédit agricole hypothécaire de Roumanie (1931), administrateur de la Société financière d'Indochine (Sofinindo) — son représentant à la Société immobilière du Nha-Bé et à la Société immobilière d'Extrême-Orient —, administrateur de la Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud (Sudaméris) et administrateur délégué du Crédit foncier franco-canadien (1935).

Après avoir relevé la particule de son grand-père abandonnée à la Révolution, il épouse Berthe d'Abadie, artiste peintre, décédée en décembre 1913 — dont une fille et deux fils —, puis Ida Sigg, décédée en février 1932.

(*Le Temps*, 19 juillet 1925)

Il y a treize ans seulement que le traité de protectorat du Maroc a été signé et que la France, devenue la tutrice du vieil empire chérifien, a entrepris d'y faire régner l'ordre et d'en assurer le développement économique. Les résultats obtenus pendant cette période relativement courte sont remarquables ; l'action énergique poursuivie tant dans le domaine militaire que dans celui de l'administration civile et des travaux publics par le protectorat a, en effet, procuré aux populations indigènes une sécurité et un bien-être jusque-là ignorés et a permis l'installation au Maroc de nombreux colons et commerçants français. Les entreprises qu'ils ont fondées, malgré la crise de croissance qui s'est fait sentir durement, mais, qui a maintenant pris fin, sont, dans l'ensemble, en bonne situation. La mise en valeur du pays; qui n'en est encore qu'à son premier stade, va dorénavant se poursuivre à une cadence accélérée par suite de l'utilisation progressive de l'outillage économique qui est déjà en partie créé.

Nous nous proposons, dans cet article, de traiter plus spécialement la question du crédit au Maroc et de montrer brièvement ce qui a été fait à cet égard.

*
* * *

Le crédit repose sur la Banque d'État du Maroc qui est la banque d'émission du Maghzen et sur les établissements de crédit établis au Maroc et dont les principaux sont la Société générale, la Société marseillaise, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, la Compagnie algérienne, etc.

La Banque d'État du Maroc a le privilège d'émission des billets de banque, mais à la condition de conserver une encaisse égale au tiers de sa circulation. La Banque émettant en ce moment des billets libellés en francs (qui sont à la parité des francs de la métropole), sous le régime du cours forcé, ses avoirs en devises or et chez le Trésor français sont considérés provisoirement comme encaisse métallique en vertu de conventions avec l'État français et l'État chérifien. Sa circulation de billets étant actuellement de 312 millions de francs environ, son encaisse est constituée en or et en devises or pour 44 millions, en argent pour 9 millions et par un dépôt de 53 millions chez le Trésor français, soit un total de 106 millions, représentant plus du tiers. On peut donc dire que la Banque d'État, n'ayant pas de plafond à son émission de billets, est toujours à même de satisfaire les demandes de capitaux émanant de ses clients, à condition toutefois que les affaires qui les motivent rentrent dans le cadre des opérations statutaires, que la règle du tiers demeure observée et que la circulation soit maintenue dans les limites compatibles avec la situation économique.

*
* * *

Les établissements de crédit apportent au commerce un appui très réel. Leur concours a permis de donner aux affaires d'importation et d'exportation notamment un large développement. Ils trouvent à leur tour auprès de la Banque d'État toutes facilités pour mobiliser leur portefeuille et récupérer ainsi leur faculté de « financement ».

Il est à noter que le taux d'escompte de la Banque d'État du Maroc est fixé actuellement à 7 %.

*
* * *

La Banque d'État du Maroc consent aussi des crédits directs à sa clientèle dans les conditions où ses statuts l'y autorisent. Elle a été ainsi amenée à faire des ouvertures de crédit importantes, soit sous forme de facilités passagères de caisse pour les besoins de leur trésorerie, soit sous forme d'avances transitoires pour l'exécution de leurs travaux, aux grandes entreprises industrielles ou de travaux publics : Office chérifien des phosphates, Compagnie des chemins de fer du Maroc, Compagnie du chemin de fer de Tanger à Fez, Énergie électrique du Maroc, Entreprises de travaux de ports, etc., etc.

Le crédit agricole est, de son côté, en voie de compléter son organisation. Les caisses de crédit agricole assurent le fonctionnement du crédit court terme et à moyen terme. La Banque d'État du Maroc prend part à ces opérations, sous certaines conditions, par le réescompte, à des taux de faveur, des billets souscrits par les colons membres des caisses.

Le crédit à long terme est financé par la caisse de prêts immobiliers au Maroc, qui vient d'être réorganisée à cet effet, avec le concours de la Banque d'État, du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie et de la Compagnie algérienne.

Enfin, les entreprises agricoles sont susceptibles de bénéficier de prélèvements à effectuer sur la redevance que la Banque d'État verse chaque année au gouvernement chérifien.

*
* * *

Le gouvernement chérifien est assuré de trouver auprès de la Banque d'État, qui est son banquier, tout le concours nécessaire pour faire face à ses besoins de trésorerie dans la limite des statuts de la banque.

Ainsi, le Maroc, qui possède sa monnaie propre, est, en outre, doté d'une organisation bancaire qui répond aux exigences du crédit dans tous les domaines où s'exerce l'activité de ses colons et de ses commerçants. En déléguant à la Banque d'État son droit régalien, l'État chérifien a entendu fournir à cet établissement les moyens de financer les entreprises installées dans le pays. Par voie de conséquence, la rôle de régulateur du crédit se trouve, comme il est rationnel, dévolu à l'institut d'émission.

Supplément sur l'Afrique française
(*Le Temps*, 31 juillet 1925)

La Banque d'État du Maroc, elle, s'est par définition, consacrée plus spécialement, aux affaires marocaines.

Dès 1904, lors de l'émission du premier emprunt marocain par le Consortium des Banques françaises, celui-ci, dirigé par la Banque de Paris et des Pays-Bas, avait sollicité la concession d'une Banque d'État française ayant le privilège de l'émission des billets de banque au Maroc. Les négociations se poursuivirent à Fez en 1905 et se virent interrompues par les incidents qui suivirent le débarquement de l'empereur d'Allemagne à Tanger, et qui provoquèrent la réunion d'une conférence internationale à Algésiras.

C'est à Algésiras qu'a été élaboré l'acte de concession de la Banque d'État du Maroc, et c'est le chapitre III de l'Acte général de la Conférence qui constitue cet acte de concession.

Le capital de la Banque d'État du Maroc fut fixé à 15.400.000 fr., divisé en quatorze parts égales. Toutes les puissances signataires de l'Acte général participèrent à parts égales à la formation de ce capital, sauf toutefois les États-Unis, qui y renoncèrent. Par ailleurs, deux parts furent attribuées au Consortium des Banques françaises pour

reconnaître l'abandon qui lui était demandé des avantages obtenus du gouvernement marocain en 1906. Les douze autres parts furent souscrites par l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, la Hollande, le Maroc, la Suède, le Portugal, l'Espagne, la Russie et l'Italie.

À la suite de la guerre de 1914-1918 et des traités de Versailles et de Saint-Germain, la part de la France s'accrut de celles de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. La France acquit de plus par rachats la part russe et la plus grande partie de la part marocaine : à l'heure actuelle, elle possède à peu près la moitié du capital de la Banque.

La Banque d'État du Maroc est dirigée par un conseil d'administration composé de quatorze membres, dont six sont Français, un Marocain et les sept autres Anglais, Espagnol, Portugais, Hollandais, Suédois, Italien et Belge. Le président est M. Stéphane Dervillé, régent de la Banque de France, président de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, grand officier de la Légion d'honneur.

La durée de la concession de la Banque d'État du Maroc est de quarante années, à compter du 1^{er} janvier 1907. Elle a le privilège exclusif d'émettre des billets au porteur, ayant seuls cours légal et force libératoire dans toute l'étendue de l'empire chérifien. Les rapports entre la Banque d'État du Maroc et les Gouvernements français et marocain sont régis par deux conventions une convention avec le Trésor français, signée le 29 décembre 1921 et renouvelée le 29 décembre 1924, assure la parité entre le franc marocain et le franc français par le libre jeu du compte courant avec le Trésor français une convention avec le Gouvernement chérifien, signée le 10 novembre 1924, définit les mesures propres à protéger la circulation du billet de la Banque d'État du Maroc et institue une redevance que la Banque devra payer au Trésor chérifien mensuellement et dont le produit est affecté au développement de l'œuvre de colonisation. La Banque d'État du Maroc est le banquier du gouvernement chérifien. Elle lui a consenti des avances pour faciliter sa trésorerie ou lui permettre de financer des opérations déterminées. Elle a négocié avec lui l'émission des emprunts 5 % 1910, 4 % 1914 et 5 % 1918, et en a facilité le placement. Elle fait, en outre, toutes les opérations d'une banque ordinaire escompte direct du papier de commerce sur le Maroc et sur l'étranger, ouvertures de crédit aux maisons de commerce, réescompte aux banques, etc. Enfin elle apporte un large concours à l'agriculture marocaine, sous forme de cotes d'escompte aux Caisses de Crédit Agricole Mutuel, qui atteignent au total 10 millions de francs, et d'une avance sans intérêt d'un million de francs. La Banque d'État du Maroc a également présidé avec le Crédit Foncier de l'Algérie et de Tunisie à la réorganisation récente de la Caisse de Prêts Immobiliers du Maroc.

La Banque d'État du Maroc, dont le siège social est à Tanger, possède des agences à Casablanca, Fez, Kénitra, Larache, Marrakech, Mogador, Oudjda, Rabat, Safi, Settat, Tetuan, Meknès, et des bureaux à Oued-Zem et El-Ksar. Son conseil d'administration siège à Paris, 33, rue de La-Boétie, où elle a également ouvert une agence destinée à faciliter les opérations de sa clientèle entre la France et le Maroc.

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque d'État du Maroc, réunie à son siège administratif, le 31 mai 1924, a fixé à 100 francs par action le dividende pour l'exercice 1923 les réserves de la Banque, après dotations décidées par cette assemblée, se montent à 23.390.000 francs.

Jules CAMBON, président

À LA BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*Le Temps, Les Annales coloniales*, 29 octobre 1925)

M. Jules Cambon, de l'Académie française, ambassadeur de France, vice-président de la Banque de Paris et des Pays-Bas, a été nommé président du conseil d'administration de la Banque d'État du Maroc, en remplacement de M. Stéphane Dervillé.

La nouvelle Banque d'État
(*Le Temps*, 26 novembre 1925)

On nous télégraphie de Rabat :

L'édifice de la Banque d'État du Maroc, qui est certainement le plus beau monument moderne du Maroc français, doit être inauguré le 15 décembre prochain.

Par suite du poids énorme des constructions projetées, on a dû creuser une cinquantaine de puits de un mètre de diamètre et de dix. à quatorze mètres de profondeur qui reposent sur le rocher et soutiennent toute la carcasse de l'édifice.

Les dépenses actuellement engagées atteignent plusieurs millions de francs.

On a utilisé pour les carrelages des plaques de marbres enchâssées dans de l'émail de Venise. Les coffres-forts de la banque situés dans les sous-sols sont entourés d'un chemin de ronde avec double grille.

Le sol est en béton ainsi que le plafond. Les parois ont une épaisseur qui atteint 0 m. 90 ; elles sont composées de trois couches, deux en ciment armé et une intermédiaire de sable. De la sorte, si on parvenait à percer une couche, le sable comblerait indéfiniment le trou obtenu et on ne pourrait pénétrer dans les caveaux.

Le corps de garde est en ciment armé et une installation d'eau permet, en cas d'incendie, de noyer les caveaux.

La Banque d'État du Maroc, dont les décorations sculptées rappellent les motifs des mosquées de Fez, Marrakech et Meknès, enrichit Rabat d'un monument incomparable.

DANS LES COLONIES
(*Le Temps, La Journée industrielle*, 30 décembre 1925)

On annonce de Rabat que, en présence des hauts fonctionnaires du protectorat et de toutes les personnalités et notabilités, la Banque d'État du Maroc a inauguré son hôtel où elle a installé définitivement son siège social.

COURRIER DU MAROC
LA VIE ÉCONOMIQUE
Section marocaine de l'[Union ovine de l'Afrique du Nord](#)
(*Les Annales coloniales*, 12 janvier 1926)
(*La Journée industrielle*, 20 janvier 1926)

Sur l'initiative de M. Lallour, administrateur délégué de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, une section marocaine de cet important groupement s'est constituée à Casablanca, sous la présidence de M. [Paul] Rengnet, directeur général de la Banque d'État du Maroc.

.....

Le siège social est fixé à Rabat, au siège de la Banque d'État du Maroc.

INFORMATIONS FINANCIÈRES (*Le Temps*, 11 mai 1926)

Les actionnaires de la Banque d'État du Maroc, réunis en assemblée générale extraordinaire le 8 mai, ont décidé, conformément aux propositions du conseil d'administration, et avec l'avis conforme des censeurs et du haut-commissaire impérial marocain, que le capital de la banque serait porté de 15.400.000 à 30.800.000 fr. et la réserve légale de 3.850.000 fr. à 7.700.000 fr. par prélèvements sur la réserve supplémentaire figurant au bilan.

Société d'habitations au Maroc (*La Journée industrielle*, 30 mai 1926)

la Banque d'État du Maroc est réélue administrateur

LA POSITION DE CHANGE DU MAROC (*Le Temps*, 6 juin 1926)

Pour se faire une opinion sur la situation monétaire d'un pays, il faut en connaître, entre autres indices, la position de change, c'est-à-dire le sens et la grandeur des règlements d'espèces en suspens entre ce pays et l'étranger. Les cours du change et leur tendance indiquent le sens de la position : mais on manque en général de base solide pour en chiffrer la grandeur. Il en est autrement pour le Maroc, dont il est possible de connaître à tout moment la position de change avec une approximation satisfaisante.

On la trouve dans les situations mensuelles publiées par la Banque d'État du Maroc. Prenons celle au 28 février 1926. Nous y voyons au passif le poste « Trésor français à Rabat » qui est créditeur de 142.773.000 francs. Cela signifie que, compensation faite entre ses paiements à l'étranger et les remises qu'il en a reçues, le Maroc reste à découvert de 142.773.000 francs que le Trésor français lui a avancés. Si, au lieu d'être au passif, le même poste était à l'actif de la situation de la Banque pour 50 millions de francs par exemple, nous en concluons, au contraire, que la compensation a laissé au Maroc un avoir de 50 millions de francs déposés chez le Trésor français. Nous allons expliquer pourquoi il en est ainsi.

Tous les règlements entre le Maroc et l'étranger se font finalement en francs à cause de la facilité offerte par les administrations postales française et marocaine pour échanger des mandats entre le Maroc et la France moyennant un droit très minime, au pair, franc pour franc, et sans limite de somme. Il en résulte que le Maroc fait par mandats ses règlements non seulement avec la métropole, mais encore avec les autres pays, en transformant à Paris des francs en devises étrangères ou vice versa.

Le montant des mandats du Maroc sur la France ne balance pas exactement celui des mandats de la France sur le Maroc. L'une des deux administrations paye plus de mandats qu'elle n'encaisse d'argent pour ceux qu'elle émet. Elle doit recevoir de l'autre la différence. C'est le Trésor français qui paye cette différence pour compte de l'administration débitrice en faisant jouer de la façon suivante le compte de la Banque d'État du Maroc chez la caisse centrale du Trésor public à Paris.

Quand un règlement périodique fait ressortir que l'Office postal marocain est débiteur des P. T. T. de France, l'Office se libère en versant à Rabat le montant du débit à la Banque d'État pour le compte du Trésor français. La Banque d'État en est alors débitée chez le Trésor qui rembourse les P. T. T.

Si le règlement fait apparaître au contraire un débit de l'administration métropolitaine, celle-ci se libère à Paris par un versement au crédit du même compte de la Banque d'État moyennant quoi cette dernière rembourse l'Office marocain.

Enfin, quand le gouvernement français a besoin d'envoyer de l'argent au Maroc pour les dépenses du corps d'occupation qui sont à la charge du budget métropolitain, il se contente de créditer le compte de la Banque d'État à Paris de la somme que cette dernière lui remet directement au Maroc.

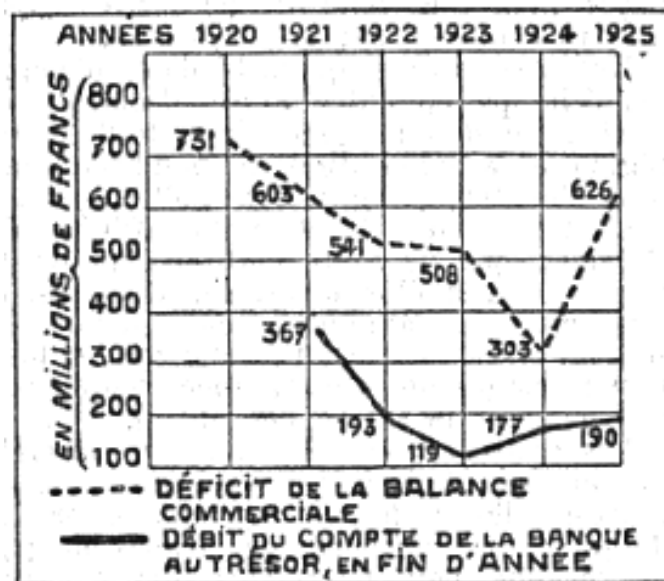
On voit donc que la balance des recettes et des paiements du Maroc à l'étranger se traduit par des débits ou des crédits passés au compte de la Banque chez le Trésor et que le solde de ce compte, qui figure dans la situation de la Banque au poste du Trésor français, indique bien par conséquent, suivant sa place à l'actif ou au passif de celle-ci, le sens et l'importance de la position de change du Maroc. Nous disons toutefois qu'il ne l'indique qu'approximativement parce qu'il ne comprend pas, tant qu'elles ne sont pas liquidées, les positions de change des particuliers.

Il résulte des explications que nous venons de donner que c'est en définitive le Trésor français qui fait la contrepartie de la position de change du Maroc ; il lui rend ainsi un service qui a son prix, car le Maroc est jusqu'à présent à découvert, ainsi que nous allons le voir plus loin.

Notons, pour compléter les renseignements sur le fonctionnement du compte de la Banque chez le Trésor, que ce dernier ne peut pas demander à la Banque le remboursement de ce qu'elle lui doit autre part qu'au Maroc, c'est-à-dire autrement qu'en francs marocains. C'est légitime ; la Banque ne saurait être tenue de rembourser une autre monnaie que celle qu'elle a reçue. Par contre, si le compte présente un crédit en faveur de la Banque, le Trésor ne le rembourse pas tant que la convention pour le compte courant reste en vigueur. Débit et crédit portent intérêt en faveur ou à la charge du Trésor. Enfin des dispositions spéciales confient à la Banque le soin d'employer les francs marocains qu'elle détient pour compte du Trésor à l'achat de remises sur la France ou sur l'étranger, de façon à les rapatrier autant que possible en France.

*
* *

Le compte de la Banque d'État au Trésor a été ouvert en janvier 1922, et il a toujours présenté depuis cette époque un solde débiteur. Nous portons sur le graphique ci-après le montant de ce solde, c'est-à-dire le découvert du Maroc à l'origine du compte et à la fin de chaque année. Nous y portons aussi le déficit annuel de la balance commerciale tel qu'il ressort des statistiques douanières.



Il est intéressant de constater que le découvert a sensiblement diminué depuis le mois de janvier 1922, malgré des balances commerciales constamment déficitaires. C'est que le déficit de celles-ci est compensé par les importations de capitaux de France au Maroc faites, soit par l'État français pour le corps d'occupation, soit par des particuliers en vue de placements en entreprises agricoles et industrielles, soit enfin par des sociétés ou par l'État marocain lui-même qui émettent des emprunts en France pour l'exécution de grands travaux publics au Maroc. La courbe du déficit de la balance commerciale, qui était en décroissance jusqu'en 1924, se relève brusquement en 1925, parce que beaucoup de produits habituellement disponibles pour l'exportation ont été consommés sur place par l'armée opérant dans le Rif ; mais comme ces produits ont été payés avec des fonds envoyés de France, la courbe du découvert s'est à peine relevée. L'examen de ce graphique donne donc une impression satisfaisante de la position de change du Maroc. Le découvert s'amortira progressivement par le développement de l'exportation. Les remarquables progrès de l'agriculture marocaine dans ces dernières années autorisent à cet égard tous les espoirs.

Informations financières
BANQUE D'ETAT DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 15 juin 1926)

L'assemblée générale ordinaire tenue le 12 juin, sous la présidence de M. Jules Cambon, a approuvé les comptes de l'exercice 1925, se soldant, y compris le report antérieur de 516.093 fr., par un bénéfice disponible de 10.871.115 francs dont, sur la proposition du conseil, la répartition suivante a été adoptée : dividende de 5 % par action, 1.540.000 francs ; tantièmes au conseil, 881.502 fr. ; dividende supplémentaire de 75 francs par action, 4.620.000 francs ; dotation de la réserve supplémentaire, 3.250.000 fr. ; report à nouveau, 579.613 francs.

En conséquence, le dividende est fixé à 100 fr. pour chacune des 61.600 actions composant le capital social ; il sera, comme précédemment, adressé directement aux actionnaires par le siège social de Tanger.

L'assemblée a donné son agrément à la nomination en qualité d'administrateur de M. Jules Cambon, désigné par le groupe français pour remplacer feu M. le président Stéphane Dervillé ; le mandat de M. Jules Cambon prendra fin à l'assemblée générale

de 1930. La nomination aux mêmes fonctions de M. le marquis de Caviedes et de M. Gaston Guiot a été ratifiée.

La campagne du Rif a eu une influence marquée sur les affaires en général par suite des répercussions qu'a entraînées un afflux exceptionnel des troupes. Le disponible pour l'exportation a été dirigé vers le front au lieu d'être embarqué pour l'extérieur ; l'importation a augmenté. La balance commerciale a été modifiée ; elle apparaît avec un déficit de 626 millions de francs, contre 323 seulement en 1924 ; mais ce déficit a été en partie compensé par les capitaux importés pour les dépenses du corps expéditionnaire.

Du reste, la production agricole a été, dans l'ensemble supérieure, à celle de 1924.

Quant à la production de l'Office chérifien des phosphates, elle a atteint 720.000 tonnes en 1925 contre 430.000 en 1924 et 225.000 en 1923.

La circulation des billets de banque a marqué une nouvelle progression en 1925 par suite de la réexportation de ceux de la « Banque de -l'Algérie » ; de 280.104.680 fr. au 31 décembre 1924, elle a passé le 21 février suivant par un minimum de 262 millions 622.000 francs et atteint le maximum de 437.949.205 francs le 31 octobre.

En vertu de la convention du 10 novembre 1924, la Banque a payé au gouvernement chérifien une redevance de 5 millions 186.390 francs sur la circulation de ses billets.

En dehors du Portefeuille, la couverture des billets de banque est constituée par l'encaisse métallique, les disponibilités en dollars et en livres sterling, le dépôt de l'établissement au Trésor public à Paris, soit ensemble 131.906.022 francs, dépassant quelque peu la proportion du tiers de la circulation fiduciaire, fixée par la convention avec le Trésor Français.

L'ensemble des prêts consentis, au Maroc, au commerce et aux grandes entreprises, s'est élevé à 232 millions 729.000 fr., en augmentation de 91.660.000 francs.

BULLETIN FINANCIER
(*Le Temps*, 10 août 1926)

Tenant compte de la décision prise par la Banque de France, la Banque d'État du Maroc a décidé de fixer le taux de l'escompte à 8 %.

SEMAINE FINANCIÈRE
Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie
(*Le Temps*, 20 septembre 1926)

.....
Au Maroc : Les prêts hypothécaires en participation avec le Crédit foncier de France ne représentent que 1.057.000 fr. contre 7.917.800 fr. Cette diminution, qui s'explique par la limitation du maximum des prêts, a été compensée par une augmentation du chiffre d'affaires avec la Caisse de prêts immobiliers. Cette dernière a porté son capital à 3 millions et reçu une avance gratuite du protectorat de 5 millions en même temps qu'un crédit de même importance lui était consenti par la Banque d'État du Maroc. Le montant des prêts réalisés par la Caisse s'élevait en fin d'exercice à 6 millions. 206.173 francs.

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC

S.A. au capital de 30,8 MF entièrement versé.
Siège social : Tanger
Siège adm. et agence à Paris : 33, r. La-Boétie (VIII^e).
Registre du commerce : Seine, n° 206-818
Agences au Maroc : Casablanca, El Ksar el Kébir, Fez, Kénitra, Larache, Marrakech,
Mazagan, Meknès, Mogador, Oujda, Oued-Zen, Rabat, Safi, Settat, Tétuan
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 38)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 14 membres, nommés pour 5 ans, propriétaires de 50 actions.
CAMBON (Jules), 6, r. Daubigny, Paris ; pdt ;
SYDNEY PEEL (Col. Hon. D.S.O.), 6, King Williams Street, Londres E.C. 4 ; v.-pdt ;
DE CAVIEDES (Marquis R. Angulo y Heredia), villa Nogoya, Saint-Sébastien
(Espagne) ; v.-pdt ;
CARTON DE WIART (baron), 13, av. des Gaulois, Bruxelles ;
El Hadj IDRIS-BEN-DJELLOUN, à Tanger ;
GUIOT (Gaston), 24, av. du Pdt-Wilson, Paris ;
ATTHALIN (André), 11 *bis*, r. de Bellechasse, Paris ;
LURET (Eugène), 12, r. Jules-Clarétie, Paris ;
MAUCLÈRE (Eugène), 4, av. de La-Bourdonnais, Paris ;
Da MOTTA GOMES Jr (Dr J.), Banco de Portugal, Lisbonne ;
VAN NIEROP (H.-A.), Amsterdamsche Bank, Amsterdam ;
PETRELLI (E.), 24, r. Raynouard, Paris ;
VERGÉ (Charles), 5, av. George-V, Paris ;
WALLENBERG (Marcus), Skandinaviska Aktiebolaget, Stockholm.

CENSEURS

Sir ADDIS (Chas. S.), 9, Gracechurch Street, Londres E.C. 3.
De SAN LUIS (Comte), 3, plaza de la Lealtad, Madrid ;
M. ERNEST-PICARD (Paul), 217, bd Saint-Germain, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CHOPPIN DE JANVRY (Joseph), 74, fbg Saint-Honoré, Paris ;
M. de LA LONGUINIÈRE (Émile), 45, r. Blanche, Paris.

DIRECTEURS GÉNÉRAUX

M. GAURAN (J.), 19, r. de Rémusat, Paris ;
M. RENGNET (P.), à Rabat.

DIRECTEUR

M. CARRILLO DE ALBORNOZ (J.) à Tanger.
.....

LA VIE ADMINISTRATIVE
Banque d'État du Maroc
(*Les Annales coloniales*, 25 octobre 1926)

M. Quesnot*, inspecteur général des finances, commissaire du Gouvernement français près la Banque d'État du Maroc, a été nommé commissaire adjoint du haut-

commissaire marocain, en remplacement de M. Edwin Poilay*, inspecteur de la Banque de l'Indochine, dont la démission a été acceptée.

M. Quesnot a été autorisé à exercer en tout temps les pouvoirs du haut-commissaire marocain, d'après procuration générale donnée par celui-ci.

AU MAROC

(*Le Journal des débats*, 27 janvier 1927)

Interviewé au sujet de la situation commerciale actuelle, M. Rengnet, directeur général de la Banque d'État du Maroc, a déclaré qu'il était très optimiste.

Nos stocks d'importation – sucre, bougies, cotonnades – sont peu importants, dit-il et les pertes à subir seront facilement supportées par les maisons qui en sont détentrices. D'autre part, notre industrie, sauf celle des phosphates qui est réglée par les cours mondiaux, étant nulle, le chômage n'est pas à craindre.

MARIAGES

Christian Auboyneau

Alix de Gonet

(*Le Journal des débats*, 27 janvier 1927)

Hier, à midi, a été célébré, en l'église Saint-Charles de Monceau, le mariage de M^{lle} Alix de Gonet, fille du marquis de Gonet, décédé, et de la marquise, née Malric, avec M. Christian Auboyneau, inspecteur des agences de la Banque ottomane, fils de M. Gaston Auboyneau [lui-même de la Banque ottomane, comme son père Frank (de 1863 à sa mort)] décédé, et de Mme, née de Flers.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Séjalon, curé de Puteaux.

Les témoins étaient, pour la mariée, M. Eugène Mir, ancien sénateur, officier de la Légion d'honneur, son oncle, et M. Desforest ; pour le marié, le marquis de Flers, de l'Académie française, commandeur de la Légion d'honneur. son oncle, et [M. Jean Auboyneau, fondé de pouvoir de la Banque d'État du Maroc, son frère.](#)

Démission du directeur de la Banque du Maroc

(*Le Journal des débats*, 6 mars 1927)

(*Le Temps*, 8 mars 1927)

Rabat, le 4 mars. Le directeur général au Maroc de la banque d'État, M. P. Rengnet, vient de donner sa démission pour raisons de santé.

Le futur directeur de la Banque d'État du Maroc

(*Les Annales coloniales*, 14 mars 1927)

M. Raymond Poincaré, ministre des Finances, a donné son agrément au choix de M. Georges Desoubry, sous-directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas comme directeur général de la Banque d'État du Maroc en remplacement de M. Rengnet, démissionnaire.

Il est probable que le conseil d'administration de la Banque d'État du Maroc se réunira cette semaine pour procéder à la désignation de M. Georges Desoubry, qui rejoindrait son poste à la fin de ce mois.

La Banque d'État marocaine
(*Le Temps*, 23 avril 1927)

En prenant congé le 19 de ses collaborateurs, M. Rengnet, ancien directeur général de la Banque d'État du Maroc qui vient d'être remplacé dans ses fonctions par M. Desoubry, sous-directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, a caractérisé par quelques chiffres l'étape accomplie par cet institut d'émission depuis 1920. Ces chiffres sont éloquents. Le personnel de -la banque qui, à cette époque, comptait 210 agents, en compte aujourd'hui plus de 500 et leur caisse de prévoyance est passée de 1/2 million à plus de 3 millions de francs.

La circulation des billets marocains qui, à ses débuts, fin 1920 n'était que de 20 millions, oscille aujourd'hui autour d'un demi-milliard. Entre-temps, la rivalité monétaire qui existait au Maroc a été heureusement close et les grands instituts d'émission de l'Afrique, du Nord entretiennent dorénavant pour le mieux de l'intérêt général des rapports normaux et amicaux.

Les concours apportés par la Banque au commerce et à l'industrie marocains ont sextuplé, passant de 45 à 287 millions en fin d'exercice. Au cours de la dernière campagne, ils ont été de l'ordre de 350 millions. L'effort de la Banque en faveur des colons marocains est bien connu. Il porte aujourd'hui sur les trois formes des crédits agricoles, crédit de campagne, crédit à moyen terme, crédit à long terme et représente un concours total de 30 millions. Dans le même temps, les anciennes installations de la Banque étaient presque partout remplacées par de vastes et modernes hôtels. Au total une douzaine de constructions importantes ont été édifiées en six ans qui ont contribué à l'aménagement des villes de Rabat, Mazagan, Meknès, Fez, Marrakech, etc.

En terminant, M. Rengnet a remercié ses- collaborateurs de l'administration centrale de l'important travail qu'ils ont aidé la Banque à mener à bien.

Banque d'État du Maroc
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 mai 1927)

L'assemblée générale ordinaire de cet établissement s'est tenue le 21 mai, au siège administratif, 33, rue La-Boétie, sous la présidence de M. Jules Cambon. Elle a approuvé les comptes qui lui ont été présentés et fixé à 150 fr. par action le dividende de l'exercice 1926. Ce dividende sera mis immédiatement en paiement au siège social à Tanger.

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*Le Journal des débats*, 24 mai 1928)

L'assemblée du 22 mai, présidée par M. Jules Cambon, a approuvé les comptes de l'exercice 1927 se soldant par un bénéfice net de 16.548.519 fr. 21 contre 14.421.769 francs pour l'exercice précédent. Le dividende a été fixé à 175 francs contre 150 l'an dernier.

La Banque d'État marocaine
(*Le Temps*, 26 janvier 1928)

LE TAUX DE L'ESCOMPTE AU MAROC. — Le conseil de la Banque d'État du Maroc a décidé, dans sa dernière séance, d'abaisser le taux de son escompte de 6 1/2 à 5 1/2 % et d'abaisser le taux des prêts de la caisse de crédit agricole à 4 1/2 %.

BANQUE DE PARIS et des PAYS-BAS
Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 mai 1928
(*Le Temps*, 11 mai 1928)

.....
M. Georges Desoubry, qui était, attaché à notre Etablissement, depuis 1904 et y occupait en dernier lieu le poste de sous-directeur, nous a quittés pour prendre la direction générale de la Banque d'État du Maroc. Nous ne doutons pas que, dans les hautes fonctions qu'il assume actuellement, il ne manifeste les mêmes qualités d'intelligence et d'activité qui lui conservent des droits à notre reconnaissant souvenir.
.....

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 2 juin 1928)

Les actionnaires de la Banque d'État du Maroc, réunis en assemblée générale annuelle le 22 mai, sous la présidence de M. Jules Cambon, président du conseil d'administration, ont approuvé les comptes du 21^e exercice social, qui a pris fin le 31 décembre 1927. Il était assisté en qualité de scrutateurs des représentants de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de la Banque d'Espagne. Les comptes se sont soldés en bénéfice de 16.075.313 francs auxquels s'ajoutent 473.205 francs de report antérieur, soit un solde disponible total de 16.548.519 francs que, sur la proposition du conseil, ils ont décidé de répartir comme suit : Premier dividende de 5 %, soit 25 francs par action, sur 61.600 actions, 1.540.000 francs ; au Conseil, 1.453.531 francs ; dividende supplémentaire de 150 francs par action. 9 240 00 francs ; réserve supplémentaire, 4 millions ;report à nouveau, 314.987 francs.

Après cette répartition, les réserves atteignent 19.700.000 francs, en regard d'un capital de 30.800.000 francs.

Le dividende, fixé à 175 francs par action, absorbe 10.780.000 francs ; il sera, comme précédemment, adossé directement aux actionnaires par le siège social de Tanger.

L'assemblée a ratifié la nomination d'administrateurs de M. le baron Carton de Wiart. désigné par le groupe belge, et de M. le Dr Joao da Motta Gomès junior, désigné par le groupe portugais. Enfin, M Charles Vergé, administrateur sortant, a été réélu.

M. Choppin de Janvry a été nommé commissaire aux comptes ; M. de La Longuinière a été nommé commissaire suppléant.

Le rapport du conseil rappelle que la pacification a fait, l'an dernier, d'importants progrès au Nord et au Sud. La zone espagnole a été soumise ; l'occupation de la zone française dans la région d'Ouezzan a été consolidée : au sud de Marrakech, une

importante tribu jusque là dissidente, a fait spontanément sa soumission, dégageant ainsi une nouvelle route vers Agadir- et facilitant la pénétration dans le Sous.

Les rapports de la Banque sont toujours aussi étroits avec le gouvernement chérifien et l'administration de la zone de Tanger.

Un avenant a été signé, In 27 juin dernier, à la convention avec le Trésor français du 29 décembre 1924, en assurant la prolongation pour trois ans à partir du 31 décembre 1927. À cette occasion, la Banque a versé au Trésor, à Paris, à l'aide des disponibilités en France, 210.400.000 francs, en remboursement de partie du dépôt du Trésor à la Banque à Rabat.

Les réunions avec l'administration de la zone espagnole, suspendues depuis 1920, ont été renouées. Aussi la Banque se prépare-t-elle à ouvrir de nouvelles agences à Arzila et dans la partie orientale de cette zone, notamment à Villa Sanjurjo, dans la baie d'Alhucemas, petit port d'avenir récemment créé.

Malgré des conditions peu favorables, l'année agricole 1926-27 se traduit par une augmentation de la récolte de 14 millions et demi à 16 millions 1/4 de quintaux, et l'impôt du *terbid, ad valorem*, a produit 135 millions de francs, au lieu de 123 millions précédemment.

Les importations au Maroc ont atteint, en 1927, 1.793.000.000 francs ; les exportations, 851 millions. Le déficit de la balance commerciale ressort à 942 millions de francs contre 981 francs en 1926.

Au 31 décembre 1927, on comptait, dans la zone française et à Tanger, 308 sociétés anonymes, représentant ensemble 3.200 millions de francs.

La circulation des billets de la banque qui, en 1926, avait atteint au maximum 575 millions 733.100 francs a été, au maximum, en 1927, de 513.973.000 francs. Elle était, fin 1927, de 447.189.630 francs après être tombée, en mars 1927, à 341.687.000 francs.

Il a été payé au gouvernement chérifien une redevance de 6.220.702 francs au titre de la circulation fiduciaire.

Les postes du bilan en couverture de celle-ci se totalisent à 154.584.246 francs, dépassant le tiers prévu par la Convention. L'or monnayé et les lingots ainsi que les devises convertibles en or dans les coffres de la Banque forment un total de 87 millions 823.539 francs.

LE NOUVEAU RÉGIME MONÉTAIRE MAROCAIN (La Journée industrielle, 19 et 28 septembre 1928)

Rabat, 18 septembre.

L'adaptation du régime monétaire marocain au régime français, tel qu'il résulte de la loi du 25 juin 1928, est aujourd'hui un fait accompli.

On sait, en effet, que, l'Institut marocain d'émission tenant son statut de l'acte d'Algésiras, la loi française ne lui est pas applicable. Deux nouvelles conventions, l'une entre la Banque d'État du Maroc et le gouvernement marocain, l'autre entre cet établissement et le Trésor français, viennent d'être signées. Cette dernière a pour but de maintenir la parité du franc marocain et du franc français, parité que les accords précédents avaient déjà fixée.

La convention entre l'État chérifien et la Banque se présente sous des aspects particuliers. La Banque a consenti une sensible majoration des redevances versées au profit de la colonisation. Cette majoration atteindra annuellement 2 à 3 millions de francs.

La Banque verse en outre au gouvernement la totalité des bénéfices de change réalisés sur les métaux ou valeurs étrangères figurant dans son encaisse statutaire.

Un prochain dahir consacrera la situation monétaire nouvelle et la frappe de pièces d'argent commencera incessamment.

LE RÉGIME MONÉTAIRE MAROCAIN
(*La Journée industrielle*, 2 octobre 1928)

Rabat, 1^{er} octobre.

Comme corollaire à la convention passée entre la Banque d'État du Maroc et le Trésor français relativement au régime monétaire marocain, un accord est intervenu entre la Banque d'État et le gouvernement chérifien. Le franc marocain continue à s'assimiler au franc français ; des pièces d'argent de 20 et de 10 francs seront prochainement émises et permettront de régulariser les échanges avec les indigènes.

La Banque d'État a consenti à majorer, à la suite de cet accord, les redevances qu'elle versait jusqu'à ce jour en faveur de la colonisation marocaine, et qui seront désormais portées de 2 à 3 millions par an.

Publicité
(*Les Annales coloniales*, 12 mars 1929)

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
Capital 30.800.000 fr
entièrement libéré.
Siège social à TANGER
Siège administratif à PARIS
33, rue La-Boétie
AGENCES à
CASABLANCA, FEZ, KÉNITRA,
MARRAKECH, MAZAGAN,
MEKNÈS, MOGADOR,
OUDJA, HABAT, SAFI
TÉTOUAN



EMPIRE CHÉRIFIEN

Protectorat de la République française au Maroc
(*La Journée industrielle*, 3 mai 1929)

PLACEMENT

au prix de 925 francs par obligation
jouissance 15 mai 1929

d'un nombre maximum de 325.000 obligations 4 1/2 % de 1.000 francs chacune, garanties par le gouvernement de la République Française.

Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations seront effectués sans aucune retenue d'impôts français ou chérifiens présents ou futurs.

Intérêt annuel : 45 francs

payable par moitié les 15 mai et 15 novembre de chaque année. Le premier coupon de 22 fr. 50 sera à l'échéance du 15 novembre 1929.

Amortissement au pair en 75 années au plus, commençant à courir le 15 mai 1929.

Le présent emprunt est émis en France, dans les sièges agences et succursales des établissements suivants, où les demandes seront siennes au furet et à mesure de leur arrivée, jusqu'à concurrence du nombre de titres disponibles à chacun de leurs guichets : Banque d'État du Maroc, Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte de Paris, Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'industrie en France, Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial, Banque Nationale de Crédit, Banque de l'Union Parisienne, Crédit Algérien.

Les demandes seront reçues également au Maroc dans les sièges, agences et succursales des mêmes établissements.

Les obligations du présent emprunt sont, en ce qui concerne l'impôt français, exemptées de la formalité et du droit de timbre et affranchies de l'impôt sur le revenu

des capitaux mobiliers dans les conditions prévues par la loi du 22 mars 1928. Elles sont exemptées de la formalité et du droit de timbre au Maroc par dahir chérifien du 30 avril 1929.

Création d'une Bourse des valeurs à Casablanca
(*La Journée industrielle*, 19 mai 1929)

Casablanca, 18 mai.

Des pourparlers engagés au cours de récentes réunions corporatives des principaux établissements de crédit au Maroc auraient abouti à la décision de créer, à Casablanca, un bureau de compensation qui fonctionnerait très prochainement. Il serait composé des représentants des banques, qui se réuniraient sous les auspices de la Banque d'État du Maroc. La codification de l'unification des cours des bonnes valeurs qui serait ainsi réalisée est considérée comme le premier pas vers la création d'une Bourse des valeurs.

Informations financières
BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 15 juin 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue le 10 juin, a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1928, présentant un solde bénéficiaire de 18.160.371 francs, auquel s'ajoute le report antérieur de 314.987 francs, soit un total disponible de 18.475.359 francs.

Le dividende total a été fixé à 200 francs par action.

Il a été versé 4 millions à la réserve supplémentaire et reporté à nouveau 493.322 francs.

M. Clément Morel a été nommé censeur, en remplacement de M. James Leclerc. MM. H-A. Van Nierop, Eugène Mauclère et Eugène Luret, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport indique que le Maroc n'a pas eu dans l'ensemble la très bonne récolte sur laquelle on comptait l'an dernier à pareille époque. Cependant, l'exportation de la zone, française a marqué un accroissement de 424 millions de francs sur celle de 1927. Cette activité ne s'est pas encore manifestée dans la zone de Tanger, où les affaires sont toujours languissantes.

L'Administration de la zone espagnole a élaboré un important programme de travaux publics et a décidé d'émettre en plusieurs tranches un emprunt de 82 millions de pesetas pour en financer l'exécution.

Les statistiques douanières donnent les chiffres suivants pour le commerce extérieur de la zone française en 1928 : importations, valeur 2 milliards de francs ; exportations, 1.275 millions de francs ; par comparaison avec 1927, on constate les augmentations suivantes : à l'importation, 217 millions, et à l'exportation, 424 millions.

Le rapport indique que le régime d'échange du franc marocain contre des francs français et algériens a été consolidé après la stabilisation monétaire en définissant le franc marocain par le même poids de métal précieux que le franc français et en adoptant également le monométallisme-or.

En même temps, l'émission et la mise en circulation de la monnaie métallique, le remboursement des billets de banque ont été réglementés et la convention de la Banque avec le Trésor français a été rajustée.

Des négociations ont eu lieu à cet effet entre la Banque et le Gouvernement chérifien. et entre la Banque et le Trésor français. La circulation des billets de banque,

ajoute le rapport, a sensiblement augmenté dans le courant de l'exercice 1928 et a dépassé le maximum de 575.733.160 francs atteint. en juillet 1926. Une redevance de 7.871.862 francs sur la circulation fiduciaire de la Banque a été payée au gouvernement chérifien au lieu de 6.220.702 francs en 1927. L'encaisse-or s'élevait au 31 décembre dernier à 79.505.103 francs ; les disponibilités en monnaies-or atteignaient 207.780.839 fr. Les correspondants de l'étranger se chiffraient par 298.716.206 francs ; les effets escomptés sur le Maroc et les comptes débiteurs se totalisaient par 296.734.726 francs. La facilité monétaire qui a régné en France a permis aux banques marocaines de se procurer de l'argent à de meilleures conditions qu'en escomptant à la Banque d'État. Par contre, la Banque a développé ses affaires directes avec la clientèle commerciale.

L'Office de compensation des valeurs marocaines
(*La Journée industrielle*, 16 novembre 1929)

Casablanca, 15 novembre.

Pour la première fois a fonctionné aujourd'hui, à Casablanca, l'Office de compensation des valeurs marocaines, sous la présidence de M. Desoubry, directeur général de la Banque d'État du Maroc.

Les transactions furent peu importantes et les cours manquèrent une tendance à la baisse. Le nombre des valeurs marocaines, actuellement assez restreint, augmentera après la publication des bilans de fin d'année.

La Banque d'État du Maroc abaisse le taux de son escompte
(*Le Temps, La Journée industrielle*, 19 février 1930)

Casablanca, 18 février.

La direction de la Banque d'État du Maroc a informé ce matin toutes ses agences qu'elle abaissait, à dater de ce jour, son taux d'escompte de 5 1/2 % à 5 %.

Cette mesure est particulièrement bien accueillie par le commerce et l'industrie marocains.

PARIS

À la Cité universitaire
(*Le Temps*, 6 mars 1930)

La Banque d'État du Maroc vient de fonder une chambre à la Cité universitaire au profit des fils de ses agents qui suivent à Paris les cours des facultés ou des écoles d'enseignement supérieur.

Il est entendu que si une Maison de l'Afrique du nord vient à être créée à la Cité, c'est à cette fondation que sera attribuée la souscription faite par la Banque d'État du Maroc.

Banque d'État du Maroc
(*Le Temps*, 2 avril 1930)

On annonce que cet établissement a décidé de procéder à une augmentation de capital par distribution d'actions gratuites.

Informations et communiqués

UN REGRETTABLE OUBLI

[Aucun Français au conseil de la Société générale de Belgique alors qu'elle s'introduit à la Bourse de Paris]

(*Le Journal des débats*, 15 avril 1930)

... d'autres participations de la Société générale de Belgique sont indiscutablement françaises : telles la Banque générale du Nord (ancienne Banque Verley-Decroix), Société Caledonia (charbonnages, minerais et métaux de la Nouvelle-Calédonie), Banque d'État du Maroc, Banque commerciale africaine, Crédit foncier d'Extrême-Orient et, enfin, la Banque de l'Union parisienne. [...]

Banque d'État du Maroc

(*La Journée industrielle*, 13 mai 1930)

Le bénéfice net de 1929 s'élève à 20.812.187 fr., contre 18.160.371 fr. en 1928. Le dividende proposé n'est pas encore connu ; l'an dernier, il avait été réparti 200 fr. par action. L'action se négocie au marché hors cote aux environs de 15.500 francs.

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC

(*L'Africain*, 30 mai 1930)

Les bénéfices de l'exercice 1929 s'élèvent à 21.305.509 francs contre 18.160.371 francs en 1928.

Le bilan au 31 décembre 1929 accuse une très forte progression des opérations, par rapport aux chiffres de fin 1928.

Les disponibilités en devises et les correspondants étrangers (France, Angleterre, États-Unis) se totalisent par 918 millions contre 522.

L'accroissement des échanges intérieurs a amené un gonflement du portefeuille-effets de 261 à 391 millions de francs.

En contrepartie, les comptes créditeurs particuliers ont grossi de 362 à 435 millions de francs et celui du gouvernement marocain de 376 à 449 millions.

Par contre, la circulation billets revient de 629 à 603 millions.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC

(*Le Temps*, 23 juin 1930)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires s'est tenue le 26 mai, sous la présidence de M. Jules Cambon. Elle a approuvé les comptes de 1929 qui font ressortir un bénéfice net de 20.812.87 fr. 34 après tous amortissements d'usage, contre

18 millions 160.371 fr. pour 1925 ; le report, à nouveau de l'exercice 1928 étant de 493.322 fr. 21, le solde créditeur du compte de profits et pertes au 31 décembre 1929 est en définitive de 21.305.509 fr. 55.

Le dividende a été fixé à 225 francs par action au lieu de 200 francs pour l'exercice précédent.

La réserve supplémentaire a été dotée de 5 millions de francs et il a été reporté à nouveau une somme de 518.291 francs.

Après répartition des bénéfiques, la situation des réserves est la suivante

Réserve légale	7.700.000 00
Réserve supplémentaire	21.000.000 00
	<u>28.700.000 00</u>

Le conseil expose dans son rapport que l'exploitation dans les trois zones de l'empire chérifien s'est traduite par des résultats satisfaisants. Il apprécie ainsi la situation économique du Maroc :

L'activité générale est caractérisée en zone française par le chiffre du commerce extérieur, qui atteint en 1929 3 milliards 780 millions de francs, en augmentation de 505 millions ; par celui des recettes des deux compagnies de chemins de fer qui est de 106 millions de francs, en augmentation de plus de 19 millions, et par celui des nouveaux capitaux placés au Maroc par les sociétés anonymes anciennes ou nouvelles, qui est de 460 millions de francs. La recherche et la mise en valeur des richesses naturelles du pays ainsi que son outillage ont été poursuivis avec une égale vigueur : aménagement du port de Casablanca; construction des voies ferrées de Fez à Oudjda et à Bou-Arfa ; reconnaissance du bassin houiller de Djerada et d'intéressants gisements de manganèse ; forages profonds pour la prospection du pétrole ; développement de l'extraction des phosphates. La construction des immeubles d'habitation a été très active dans les villes, notamment à Casablanca et à Fez-Ville-Nouvelle. Des industries ont été créées ; d'autres se sont développées, nécessitant d'importants agrandissements des usines. Les fournitures de matériaux et de machines aux chantiers de travaux publics et privés, de matériel agricole aux colons, de véhicules automobiles, de combustible et de carburant, de tous les produits enfin de l'industrie européenne dont le Maroc fait une consommation de plus en plus grande ont entraîné l'accroissement des importations de 2 milliards de francs en 1925 à 2 milliards 550 millions en 1929.

En ce qui concerne l'agriculture, l'année 1929 n'a pas été satisfaisante. La baisse mondiale des cours a entraîné la mévente des produits de la terre et notamment celle des céréales. Au printemps de 1929, le blé tendre et l'orge valaient au Maroc 141 francs et 77 fr. le quintal ; ils n'en valaient plus que 126 et 48 au mois de février de cette année. Malgré l'augmentation de près de 300.000 hectares des surfaces emblavées; malgré un rendement total de 18 millions; de quintaux, supérieur de 790.000 à celui de 1928, la récolte des céréales de 1929 a été inférieure en valeur marchande à celle de 1928 et a été vendue beaucoup plus lentement.

Si l'on fait abstraction des phosphates, la valeur des exportations en 1929 n'a atteint qu'un milliard 9 millions de francs, en diminution de 80 millions sur 1928.

Les colons, qui ont fait jusqu'à présent de la culture du blé la base de leur exploitation, sont préoccupés de la voir devenir moins rémunératrice. Ils cherchent des cultures de remplacement, plus riches, pour varier leur production; ils ont étendu notamment les plantations d'arbres fruitiers. Ils essayent aussi de s'organiser pour la vente, afin d'obtenir de meilleure prix. Ils ont créé, avec l'appui du protectorat, des docks-silos coopératifs, espérant ainsi régulariser les cours. De son côté, le

gouvernement continue sa politique de l'hydraulique agricole en vue d'améliorer par les irrigations le rendement des terres. La caisse de l'hydraulique a dépensé 25 millions en 1929 et elle dispose de 69 millions de crédits en 1930 pour la construction de barrages dans différentes parties du Maroc. Malheureusement, l'agriculture est exposée à de nombreux aléas contre lesquels il n'est pas toujours au pouvoir de l'homme de se prémunir. C'est ainsi que le Maroc a été envahi depuis le mois d'octobre dernier par des vols successifs et particulièrement denses de sauterelles. Les pouvoirs publics ont mis tout en œuvre pour combattre le fléau. Leurs efforts et aussi des pluies abondantes et opportunes pendant le mois d'avril ont détruit une grande quantité de sauterelles et d'œufs et retardé les éclosions de criquets, si bien que les dégâts qui auraient pu être très importants seront vraisemblablement moins graves qu'on ne le craignait.

Nous avons complété — ajoute le rapport — notre réseau d'agences en ouvrant au mois de mars dernier à Beni-Ensar, à la limite du territoire marocain et des faubourgs de Melilla, celle qui devait primitivement être située à Nador. Nous avons maintenant six agences en zone espagnole.

Nous n'avons rien de nouveau à signaler concernant la situation de la zone de Tanger. L'activité commerciale y demeure des plus réduites. Les travaux du port sont poursuivis ; mais ils ne sont pas encore assez avancés pour avoir eu une influence sur le trafic. L'administration de la zone porte ses efforts sur l'embellissement de la ville afin de retenir les touristes qu'attire le climat privilégié de Tanger.

La circulation de nos billets de banque conservé sensiblement le volume qu'elle avait atteint en 1928. On note :

	Francs
Au 1 ^{er} janvier 1929	629.279.970
Minimum le 26 janvier	570. 168. 000
Maximum le 31 août	716.747.480
Au 31 décembre	603.833.395

La différence entre le maximum et le minimum a été de 146 millions en 1929 ; elle avait été de 295 millions en 1928.

Au bilan au 31 décembre 1929, l'encaisse-or s'élevait à 69.833.329 fr. 11, dont 59.394.823 fr. 57 en lingots étaient déposés à la Banque de France à Paris. Elle a toujours été supérieure au minimum statutaire du neuvième de la circulation. Il n'a pas été demandé de remboursements de billets en métal jaune dans le courant de l'exercice. Les mouvements de l'encaisse-or ont été causés uniquement par les achats et les ventes de lingots qui ont été faits pour l'ajuster à la circulation.

Les disponibilités en monnaie-or atteignaient 198.117.495 fr. 35 et dépassaient la différence entre le tiers de notre circulation et l'encaisse-or.

Les dépôts chez les correspondants de l'étranger atteignent le chiffre de 697.089.794 fr. 61 en augmentation de 398 millions de francs sur celui au 31 décembre 1928. Cette augmentation provient, du remploi chez les correspondants du dépôt de 223 millions de francs du gouvernement marocain (provenant de l'émission de 325.000 obligations de 1.000 francs 4 1/2 % effectuée en mai 1929) et du montant de valeurs remboursées au mois de décembre. Les dépôts chez les correspondants d'Europe et les États-Unis d'Amérique sont représentés soit par des effets négociables, soit par des espèces disponibles à vue ou à des échéances ne dépassant pas trois mois. Les taux élevés qui ont été pratiqués l'année dernière sur le marché américain ont rendu

ces emplois de fonds à l'étranger exceptionnellement rémunérateurs. Tous nos avoirs en devises étrangères ont été inventoriés aux cours du 31 décembre 1929, qui ne laissent subsister aucun risque de change pour les monnaies basées sur l'or.

Le portefeuille-titres, avec 707.407.944 fr. 04 est en diminution de plus de 39 millions depuis le bilan précédent.

Les effets escomptés sur le Maroc et les comptes débiteurs se totalisent par 400.998.201 fr. 23, en augmentation de 104.263.474 fr. 49 sur le total au 31 décembre 1928. Les opérations d'escompte ont repris avec les banques. Le taux d'escompte a été maintenu à 5 1/2 % pendant toute l'année 1929. Il a été abaissé à 5 % à partir du 18 février 1930, à la suite de la réduction des taux de la Banque de France et des principales banques d'émission.

Les caisses de crédit agricole mutuel ont utilisé dans une plus large mesure que par le passé les ouvertures de crédit que leur consent la Banque du Maroc par l'escompte des billets souscrits par leurs sociétaires. Le total des risques a atteint 21 millions de francs au mois de mai 1929, à la veille de la récolte ; il était tombé, après celle-ci, à 6 millions de francs en septembre, et remonté à plus de 20 millions à fin décembre, par suite des avances pour la campagne 1929-1930. En dehors de ces facilités d'escompte, l'établissement fait à chaque caisse une avance sans intérêts d'un tiers de million. Comme le nombre des caisses a passé de 3 à 5, par suite de la création de deux nouvelles à Fez et à Meknès, nos avances sans intérêts ont passé de 1 million à 1 million 666.666 fr. 66.

Le solde créditeur du Trésor français à Rabat s'élève au 31 décembre dernier à 702 millions 175.829 fr. 31, en augmentation d'un peu plus de 352 millions de francs sur le solde créditeur au 31 décembre 1928, par suite du jeu normal de notre convention de 1928.

Les fortes remises faites à l'extérieur du Maroc pour le paiement des marchandises importées et pour le service des emprunts n'ont été que partiellement couvertes par les marchandises exportées et les capitaux introduits au Maroc. Cette situation du compte du Trésor français n'est, du reste, pas particulière au Maroc : elle est la même en Algérie. Il est probable qu'elle sera modifiée par le transfert au Maroc du solde des fonds restés à Paris de l'Emprunt marocain 4 1/2 % 1929 et du produit des emprunts qu'émettront dans le courant de 1930 les Compagnies des chemins de fer du Maroc, du port de Tanger et de l'Énergie électrique.

*
* * *

L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue ensuite a, sur la proposition du conseil d'administration et après avoir pris acte de l'avis conforme des censeurs et du haut-commissaire impérial marocain, décidé que le capital de la société, actuellement fixé à 30.800.000 francs, représenté par 61.600 actions de 500 francs, sera augmenté de 15.400.000 francs par prélèvement de pareille somme sur celle se trouvant au crédit du compte intitulé « Réserve supplémentaire » après ventilation des bénéfices de l'exercice 1929 faite par l'assemblée générale ordinaire.

Cette augmentation de capital de 15.400.000 francs sera représentée par 30.800 actions d'un montant nominal de 500 francs. Ces actions nouvelles seront numérotées de 61.601 à 92.400 et seront réparties aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour deux actions anciennes ; mais il ne sera pas établi de demi-actions. Les actions nouvelles seront créées avec jouissance de l'exercice ayant commencé le 1^{er} janvier 1930.

L'assemblée générale décide également que la réserve légale, s'élevant actuellement à 7.700.000 francs, sera augmentée de 3.850.000 francs et portée à 11.550.000 francs par prélèvement sur la réserve supplémentaire.

Par suite des deux prélèvements indiqués ci-dessus, la, réserve supplémentaire sera réduite à 1.750.000 francs.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des affaires étrangères
(*JORF*, 27 juillet 1930)
(*Le Temps*, 28 juillet 1930)

Officiers

Weisgerber (Frédéric) ⁴, directeur de la Banque d'État du Maroc. Chevalier du 24 janvier 1912.

FAITS DIVERS
(*Le Temps*, 29 août 1930)

Vol de 400.000 francs. — Le parquet de Marseille vient d'être saisi d'une affaire de vol accompli, dans des conditions mystérieuses, au préjudice de l'imprimerie de la Banque de France à Clermont-Ferrand. Cette imprimerie avait expédié, le 5 août, à la Banque d'État du Maroc, à Rabat, huit caisses contenant chacune 50.000 coupures de 10 francs, soit 500.000 francs. Le 6 août, ces caisses arrivèrent, par voie ferrée, en gare Saint-Charles, à Marseille, où la compagnie de navigation en prit possession le 9 août, pour les transporter par un de ses paquebots à Casablanca. Les caisses parvinrent en cette ville le 12 août et furent livrées, le même jour, à la banque destinataire, à Rabat. Or, en inventoriant l'envoi, on s'aperçut qu'une des caisses, au bois et aux cachets demeurés intacts, avait, en revanche, son doublage intérieur en zinc cisailé et qu'il y manquait quarante mille coupures de 10 francs, soit 400.000 francs. La compensation en poids de ce manquant était faite par des pierres. L'imprimerie de la Banque de France, à Clermont-Ferrand, fut immédiatement avisée et, à son tour, elle mit au courant de l'événement la compagnie d'assurance par laquelle elle s'était couverte de tout vol éventuel pour ce transport. Le représentant de cette compagnie enquêta, d'abord, à Clermont-Ferrand, puis à Marseille, où il déposa une plainte entre les mains du parquet, et il poursuivit son enquête au Maroc. Le parquet de Marseille a ordonné une information judiciaire confiée au juge d'instruction Rochu. La caisse violée, étant revenue du Maroc, a été saisie par ce magistrat, qui va la soumettre à l'examen du professeur Béraud, directeur du laboratoire de police technique de Marseille.

BANQUE D'ETAT DU MAROC
(*L'Africain*, 29 août 1930)
(*L'Africain*, 19 septembre 1930)

Une succursale de la Banque d'État du Maroc vient d'être inaugurée à Tétouan.

⁴ Guillaume-Frédéric Weisgerber (Sainte-Marie-aux-Mines, 1868-Rabat, 1946) : médecin des facultés de Strasbourg (1892) et Paris (1895). Diplômé de l'Institut de médecine coloniale (1907). Au Maroc depuis 1896. Chevalier de la Légion d'honneur en 1912 comme interprète des troupes. Publiciste colonial. Contrôleur civil honoraire. Directeur du personnel de la Banque d'État du Maroc. Membre de la commission municipale de Rabat.

ENTREPRISES COLONIALES
(*Les Annales coloniales*, 2 octobre 1930)

Banque d'État du Maroc. — La circulation au 31 juillet dépasse 601 millions contre 564 au 30 avril. Le poste Trésor français passe de 689 à 699 millions francs, l'encaisse or de 65 à 67 millions, le portefeuille-titres de 770 à 781 millions, les disponibilités en monnaies or sont ramenées de 183 à 170 millions.

Banque d'État du Maroc.
(*Les Annales coloniales*, 12 janvier 1931)

Comparée avec celle du mois précédent, la situation mensuelle au 30 novembre fait apparaître les variations suivantes : billets en circulation, 580.948.419 francs contre 616.084.679 francs. Encaisse-or, 70.069.614 fr. contre 70.068.644 francs. Disponibilités en monnaie-or, 158.071.479 francs contre 140 monnaie-or, 636.999 fr. Comptes courants créditeurs, 475.520.172 fr. contre 472.704.058 fr. Comptes débiteurs, 261.611.181 fr. contre 259.362.315 fr. Portefeuille-effets, 391.703.349 francs contre 410.054.441 francs. Compte du Trésor Français, 650.520.271 fr. contre 599 millions 519.842 francs.

Empire chérifien
Protectorat de la République française au Maroc
(*La Journée industrielle*, 4 mars 1931)

Placement, au prix de 953 francs par obligation, jouissance du 1^{er} avril 1931, d'un nombre maximum de 391.000 obligations 4 % de 1.000 francs chacune, garanties par le gouvernement de la République française.

Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations seront effectués sans aucune retenue d'impôts français ou chérifiens présente ou futurs.

Intérêt annuel : 40 francs, payable par moitié les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année. Le premier coupon de 20 francs sera à l'échéance du 1^{er} octobre 1931.

Amortissement au pair en soixante-quinze années au plus, commençant à courir le 1^{er} avril 1931.

Les demandes seront servies, au fur et à mesure de leur arrivée, jusqu'à concurrence du nombre de titres disponibles, à la Banque d'État du Maroc, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, au Crédit Lyonnais, au Comptoir national d'escompte de Paris, à la Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, à la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts, à la Société Générale du Crédit Industriel et Commercial, à la Banque Nationale de Crédit, à la Banque de l'Union Parisienne, au Crédit Algérien, à l'Union des Mines.

Les obligations du présent emprunt sont, en ce qui concerne l'impôt français, exemptées de la formalité et du droit de timbre et affranchies de l'impôt sur le revenu des captieux mobiliers dans les conditions prévues par la loi du 22 mars 1928. Elles sont exemptées de la formalité et du droit de timbre au Maroc par Dahir chérifien du 24 février 1931.

Banque d'État du Maroc
(*Le Temps*, 5 mai 1931)

L'exercice 1930 se solde par un bénéfice net de 20.899.284 francs, contre 20.812.187 francs pour 1929. Le solde disponible s'établit à 21.417.574 francs contre 21.305.509 francs. Le conseil n'a pas encore fait connaître le chiffre de la répartition qui sera proposée à l'assemblée du 18 mai. L'an dernier, le dividende avait été fixé à 225 francs par action. Depuis, le capital a été porté de 30.800.000 francs à 46.200.00 francs par prélèvement sur la réserve supplémentaire. Les 30.800 actions nouvelles participent sur le même pied que les anciennes à la répartition de l'exercice écoulé.

Banque d'État du Maroc
(*Le Temps*, 20 mai 1931)

L'assemblée du 18 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1930 et voté un dividende de 160 fr. par action, qui s'applique au capital porté de 30.800.000 fr. à 46.200.000 fr.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU MAROC
(*La Journée industrielle*, 22 mai 1931)

Le rapport de la Banque d'État du Maroc donne les indications suivantes sur la situation économique du Maroc et, en particulier, sur celle de la zone française :

L'empire chérifien tout entier a été éprouvé, l'année dernière, par la sécheresse et par des invasions de sauterelles. La récolte a été déficitaire et la baisse des prix de tous les produits du sol n'a pas permis de la vendre à des conditions rémunératrices. Il en est résulté une gêne réelle chez les colons, une misère certaine chez l'agriculteur indigène. Comme la base du commerce dans ce pays essentiellement agricole est justement la faculté d'achat, créée chez ceux-ci par la réalisation des produits de leur culture et de leur élevage, la diminution de cette faculté d'achat a entraîné une crise générale de toutes les affaires. Les perspectives pour la récolte de cette année sont heureusement favorables, grâce à des pluies tardives mais abondantes qui sont tombées jusque dans les régions du Sud généralement déshéritées et grâce à l'hiver relativement rigoureux qui a empêché les vols de sauterelles de franchir la barrière du Grand Atlas. Au Maroc, une année de belle récolte guérit les plaies des années de misère.

LA SITUATION DANS LA ZONE FRANÇAISE

Les dégâts causés par les sauterelles et les criquets et aggravés par la sécheresse sont mis en évidence en zone française par un chiffre significatif : la récolte de l'orge et du blé a produit moins de 14 millions de quintaux, suivant les indications du service du Tertib, alors qu'elle en avait produit 18 millions en 1929. Les colons, qui cultivent surtout du blé, ont pu réaliser quelques bénéfices parce que les cours de cette céréale ont été maintenus à la parité de ceux de France par l'autorisation d'introduire dans la métropole un contingent en franchise et par l'interdiction d'importer au Maroc du blé de l'étranger. L'orge n'a pas bénéficié de cette mesure et n'a pu être vendue que 41 à 57 francs le quintal au lieu de 60 à 87 francs en 1929. Le Sud n'a rien produit comme

récolte ; la sécheresse persistante a entraîné une mortalité considérable du troupeau. La culture de l'orge et l'élevage étant presque entièrement entre les mains des indigènes, on peut estimer à 800 millions de francs pour les céréales, à près d'un demi-milliard en y ajoutant le déficit des autres produits de l'agriculture, la diminution de ressources subie par l'indigène marocain en 1930. Cet appauvrissement de la population rurale est, en grande partie, la cause de la diminution du volume de la circulation de nos billets de banque que nous signalons plus loin. Les colons ont été eux-mêmes atteints, en raison de l'usage excessif que beaucoup d'entre eux ont fait du crédit qui leur était offert par des fournisseurs concurrents, avides de placer leurs marchandises. Ils se sont trouvés gênés pour tenir leurs engagements envers des marchands de matériel agricole et de carburants. Ceux-ci menaçant de les poursuivre, les colons, par l'intermédiaire de leurs groupements professionnels, cherchent un arrangement. Ils intéressèrent l'État chérifien à leurs négociations et l'on aboutit à la fin de l'année dernière à une combinaison qui, grâce à la création de la Caisse fédérale de la mutualité et de la coopération agricole, permet de payer immédiatement les créanciers des colons et d'espacer sur un délai de trois ans les remboursements à faire par ceux-ci. La Caisse fédérale trouve les ressources qui lui sont nécessaires, au delà de son capital et d'une avance de l'État, dans une ouverture de crédit que nous lui avons consentie à la sollicitation du gouvernement. Nous sommes heureux d'avoir pu rendre ce service et nous avons obtenu, par ailleurs, toutes sûretés pour le remboursement de nos avances. Les colons doivent être satisfaits que la crise ait été ainsi conjurée.

Comme nous le disions tout à l'heure, la gêne de l'agriculture a paralysé le commerce. Le commerce extérieur du Maroc français a fléchi de 3 milliards 780 millions de francs en 1929, à 2 milliards 922 millions en 1930, avec des diminutions de 518 millions à l'exportation et de 340 millions à l'importation ; la forte diminution de l'importation des articles de grande consommation indigène (sucre, thé, cotonnades) a été en partie masquée par une augmentation de celle des matériaux nécessaires aux travaux publics et privés (fers, ciment et bois), ce qui démontre qu'il n'y a pas eu de ralentissement dans les travaux d'équipement du pays.

La baisse du cours des métaux a arrêté momentanément l'essor de l'industrie minière. Néanmoins, le Bureau de Recherches et de Participations minières, organisme d'État, n'a pas ralenti son activité. Quant à la prospection du pétrole, il n'est pas encore permis d'émettre une opinion sur le résultat de ses recherches. L'Office chérifien des phosphates subit également la crise : il n'a livré que 1 million 779.000 tonnes en 1930, soit seulement 171.000 de plus qu'en 1929. Les premiers mois de 1931 sont en diminution par rapport à l'année précédente.

Le gouvernement chérifien poursuit l'exécution des travaux d'hydraulique agricole de son programme. Il presse l'achèvement du réseau ferré marocain. La ligne de Bou-Arfa sera ouverte à l'exploitation dans quelques semaines. Les travaux de la jonction Fez-Oudjda sont activement poussés et seront terminés avant la date primitivement fixée. Le gouvernement s'est procuré les ressources de trésorerie nécessaires pour les dépenses qui lui incombent de ce chef en émettant au mois d'août 1930 un nouvel emprunt garanti par le gouvernement français en conformité de la loi du 22 mars 1928.

LA SITUATION DANS LA ZONE ESPAGNOLE ET LA ZONE DE TANGER

Les circonstances défavorables qui ont restreint l'activité économique de la zone française n'ont pas épargné la zone espagnole où elles ont été aggravées par la baisse de la peseta. Les travaux publics ont dû être ralentis. L'achèvement du port de Villa-Sanjurjo et la construction de la grande artère Ceuta-Melilla ont seuls été poursuivis. L'administration de la zone a émis au mois de novembre 1930 une tranche de 10 millions de pesetas de l'emprunt 5 % 1928 destiné aux travaux publics.

Tanger n'a pas encore tiré le profit que l'on attend de l'ouverture de la voie ferrée de Tanger à Fez, ni de l'avancement des travaux du port. Le trafic de celui-ci ne varie guère d'une année à l'autre. Les affaires de la place sont toujours très calmes.

BANQUE DE L'INDOCHINE

(*La Journée industrielle*, 4 juin 1931)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_Indoch._1875-1945.pdf

La Banque a, au cours de l'exercice écoulé, ... participé à la création ou à l'augmentation de capital de plusieurs sociétés : la Banque des Règlements Internationaux, la Banque d'État du Maroc.

FAITS DIVERS

(*Le Temps*, 2 août 1931)

Vol à la Banque du Maroc. — La police de Marseille a arrêté le nommé Gabriel Jammot, qui aurait participé au vol de 400.000 francs de billets de la Banque d'État du Maroc, commis en août 1930, à bord d'un paquebot. Il va être mis à la disposition du juge d'instruction de Casablanca, chargé de cette affaire.

Société Immobilière et Mobilière de l'Afrique du Nord

(*La Journée industrielle*, 19 janvier 1932)

Une assemblée extraordinaire, tenue récemment, a régularisé l'augmentation du capital porté de 7.700.000 fr. à 39 millions 960.000 fr., par la création de 29.260 actions de 1.000 fr., dont 28 178 ont été attribuées en représentation d'apport à la Banque d'État du Maroc.

BIBLIOGRAPHIE

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} avril 1932)

Les Opérations de Banque, par F.-J. COMBAT, expert-comptable et financier breveté ⁵

M. F.-J. Combat publie une nouvelle édition de son ouvrage sur les *Opérations de Banque*, mise à jour au 31 juillet dernier. Dans une première partie, il étudie les diverses opérations de banque (monnaies et métaux précieux, effets de commerce, titres, comptes courants, crédits, divers). Dans une seconde partie, il examine les opérations des banques d'émission (Banque de France, Banque d'Algérie, Banques coloniales, Banque de l'Afrique Occidentale, Banque de l'Indochine, Banque de Madagascar, Banque du Maroc). La troisième partie de l'ouvrage est consacrée aux opérations des banques hypothécaires. M. F.-J. Combat s'est appliqué à retracer la vie de notre organisation bancaire sous le rapport des divers services qu'elle met à la disposition du

⁵ 6^e édition, mise à jour au 31 juillet 1931. Berger-Levrault, éditeur, 5, rue Auguste-Comte, Paris 6^e arrond. Chèques postaux : Paris 409. Prix : 20 francs.

public. Nul doute que cette nouvelle édition de son ouvrage ne rencontre le même succès que les précédentes.

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*Le Temps*, 4 mai 1932)

Le bénéfice net de 1931 ressort à 20.637.246 fr. contre 20.899.284 francs. Le solde disponible à 21.411.893 fr., contre 1.417.574 francs.

Le conseil proposera à l'assemblée du 23 mai le maintien du dividende à 225 francs.

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*Le Temps*, 4 mai 1932)

Le montant du dividende de 1931, qui sera maintenu à son niveau précédent, s'établit à 160 francs et non à 225 francs, chiffre afférent à 192'9 comme indiqué, mercredi par suite d'une erreur.

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*Le Temps*, 25 mai 1932)

L'assemblée du 23 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1931 et voté le maintien du dividende à 160 francs par action.

UNION DES MINES
(*La Journée industrielle*, 23 juillet 1932)

.....
Le conseil ...a élu administrateur et appelé à la présidence M. Louis Quesnot, inspecteur général des finances, commissaire du gouvernement français près la Banque d'État du Maroc.

LÉGION D'HONNEUR
La promotion de l'Exposition coloniale
(*Le Temps*, 22 octobre 1932)
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1932)

CHEVALIERS

Gauran Georges-Hippolyte. — Directeur général de la Banque d'État du Maroc. Chevalier du 16 mai 1913. Participation à l'Exposition coloniale de 1931 : vice-Président de la Classe 191 A.

Merlin Émile-Octave. — Directeur de la Banque d'État du Maroc, 31 ans 5 mois de pratique professionnelle, dont 25 ans 5 mois dans les territoires français d'outre-mer. Membre du jury à l'Exposition coloniale de 1931.

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*Le Temps*, 11 mai 1933)

Les résultats de 1932 permettront le maintien du dividende à 160 francs par action. Le bénéfice net de l'exercice 1932 ressort à 20.461,143 francs contre 20 millions 637.246.

Mort de M. Eugène Maucière
(*Le Temps*, 10 octobre 1933)

Nous apprenons la mort du contrôleur général du cadre de réserve, Eugène Maucière, vice-président de la Compagnie des chemins de fer du P.-L.-M., administrateur de la Banque d'État du Maroc et de -diverses autres, sociétés. Ancien contrôleur de l'administration de l'armée, puis directeur du contrôle au ministère de la guerre, M. Eugène Maucière fut, pendant la guerre, directeur général du ravitaillement, puis directeur général des poudrés et explosifs. Il fut ensuite choisi comme délégué adjoint de la France à la commission des réparations ; puis comme président du comité des garanties.

M. Eugène Maucière, qui était né à Châtillon-sur-Seine, le 3 janvier 1857, était grand officier de la Légion d'honneur.~

NÉCROLOGIE
Eugène MAUCLÈRE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 octobre 1933, p. 574)

.....
M. Eugène Maucière faisait partie de cette aristocratie de grands fonctionnaires de l'État que les sociétés privées s'attachent lors de leur mise à la retraite, pour bénéficier autant du fruit de leur longue expérience que du lustre qui s'attache à leur nom et aux hautes fonctions qu'ils ont remplies dans l'activité.

C'est ainsi que M. Eugène Maucière fut choisi pour présider le conseil d'administration de la Cie de Mokta-el-Hadid, de la Cie des Phosphates de Gafsa, de la Soc. des Tréfileries du Havre. Il était, en outre, vice-président de la Cie PLM, administrateur de la Banque d'État du Maroc et d'une foule d'autres sociétés.

À l'Union coloniale française
(*La Journée industrielle*, 3 janvier 1934)

La section du Maroc, de l'Union coloniale française, réunie sous la présidence de M. G. de Caqueray a procédé à l'élection d'un vice-président. M Gauran, directeur général de la Banque d'État du Maroc, a été élu à l'unanimité des membres présents.

.....

(*Le Temps*, 15 février 1934)

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC. — La situation au 31 décembre dernier présente, par rapport au bilan au 31 décembre 1932, les variations suivantes : encaisse or, 106 millions 456.254 francs contre 110.311.478 francs ; disponibilités en monnaies-or, 92.370.069 francs contre 201.384.226 fr. ; correspondants à l'étranger, 112 millions 625.815 francs contre 138.472.786 fr. ; portefeuille-effets, 380.765.104 francs contre 498.393.049 fr. ; comptes débiteurs, 176.285.494 francs contre 125.196.634 fr. ; portefeuille-titres, 957.957.677 fr. contre 918.093.238 fr.

En regard, au passif billets de banque en circulation, 579.872.535 francs contre 611.084.795 fr. comptes créditeurs, 321.401.521 francs contre 389.083.537 ; trésor public à Rabat, 498.642.903, francs contre 280.244.072 fr. ; gouvernement marocain, 507.139.480 francs contre 653.778.602 francs.

L'AFFAIRE STAVISKY
QUELQUES DÉCLARATIONS ET MISES AU POINT
(*Le Temps*, 22 février 1934)

De M. Duvernoy

M. Duvernoy ⁶ a adressé à la presse la lettre suivante :

Mon nom ayant été prononcé par maître Jean-Charles Legrand dans une intervention que la presse a publiée, il est de mon devoir, pour dissiper toute équivoque, de procéder à une mise au point à laquelle je vous serais reconnaissant d'assurer la diffusion nécessaire.

Ayant posé, en octobre dernier, en ma qualité d'ancien secrétaire général du Maroc, ma candidature à la succession de M. Mauclair aux fonctions d'administrateur de la Banque d'État du Maroc, j'avais prié mon ami, M. Paul-Boncour, alors ministre des affaires étrangères, d'appuyer cette candidature dans le cas où il aurait un avis à émettre.

Par la suite, une haute personnalité ayant brigué ce poste, j'y renonçais. Toutefois, M. Paul-Boncour, estimant que de par mon passé administratif j'étais susceptible de rendre certains services à mon ancienne administration, eut la pensée de prier son collaborateur, M. Léger, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, de voir si, à défaut du conseil de la Banque d'État du Maroc, une situation de même ordre ne pourrait pas être trouvée pour moi.

Je reçus quelques jours après une communication téléphonique de M. Léger et, au cours de l'entretien que nous eûmes ensemble, il me parla d'une possibilité qui pourrait s'offrir à moi dans un conseil présidé par un ancien ambassadeur, M. de Fontenay, comprenant en outre des hommes tels que MM. Guichen, ancien ministre

⁶ Georges Duvernoy (1876-1960) : ancien secrétaire général de la résidence du Maroc (1926-1927), administrateur des Mines de Zellidja et de la Société minière de Bou-Azzer et du Graara, futur président de l'Office nord-africain à Paris. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Office_nord-africain.pdf

plénipotentiaire ; Ceccaldi, préfet honoraire ; et Petitjean, sénateur belge. Il s'agissait de la Caisse de garantie des grands travaux internationaux.

M. Léger m'engagea à me renseigner sur cet organisme et à lui faire connaître le résultat de mes investigations. Il devait, lui-même, de son côté, procéder à un supplément d'information.

Les renseignements défavorables que je recueillis confirmèrent ceux que simultanément M. Léger avait eus lui-même et il ne fut naturellement plus question de rien.

Cet exposé correct et précis se passe de commentaires. Ceux qui le liront apprécieront si ces faits ont le sens et l'importance que certains, à l'heure actuelle, prétendent leur donner.

De M. Léger

M. Léger, secrétaire général au ministère des affaires étrangères, a dit de son côté :

Je n'ai jamais réagi contre aucune attaque de presse et je ne relève que du jugement de mes ministres.

Quant à la lettre de M. Duvernoy dont vous voulez bien me donner lecture, je n'ai aucune appréciation à formuler à son sujet, sinon qu'en faisant abstraction des observations et des réserves dont s'accompagnaient les propos qu'elle me prête, elle dénature singulièrement l'esprit et le sens de la conversation rapportée.

Dépêches et informations
(*Le Temps*, 25 mars 1934)

PARIS, 24 mars

LA BANQUE D'ÉTAT DU MAROC ET LE SERVICE DE L'EMPRUNT MAROCAIN DE 1910. — Le tribunal spécial de Tanger a rendu ce matin un jugement longuement motivé déboutant les demandeurs dans l'instance introduite par les porteurs de titres de l'emprunt marocain de 1910 contre la Banque d'État du Maroc.

Les demandeurs rendaient responsables la Banque d'État, du Maroc et réclamaient le paiement des coupons et le remboursement des titres en monnaie d'or.

Informations financières
BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 29 mai 1934)

Les actionnaires de la Banque d'État du Maroc ont tenu leur assemblée ordinaire le 28 mai. L'exercice 1933, dont ils ont approuvé les comptes, a laissé un bénéfice de 19.483.918 fr., formant, avec les 657.197 fr. reportés de l'exercice précédent, un solde disponible de 20.141.115 francs.

Le dividende a été maintenu à 160 fr. par action ; sa distribution exige 14.784.000 fr.

Le conseil d'administration reçoit 1 million 717.392 francs ; il est porté 3 millions de francs à la réserve supplémentaire et reporté 639.724 francs à nouveau.

Dans ces conditions, la réserve légale reste au chiffre de 11.550.000 francs et la réserve supplémentaire est portée à 16 millions 750.000 francs.

M. Eugène Luret, administrateur sortant, a été réélu et l'assemblée a ratifié la nomination de MM. Émile Moreau et du docteur H.-A. van Nierop.

Naissances
(*Le Temps*, 20 juin 1934)

M. Louis de Castelbajac, secrétaire général de la Banque d'État du Maroc, et la vicomtesse Louis de Castelbajac sont heureux de faire part de la naissance de leur fille Pauline.

Un déjeuner du Comité de l'Afrique du Nord
(*Le Journal des débats*, 11 décembre 1934)

Gauran, directeur général de la Banque d'État du Maroc

RÉDUCTION DU TAUX D'ESCOMPTE DE LA BANQUE DU MAROC
(*La Journée industrielle*, 12 décembre 1934)

La Banque d'État du Maroc fait connaître que son conseil d'administration a décidé d'abaisser de 5 à 3 3/4 % son taux d'escompte.

Réduction du taux légal de l'intérêt au Maroc
(*La Journée industrielle*, 15 janvier 1935)

Par un dahir récent, le taux légal des intérêts en matière civile et commerciale est fixé à 6 % et le maximum de l'intérêt à 10 %. Précédemment, le taux légal de l'intérêt était de 7 % en matière civile et de 8 % en matière commerciale, avec un maximum de 12 %.

Cette décision a été prise à la suite de la récente réduction du taux officiel d'escompte de la Banque d'État du Maroc.

Assemblée générale de la Société de Bienfaisance française du Maroc
(*Le Petit Marocain*, 21 janvier 1935)

Il fut ensuite procédé aux élections afin de compléter le comité directeur pour l'année 1935.

Merlin, directeur de la Banque d'État

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 29 mai 1935)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 27 mai 1935, sous la présidence de M. Valentin Ruiz Senen, en l'absence de M. Cambon, et a approuvé les comptes de l'exercice 1934, qui se soldent par un bénéfice net de 19.264.970 fr. auquel s'ajoute le

report antérieur de 639.723 fr., formant un total disponible de 19.904.700 fr. Le dividende a été fixé à 160 fr. par action. Il sera, comme précédemment, adressé directement par le siège de Tanger aux actionnaires inscrits à la date de l'assemblée.

La nomination en qualité d'administrateurs de MM. Valentin Ruiz Senen, Charles Rist et Jules Cambon a été ratifiée par l'assemblée. M. André-Laurent Atthalin a été réélu.

Après avoir passé rapidement en revue la situation économique du Maroc, le rapport fournit quelques explications sur les principaux postes du bilan.

La circulation des billets de banque se monte à fr. 565.058.000, en diminution de fr. 14.814.535 sur le chiffre porté au bilan de 1933. Elle a été généralement moins élevée pendant toute l'année 1934 que pendant l'année précédente. Son maximum a été de fr. 629.109.280 le 30 septembre 1934 et son minimum de fr. 508.233.000 le 20 mai 1934.

La Banque a payé au Gouvernement chérifien une redevance de fr. 8.050.592, 59 Banque contre fr. 9.088.075.63 en 1933.

L'Encaisse-or est de fr. 110.958.073,54. en augmentation de fr. 4.501.818,61, et tes Disponibilités en monnaies-or sont de fr. 114 millions 138.898,13, en augmentation de fr. 21.768.828.87. La couverture de la circulation assurée par cette encaisse et ces disponibilités a toujours été plus forte que les minimums fixés par les statuts et par la convention de 1928 avec le gouvernement marocain.

Le Portefeuille-Titres se monte à fr. 1 milliard 246.307.978,30, en augmentation de fr. 154.931.033,78, compte tenu de la disparition du poste des Placements à moins d'un an d'échéance. La Banque a pu continuer dans des conditions favorables l'arbitrage des valeurs amortissables à long terme contre des valeurs dont le remboursement aura lieu à moyen terme.

(*Le Temps*, 29 mai 1935)

ÉLÉVATION DU TAUX DE L'ESCOMPTE AU MAROC. — Le conseil d'administration de la Banque d'État du Maroc a décidé hier d'élever le taux de l'escompte de 3 3/4 % à 4 1/2 %. Cette élévation prend effet à-partir d'aujourd'hui.

Le taux de l'escompte au Maroc
(*La Journée industrielle*, 30 mai 1935)

Le conseil d'administration de la Banque d'État du Maroc a décidé, en raison des mesures prises par la Banque de France, d'élever de 4 1/2 à 6 1/2 % le taux de l'escompte.

(*Le Temps*, 3 juin 1935)

La Banque d'État du Maroc qui ne se négocie qu'au marché hors cote, est établie aux environs de 4.500. L'assemblée générale des actionnaires a approuvé les comptes de l'exercice 1934 et voté un dividende de 160 francs par action, égal au précédent.

Au Maroc

(*La Journée industrielle*, 10 juillet 1935)

Le conseil de la Banque d'État du Maroc a décidé d'abaisser le taux d'escompte à 3.75 % à compter du 9 juillet.

Un nouveau procès au sujet de la clause or
(*La Journée industrielle*, 25 mars 1936)

Berne, 24 mars.

Habilité à cet effet par l'acte d'Algésiras de 1906, le tribunal fédéral suisse va avoir à connaître de la demande d'un sujet anglais qui réclame à la Banque d'État du Maroc le paiement en francs-or de l'obligation Maroc 5 % 1904 dont il est porteur. Ce procès, qui commencera demain mercredi, occupera probablement deux audiences.

La solution du procès intenté à Berne au sujet du paiement or
(*La Journée industrielle*, 28 mars 1936)

Berne, 27 mars.

La cour civile du tribunal fédéral suisse a rejeté hier la demande présentée, nous l'avons dit, par un citoyen anglais et tendant à obliger la Banque d'État du Maroc à payer en francs or les coupons de l'emprunt 1904.

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 2 mai 1936)

La situation au 31 mars 1936 se présente comme suit :

Actif. — Encaisse-or, 109.808.725 francs ; disponibilités en monnaies-or, 112.686.180 francs : monnaies diverses, 26.170.107 fr. ; correspondants de l'étranger, 262.410.619 francs ; portefeuille-effets, 186.215.346 fr. ; comptes débiteurs, 162.910.483 francs ; portefeuille-titres, 1.247.888.944 francs ; gouvernement marocain (zone française), 803.423.300 francs ; zone espagnole, 2 millions 319.468 francs ; immeubles, 15.714.395 francs ; caisse de prévoyance du personnel, 18.573.550 francs ; comptes d'ordre et divers, 12.858.071 francs. Total : 2.960 millions 979.192 francs.

Passif. — Capital, 46.200.000 francs ; réserves, 31.300.000 francs : billets de banque en circulation (francs), 483.339.285 fr. ; hassani. 44.976 francs ; effets à payer, 1.731.493 francs ; comptes créditeurs, 209 millions 931.569 francs : correspondants hors du Maroc, 789.365.707 francs ; Trésor français à Rabat, 574.308.362 francs : gouvernement marocain (zone française), 737 millions 530.733 francs ; zone tangéroise, 7.574.500 francs ; zone espagnole, 6.185.203 francs : caisse spéciale des travaux publics, 363.880 francs ; caisse prévoyance du personnel, 18.789.324 francs ; comptes d'ordre et divers, 54.314.157 francs. Total : 2.960 millions 979.192 francs

Émile MOREAU, président

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 15 mai 1936)

Sous la présidence de M. Émile Moreau, les actionnaires ont tenu une assemblée générale ordinaire, dans laquelle ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1935, et une assemblée extraordinaire dans laquelle ils ont décidé de mettre les statuts en harmonie avec la loi française, ceci après l'avis conforme des censeurs et du Haut commissaire impérial marocain. Le bilan, arrêté au 31 décembre 1935, s'élève à 2.813.073.678 fr., en augmentation de 703.656.175 fr., et présente un solde créditeur de 19.411.664 fr., après amortissement des créances en souffrance de l'exercice et constitution de provisions pour les créances douteuses. En y ajoutant le report de l'exercice 1934, on arrive au total de 19 millions 836.867 francs. L'assemblée a décidé d'affecter 3 millions en dotation de la réserve supplémentaire et de reporter à nouveau 342.700 fr. Elle a fixé le dividende à 160 fr. pour chacune des 92.400 actions composant le capital de la Banque.

Ce dividende sera, comme précédemment, adressé directement par le siège social à Tanger aux actionnaires inscrits à la date de cette assemblée. L'assemblée a donné son agrément à la nomination en qualité d'administrateur de M. Horace Finaly, désigné par le groupe français ; de M. Valentin Ruiz Senen, désigné par le groupe espagnol, et de M. Charles Rist, désigné par le consortium des Banques françaises.

Annuaire Desfossés 1937, p. 1858-1859 :

Banque d'État du Maroc

Conseil d'administration : E. Moreau, pdt ; A. Laurent-Atthalin et V. Ruiz Senen, v.-pdt ; Albert Buisson, C. de Barros Soares Branco ; baron Carton de Wiart ; H. Finaly ; E. Luret, Dr H.-A. van Nierop ; E. Petrelli ; Ch. Rist ; Marcus Wallemberg.

Censeurs : Sir Charles S. Addis, marquis d'Amurrio, M. P. Fournier.

Commissaires des comptes : P. Beugin ; G. Guyot.

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1937)

Les comptes de l'exercice 1936 se soldent par un bénéfice net de 19. 765.556 fr. contre 19.411.664 fr. l'an dernier. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible s'élève à 20.108.257 fr. contre 19.836.866 francs. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée du 31 mai, le maintien du dividende à 160 fr. par action.

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 4 juin 1937)

L'assemblée ordinaire tenue le 31 mai sous la présidence de M. Moreau a approuvé les comptes de l'exercice qui font apparaître un bénéfice net de 19. 765.556 francs, formant avec le report bénéficiaire antérieur un solde disponible de 20.108.257 francs.

Le dividende a été fixé à 160 fr. ; il sera mis en paiement au siège social de Tanger aux actionnaires inscrits à la date de cette assemblée. La réserve supplémentaire a été portée à 25.750.000 fr., et il a été reporté à nouveau 578.701 francs.

Le rapport du conseil indique que la circulation des billets de la Banque se monte à 520.988.805 fr., en augmentation de 32 millions 835.915 fr. sur le chiffre de 1935. Son volume a augmenté à partir du mois de septembre par rapport à l'année dernière.

La Banque a payé au Gouvernement chérifien une redevance de 3.051.500 francs, au lieu de 4.572.311 francs.

L'encaisse-or pour 170.568.480 fr. représente la valeur de 7.118 kg. 397.29a d'or fin au prix de 23.961 fr. 641 le kilogramme, soit au prix coté pour l'or fin le 31 décembre, exprimé en francs au cours du jour. La valeur de l'encaisse est variable en raison du cours du métal précieux. L'évaluation qui en a été faite pour le bilan a fait apparaître une nouvelle plus-value qui a été mise en réserve. Il a été prévu qu'elle donnerait lieu à un règlement de compte avec le Gouvernement chérifien au moment où la valeur définitive en or du franc marocain sera fixée.

Les disponibilités à Paris s'élèvent à 155.395.575 fr. ; ce poste remplace celui des disponibilités en monnaies-or qui figuraient au bilan de 1935 pour 101.221.985 francs.

Les fonds placés chez les correspondants hors du Maroc se montent à 285.657.847 fr., en augmentation de 40.550.613 fr. Le portefeuille-titres est inscrit pour 1.253.718.168 francs, en augmentation de 12.026.502 fr.

Il comprend surtout des valeurs à moyen terme de l'État et des chemins de fer français ou bien garanties par l'État français dont le remboursement doit avoir lieu pour la plupart avant le 31 décembre 1946.

Les effets escomptés sur le Maroc et les comptes débiteurs font ensemble 254 millions 325.639 fr., en diminution de 41.777.804 francs. La Banque a pu maintenir le taux de son escompte à 3 3/4 % pendant toute l'année 1936, et jusqu'à présent. Le poste Gouvernement marocain (zone française) est ramené à 15 millions de francs, montant de l'avance qui lui a été consentie sans intérêt. Le compte créditeur du Trésor français à Rabat se monte à 1.164.288.195 fr., en augmentation de 577.979.835 fr.

Le rapport du Conseil donne également des indications sur les répercussions de la suspension de la convertibilité en or des billets de la Banque de France, en mentionnant que le Gouvernement marocain, désireux de maintenir le franc marocain au pair du franc français, a demandé à la Banque de cesser immédiatement de rembourser ses billets de banque en lingots d'or.

L'assemblée a donné son agrément à la nomination en qualité d'administrateur de M. Carlos de Barros Soares Branco, désigné par le groupe portugais et à celles de M. le commandeur Eugenio Petrelli, désigné par le groupe italien, et de M. Marcus Wallenberg, désigné par le groupe suédois en qualité d'administrateurs.

PAPIER MONNAIE.

(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1937)

La Banque d'État du Maroc mettra prochainement en circulation des billets de 50 francs d'un nouveau modèle de pur style marocain. La maquette fut dessinée par M. Maillart, Grand Prix de Rome, et la gravure exécutée par deux graveurs de la Banque de France, MM. Gasperini et Bertrand.

Signalons que les noms des artistes Maillart, Gasperini et Bertrand ne furent pas portés sur les coupures numérotées de 1 à 1.500.000. Ils figurent sur celles numérotées ensuite.

CASABLANCA

Le général Noguès inaugure le nouvel hôtel
de la Banque d'État du Maroc
(*Le Petit Marocain*, 17 octobre 1937)

Le nouvel hôtel de la Banque d'État a été inauguré hier par M. le général Noguès entouré de toutes les notabilités de la résidence.

À 17 heures, M. Desoubry, directeur général de la Banque d'État du Maroc ; M. Lestrade, directeur adjoint, et M. Merlin, directeur, ainsi que du haut personnel de la banque de Casablanca, recevaient le résident général qu'accompagnait M. Courtin, contrôleur en chef de la Région. Dans le hall de la banque se trouvaient tous les invités de la direction de la B.E.M., parmi lesquels nous avons noté :

M. Marchal, directeur adjoint des Finances ; M. Lefèbvre, directeur général de l'Économie marocaine ; M. Aimel, contrôleur civil, chef du bureau régional ; M. Gayet, directeur du cabinet civil ; M. Pons, contrôleur civil, chef de cabinet du chef de la Région ; M. Mazoyer et M. Hutin, du cabinet civil du Résident général ; M. le colonel Gandré, chef d'état-major ; M. le commandant Le Gatellois, commandant d'armes ; M. le capitaine de la Serraz, officier d'ordonnance du général de la Baume ; M. l'amiral Derrien, commandant la Marine au Maroc ; M. le capitaine de frégate Rey, chef d'état-major ; M. l'enseigne de vaisseau Rostaing, aide de camp de l'amiral.

M. Bouquet, chef des Services municipaux ; M. Ahmed, contrôleur civil adjoint au chef des Services municipaux ; M. André Roblot, adjoint au chef des Services municipaux ; M. Berthelemy, adjoint au chef des Services municipaux ; M. Bourdon, ingénieur principal ; M. le receveur municipal de la ville de Casablanca ; M. Auguste Sicre, vice-président de la Commission municipale ; MM. Marrazzani et Parent, délégués du 3^e Collège ; M. Tersen, président du Tribunal de 1^{re} instance ; M. Huber, procureur, commissaire du Gouvernement ; M^e [Joseph] Bonan, avocat ; M^e Gaston, bâtonnier de l'Ordre des avocats ;

M. Caron, directeur des Douanes et Régies ; M. de la Pommeraye, receveur particulier du Trésor ; M. le receveur des Douanes ; M. le receveur des Domaines ; M. Le Breton, receveur des Postes ; M. Delbosc, commissaire divisionnaire ; M. Jouzier, inspecteur du Travail ; M. Bars, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, chef de la circonscription technique du Sud ; M. Dupré, directeur de l'O.C.E. ; M. d'Ompuis, directeur adjoint de l'O.C.E. ; M. Allègre, chef du service des contrôles de l'O.C.E. ; M. Blondelle, chef du service du Commerce ; M. Langowistch, directeur de la Poste militaire ; M. Delau, rédacteur en chef du « Petit Marocain » ; M. Cottet, rédacteur à la « Presse Marocaine » ; M. G. Louis, directeur de la « Vigie Marocaine », M. Itié, directeur du « Soleil du Maroc » ; M. Stévenin, directeur de l'« Économiste marocain » ; M. Cartaux, rédacteur à la « Vigie marocaine » ; M. Duquaire, directeur du « Petit Casablancais » ; M. Lemettais, directeur de la Revue « Le Phare » ; M. Peillon, directeur de la revue « Nord-Sud » ; M. Lebault, président de la chambre d'Agriculture ; M. Marcel Chapon, président de la chambre de commerce ; M. Gregory président du Comité central des Industriels ; M. le président de la British Chamber of Commerce ; M. le président de la chambre de commerce italienne ; M. le président de la chambre de commerce belge ;

M. E. Barbanson, consul général de Belgique ; M. F.H.W. Stonehew Bird, consul général de Grande-Bretagne ; M. Gonzalez Sicilia, consul d'Espagne ; M. Quincy Stanton, consul des États-Unis ; Cav. Fiorina, représentant le consul d'Italie ; M. Miroslav Kundrat, consul de Tchécoslovaquie ; M. Criblez, vice-consul de Suisse ;

M. Calamandrei, directeur de la Banca commerciale italiana ; M. Saffrey, directeur de la Bank of British West Africa Ltd ; M. Blaise, directeur général de la Banque commerciale du Maroc* ; M. Crevolin, directeur de la B.I.A.N.* ; M. Arnulf, directeur de la Banque populaire de Casablanca ; M. Vialatel, directeur de la Caisse de prêts immobiliers du Maroc* ; M. Bienaimé, directeur de la Cie Algérienne* ; M. Delmas,

administrateur du Crédit du Maghreb* ; M. Lamy, directeur du Crédit du Maghreb* ; M. Grillot, directeur du C.F.A.T.* ; M. Robert, directeur du Crédit Lyonnais* ; M. Anfrey, directeur de la Société Générale* ; M. Auquier, directeur de la Société marseillaise de Crédit* ; M. Gérard, administrateur de la Banque foncière du Maroc* ; M. Seguiet, gérant de la B.E.M. à Mazagan ;

M. Gillet, président de l'Automobile-Club du Maroc ; M. A. de Montigny, président de l'Aéro-Club du Maroc ; MM. Ludovic Cotte, A.L. Cane, Paul Guillemet [Cosuma], Pierre Grand [Auto-Hall], membres du comité consultatif de la B.E.M. ; M. Auguste Cadet, architecte ; M. E. Brion, architecte ; M. J.H. Derche, décorateur, rue Nolly à Casablanca ; M. René Martin, décorateur, 21, Souk-el-Ghezal, Rabat ; Si Mohamed Guessous, haut-commissaire impérial chérifien auprès de la Banque d'État du Maroc ; S.E. Si El Hadj Et Tayeb El Mokri, pacha de la Ville de Casablanca ; Si Mohamed ben Tahila, Si Mohamed Benani, Si Salah el Medkouri, Si Mohamed El Filali, khalifats du Pacha ; Si Abderrahman ben M'Fedel ben Djelloun, président de la chambre de commerce indigène ; Si Ahmed ben El Cadi. Nadir des Habous : Si El Hossein Tahiri, membre de la Commission municipale ; Si Abd Ettif Skali, amin de la Douane ; Muhamed ben Larbi ben Djelloun, amin de la Douane ; Hadj el Fathi Benkiran, amin de la douane ; Mohamed ben El Mfeddel Ben Djelloun, amin de la Douane ; Hadj Driss Benkiran, amin de la Douane ; Si Ahmed ben Lahssen El Herraoui ; Mohamed ben El Hassan ben Djelloun ; MM. Lafarge, Bouchery. Prévot, Bernard Héguy, Liscia frères, Escribano ; Matrat. Dion, directeur des Établissements Schwartz-Hautmont ; Mohamed ben Mehdi: Mohamed Touzani ; M'Hamed ben Allal Chraïbi ; Hadj Mohamed ben Hadj Marouf ; Abdela.ziz el Alami ; Hadj Mohamed ben Chokroun ; Ahmed Loukash ; Hassan ben el M'Fedel ben Djelloun, Hadj Abdesslam bou Mehdi ; Hadj Abdesslam ben Abdassadak.

M. de Montravel, directeur de la Régie co-intéressée des tabacs du Maroc* ; M. l'Intendant général Fabre ; M. Gravier, directeur de l'Énergie électrique du Maroc* ; M. Hustache, administrateur-délégué du Comptoir des Mines ; M. Le François, directeur de la S.M.D.* ; M. Guillaume, directeur de la S.M.D.* ; M. Bergeon, directeur de la Manutention marocaine* ; M. Le Dantec, directeur de la S.A.G.A. ; M. Aillet, directeur de la Cie générale transatlantique ; M. Gouin, secrétaire général de la Cie Paquet* ; M. A. Philip. agent de la Cie Paquet* ; M. Épinat, président du conseil de l'Omnium nord-africain* ; M. Henri Croze ; M. Marc de Mazières. délégué général du Touring-Club de France ; M. le docteur Comte ; M. le docteur Raoul ; M. Flandrin, photographe ; M^e Boursier, notaire ; M. Jacques Herbillon ; M. Mosès R. Asayag ;

M. Lucien Pouy, administrateur de l'Auto-Hall* ; M. Georges Amic ; M. A.S. Benazeraf ; M. J.R. Benazeraf ; M. Paul Bouvier, administrateur délégué des Éts Paul Bouvier ; M. Paul Braunschvig ; M. Cohen, directeur de la maison « Les Fils de Georges Braunschvig » ; M. Abraham Jacob Cohen, directeur de la maison « Isaac Joseph Cohen et Cie » ; M. Desgouttes, directeur de la Cie chérifienne d'exclusivités industrielles et commerciales ; M. Covo, directeur de la Cie Continentale du Maroc* ; M. Vanderstracten, directeur de la Cie continentale du Maroc* ; M. Restany. directeur de la Cie Marocaine* ; M. Olivry, directeur de la Cie sucrière marocaine* ; M. Bourgoïnt-Lagrange, et M. Sahuc, délégués au Maroc du conseil d'administration de la Cie sucrière marocaine* ; M. Lacombe, directeur de la Cie industrielle des pétroles* ; M. Bonan, directeur général du Comptoir français du Maroc* ; M. Toby, directeur du Comptoir français* ; M. Les Enfants, directeur de l'Entreprise du Port ; M. Max Gregory, administrateur délégué des Éts Cotelle et Foucher* ; M. Édouard Gouin*, administrateur de la Cie franco-marocaine d'huilerie ; M. Bindschedler, directeur des Éts mécanographiques du Maroc ; M. José Mirallès ; M. Laurent, administrateur de l'Omnium nord-africain* ; M. Paul Renoux, fondé de pouvoirs de l'Omnium nord-africain* ; M. Senouf, administrateur délégué des Éts Louis Senouf ; M. Acevedo, directeur des Éts Blac ; M. Lejeune, directeur des Éts Émile Laport et Cie ; M. Vilcoq.

administrateur des Huileries et Savonneries du Maroc ; M. Guy Maysonnier, administrateur-délégué des Éts Maysonnier ; M. Pérez, chef-comptable de France-Auto* ; M. Dorner, administrateur de France-Auto* ; M. Albrech Maas, directeur de la Maison A. Renschausen et Cie ; M. E.M. Doff, directeur de l'African Eastern ;

M. Alfred Simon, directeur de la Société « La Chèvre » ; M. Savel, directeur de la Société des Moulins du Maghreb* ; M. Talmon, directeur de la S.A. de Pêcheries et de conserves alimentaires* ; M. Marcos Ifrah, directeur de la Minoterie Marocaine* ; M. Claude Fradin, administrateur délégué de la S O M.I.C.*⁷ ; M. Bertholet, représentant de la S.A. marocaine de l'anis Gras ; M. Estors, administrateur délégué de la Marocaine des Bois ;

M. Pontet, directeur de la S.A. Fortin-Moullot ; M. Poutz, directeur de la Société nantaise d'importation au Maroc ; M. Fayolle-Lussac, directeur de la Société française de distribution des pétroles au Maroc ; M. Tabet, administrateur délégué de la Société marocaine de céréales ; M. Zighera, directeur de la Société générale pour le développement de Casablanca*.

M. Barbié, administrateur délégué de la Société marocaine de constructions métalliques ; M. Jean Coeffin, directeur de la Société africaine des pétroles ; M. Micholet, directeur de la Société marocaine métallurgique ; M. Jacques Foucault, directeur de la Société de culture et d'élevage de Fédala* ; M. Auguste Keel, directeur de la Société des tuyaux Bonna* ; M. Post, directeur de la Socony Vacuum Oil C^o Inc. ; M. Léon Segard ; M. Mimard, directeur de l'U.C.I.A.* ; M. Tolédano Pinto, etc.

Le général voulut bien, sous la conduite des aimables directeurs, faire une rapide visite des nouveaux locaux. Notre confrère la « Vigie Marocaine » a décrit en détail cet établissement qui est une très belle œuvre architecturale en même temps qu'une multiple démonstration artistique. Pas un détail n'a échappé à l'architecte et en chacun il a ou réalisé une idée d'art ou révélé son ingéniosité. ne fût-ce que dans le choix des matériaux.

Le caractère général de cet édifice n'est pas, comme on pourrait le croire au premier regard, la richesse. Certes, les marbres abondent, ainsi que les belles boiseries, les rares ferrures, les harmonieuses zelliges. Ce qui fait illusion, c'est la largueur voulue des bureaux, des salles, des halls, la hauteur des plafonds et les longues perspectives des couloirs. En réalité, la plus parfaite sobriété règne dans les lignes, dans les décors, dans les ameublements. Certes, on peut parler de toute autre chose que de chiffres que dans les bureaux du directeur ou du Conseil d'administration, mais tout y est disposé pour que l'esprit ne soit point distrait inutilement ni détourné de ses spéculations subtiles par de vains ornements.

Il est telle décoration que l'on pourrait facilement citer à laquelle on ne saurait rien ajouter, mais à laquelle rien n'est à retrancher. Les décorateurs, en particulier ceux qui ont eu à traiter les meubles, ont réalisé une heureuse harmonie qui, nulle part, ne laisse le moindre regret à la vue.

On peut signaler en passant quelques charmants parmi tant de charmants détails : les lustres en verre de Venise de la salle du Conseil, des portes de bois en style berbère dans un hall, la douceur de la clarté qui tombe des grandes verrières sur les clients du rez-de-chaussée et qui apportera un peu de rêve au jeu brutal des traites.

Après la visite rapide de l'immeuble, un buffet fut ouvert dont l'organisation avait été confiée à la pâtisserie « La Princièrè ». Champagne et gâteaux furent servis avec la plus grande affabilité et dégustés par des connaisseurs.

Le général Noguès se mêla familièrement et très cordialement aux groupes qui s'étaient formés autour des tables et il prit part, avec sa bonne grâce coutumière, aux conversations

⁷ Société marocaine industrielle et commerciale (Anc. Société des Moulins de Mazagan).

pleines d'animation et de gaieté qui se prolongèrent dans un lieu désormais consacré à de plus austères exercices.

Il fut respectueusement salué à son départ par tous les assistants et reconduit à sa voiture par les directeurs et le haut personnel de la Banque.

LES DISCOURS

Voici les discours qui ont été prononcés dans la grande salle du conseil d'administration, par M. le directeur général de la B.E.M. et, en réponse, par M. le Résident général.

DISCOURS DE M. DESOUBRY

Monsieur le résident général, Messieurs,

Mon conseil d'administration m'a chargé de vous présenter, mon Général, ses respectueux et sincères remerciements pour l'honneur que vous avez bien voulu faire à notre Institut en acceptant d'inaugurer le nouvel Hôtel de son agence de Casablanca. Je vous prie de les agréer.

La vie de la Banque d'État est liée trop intimement à celle du Protectorat pour que je remonte à son origine et vous expose son développement dont la construction de l'immeuble que vous venez de visiter n'est qu'une manifestation.

Avons-nous vu trop grand et n'avons-nous pas été atteints, nous aussi, par ce que l'on a appelé ces dernières années : la maladie de la pierre ? Nous ne le croyons pas. L'importance de ce bâtiment est un témoignage de notre confiance dans l'avenir économique du Maroc, dont Casablanca est de plus en plus le cœur. Construire à la mesure des besoins du présent eût été une faute lourde, notre devoir était d'envisager l'avenir avec la foi qu'ont témoignée le maréchal Lyautey, et les hardis pionniers qui l'ont assisté, dont beaucoup sont ici aujourd'hui. Eux aussi ont vu grand et cependant ils doivent constater que leurs prévisions, si larges qu'elles aient été, ont parfois dépassées par les besoins actuels.

En 1927, notre Hôtel de la place de France, malgré des agrandissements successifs, se révélait trop petit. Convenait-il d'y entreprendre de nouveaux travaux alors que l'axe de la ville se déplaçait ? Une banque d'émission doit être au centre des affaires et à proximité des services administratifs. Le terrain du Petit Lycée devenu disponible était, malgré son importante superficie, un emplacement idéal. Situé en bordure de la place Administrative, entouré par quatre rues assurant l'isolement souhaitable, il semble qu'un heureux concours de circonstances l'ait réservé pour la Banque d'émission.

Les Casablancais qui ont suivi avec intérêt nos travaux ont vu les difficultés qui constituait la présence de l'oued Bouskoura dont le lit est à plusieurs mètres au-dessus du sol de nos caveaux. Elles n'étaient pas pour effrayer des architectes aussi compétents que MM. Cadet et Brion, auteurs des plans primitifs, dont M. Brion a ensuite assuré l'heureuse réalisation.

Les directives que nous leur avons données étaient les suivantes : Construire pour nos besoins immédiats, en réservant toutes les possibilités d'extension : édifier un immeuble sans luxe ostentatoire, mais correspondant néanmoins au standing d'une banque d'émission ; enfin, faire appel dans la plus large mesure possible aux entreprises et à la main-d'œuvre marocaine.

Je vous fais juges, mon Général, et Messieurs, et vous laisse le soin d'apprécier si les deux premières parties de ce programme ont été judicieusement réalisées. L'esthétique de la ville, et particulièrement celle du boulevard de Paris et de l'avenue d'Amade, ne permettent pas d'élever en bordure de ces deux grandes artères des constructions présentant une solution de continuité. Aussi, sur ces deux faces le bâtiment est-il complet.

Le surplus du terrain demeure en attente et les constructions qui y sont édifiées — y compris l'hôtel du directeur de l'agence — sont établies à des cotes qui permettront,

lorsque des agrandissements seront devenus nécessaires, de les incorporer au bâtiment principal sans dénivellements, sans atteinte à son unité future. En France, en Angleterre, en Espagne, chez nos amis et voisins d'Algérie, nous avons vu les banques d'émission obligées d'agrandir leurs locaux et se trouver très gênées par l'insuffisance de terrains disponibles pour leur extension.

Si nos architectes méritent que vos éloges s'ajoutent à ceux que nous ne leur avons pas ménagés, il est juste d'y associer les entreprises marocaines qui ont participé à la construction de ce bâtiment. Maintes fois en faisant visiter cet hôtel encore en chantier à des personnalités ou à des amis de France, nous avons été fiers de souligner que nous n'avions eu recours qu'aux entreprises marocaines et à la main-d'œuvre locale. Que ce soient les fers forgés que vous avez admirés, les boiseries, les travaux hardis tels que la verrière du grand hall, les marbres tous d'origine marocaine, les mobiliers dus à des décorateurs locaux, l'ensemble est bien marocain. Si nous ajoutons que M. Brion a tenu à utiliser le concours d'artisans dont les procédés modernes de construction tendent à faire disparaître les métiers : tailleurs de pierre, sculpteurs sur pierre, mouleurs et staffeurs, vous apprécierez que nous pouvons éprouver une légitime satisfaction de son œuvre.

Mais un bâtiment n'est qu'un corps sans vie ; il nous incombe de lui donner la vitalité nécessaire. Nous le faisons, Messieurs, en apportant à l'agriculture, au commerce et à l'industrie le concours qui leur est nécessaire et que toute œuvre saine est assurée de trouver auprès de la Banque d'État. Dans une brochure éditée et répandue par la Banque en 1928 sur le crédit agricole, nous rappelions qu'il ne fallait pas confondre « facilité de crédit » avec « crédit facile » et que si emprunter pour produire peut enrichir, emprunter pour consommer ruine inévitablement. Toute la théorie bancaire peut être résumée dans ses axiomes, vérités que les difficultés d'après-guerre tendent, semble-t-il, à faire quelque peu oublier.

L'économie d'un pays est d'autant plus saine que le crédit est plus judicieusement consenti et les échéances mieux respectées. La stricte exécution des engagements pris contribue au développement des affaires, facilite la mobilisation des créances, et par suite concourt à l'accroissement de la circulation des capitaux.

Vous, Messieurs, représentants de la colonisation, chefs d'entreprise, commerçants, qui ne méconnaissent pas ces principes, nous vous demandons de joindre votre action à la nôtre pour les répandre et ainsi d'un commun accord : colons, commerçants, industriels, banquiers, nous travaillerons utilement pour la prospérité du Maroc.

Nous adressons notre salut à la Mère-patrie et sommes heureux de présenter en cette circonstance l'hommage de notre respect et de notre entier dévouement au représentant de la France qui a bien voulu ajouter à cette réunion l'éclat de son prestige personnel et de celui qui s'attache à ses hautes fonctions.

Nous adressons nos hommages respectueux à S. M. le Sultan et prions Si Mohammed Guessous, haut-commissaire chérifien auprès de la Banque d'État, ici présent, de bien vouloir les lui transmettre.

Nous saluons les autorités françaises et musulmanes qui ont répondu à notre invitation, et vous remercions, Messieurs, amis et clients de la Banque, de nous avoir apporté par votre présence le témoignage de votre sympathie.

Et nous faisons les vœux les plus sincères pour la prospérité du Maroc et celle de la ville de Casablanca dont l'heureux développement économique a nécessité la construction de l'immeuble que vous venez d'inaugurer.

DISCOURS DU GÉNÉRAL NOGUÈS

Messieurs.

Il me souvient d'une petite maison de la Médina devant laquelle je suis passé souvent autrefois. C'était le siège de la succursale de la Banque d'État à Casablanca. Les vieux Marocains qui m'écoutent ne l'ont pas oubliée. Local devenu bien vite insuffisant,

puisque le 30 octobre 1915, le maréchal Lyautey inaugurait le bâtiment de la Place de France ; que vient remplacer aujourd'hui le magnifique immeuble que nous inaugurons.

Je remercie M. Desoubry, qui assume avec tant de distinction et de compétence les fonctions de directeur général de la Banque d'État, des aimables paroles qu'il vient de prononcer à mon égard. Avec lui, je tiens à adresser mes sincères félicitations à tous ceux qui ont conçu les lignes grandioses et harmonieuses, entrepreneurs et ouvriers qui ont exécuté les travaux, artisans marocains qui en ont assuré la décoration. Cette construction a le caractère d'un véritable symbole, parce qu'elle associe, dans une heureuse réalisation, les procédés hardis de la technique moderne et les ressources si séduisantes et si variées de l'art marocain.

L'institut d'émission du Maroc possède désormais en plein cœur de la ville de Casablanca, aux abords mêmes de cette Place Lyautey où est pieusement conservé le poste de commandement du général Drude et où s'élèvera bientôt la statue du Maréchal, un cadre à la mesure du rôle qu'il doit remplir dans l'économie marocaine. La seule comparaison entre le petit immeuble que j'évoquais tout à l'heure et l'hôtel que nous inaugurons illustre à mes yeux l'épanouissement de ce pays, auquel nos énergies, notre technique créatrice et les capitaux considérables que la Métropole y a déversés par les sources les plus diverses ont donné un prodigieux essor. Je ne crois pas qu'un effort comparable, ait pu être accompli nulle part ailleurs avec une telle ampleur et dans un délai aussi bref.

Plus heureux qu'en Algérie, où il avait fallu attendre vingt ans la création d'un institut d'émission, nous trouvons ici la Banque d'État créée par l'acte d'Algésiras. Elle a, dans une mesure extrêmement importante collaboré à cette œuvre de rénovation. Il me plaît de rendre hommage à la politique à la fois sage, compréhensive et orientée vers l'avenir qu'ont pratiquée ses dirigeants, au nombre desquels je m'en voudrais de ne pas saluer ici la mémoire de Jules Cambon qui, à la Présidence du Conseil d'Administration de la Banque d'État s'est, au soir de sa vie, acquis de-nouveaux titres à la reconnaissance du Maroc.

Ceci est le passé. Maintenant tournons résolument et hardiment nos regards vers l'avenir. Nous sommes, je l'espère à la fin d'une crise économique qui, pour le Maroc, a coïncidé avec une succession de mauvaises récoltes et avec une crise de croissance, et qui avait fatalement provoqué une diminution de la confiance et un certain ralentissement de la mise en valeur du pays.

Repartons, Messieurs, pour une nouvelle étape au cours de laquelle, peut-être plus encore que par le passé, la Banque d'État aura à accomplir une fonction essentielle, celle de stimuler la production en lui dispensant les crédits nécessaires et en dirigeant le volume de la monnaie fécondante dans un État dont les facultés de valorisation sont très largement ouvertes.

Vous avez dit, Monsieur le Directeur Général, que l'importance de ce bâtiment est un témoignage de votre confiance dans l'avenir économique du Maroc. Je veux proclamer bien haut ici, devant l'élite des agriculteurs industriels et commerçants du Maroc, que je partage entièrement cette confiance. Pour satisfaire à ses besoins, pour pourvoir au règlement de ses dettes, pour tirer au mieux parti des ressources de son sol et de son sous sol, le Maroc doit s'engager avec une énergie nouvelle dans la voie de la production intensive et de la recherche des débouchés extérieurs.

C'est pour nous un gage de sécurité de savoir que les destinées de la Banque sont entre les mains de personnalités financières aussi éminentes que M. Émile Moreau qui, en Algérie, avait joué un rôle de premier plan dans le développement économique de l'Afrique du Nord, et qui est brillamment secondé par M. Laurent Attalin auprès de qui le Maroc a toujours trouvé le plus large esprit de collaboration.

Je remercie M. le directeur général Desoubry d'avoir renouvelé l'assurance que les forces agissantes du Maroc trouveront auprès de la Banque d'État tous les concours qui leur sont nécessaires, nous montrant ainsi que la prudence n'exclut pas la saine

compréhension des intérêts vitaux d'un pays riche en forces créatrices. C'est en unissant dans un travail et un idéal communs toutes ces forces correspondant au génie et aux ressources de la France et du Maroc que nous arriverons par une prospérité grandissante à assurer à des populations amies qui peinent côte à côte un avenir meilleur et tout le bien-être qu'elles méritent.

DÉPÊCHES ET INFORMATIONS FINANCIÈRES

(*Le Temps*, 30 janvier 1938)

CRÉDIT NATIONAL. — Aux termes d'un décret que publie le *Journal officiel*, M. Charles Maringe, directeur général des finances du Maroc, est nommé directeur du Crédit national, en remplacement de M. Roger Ribière, dont la démission est acceptée; et qui est nommé directeur honoraire.

D'autre part, nous savons que M. Ribière est nommé administrateur de la Banque d'État du Maroc.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des affaires étrangères

(*La Journée industrielle*, 13 février 1938)

(*Les Annales coloniales*, 7 mars 1938)

(*Le Temps*, 14 février 1938)

Chevaliers

Mas, homme de lettres, administrateur des grands quotidiens du Maroc ;

Le Fur, administrateur de la zone de Tanger ;

Desoubry, directeur général de la Banque d'État du Maroc à Rabat

Casablanca

ARRIVÉES

(*Les Annales coloniales*, 25 avril 1938)

S.E. Si Kaddour Ben Gahbrit, ministre plénipotentiaire ; M. Cère, vice-président de la Chambre de commerce de Rabat ; MM. Ruiz Senen, président du conseil d'administration, et Desoubry, directeur de la Banque d'État du Maroc, sont arrivés de Casablanca sur le *Djenné*.

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC

(*Le Temps*, 25 mai 1938)

Le dividende a été maintenu à 160 francs par l'assemblée du 23 mai.

Le rapport présenté aux actionnaires, après avoir examiné en détail la marche de l'économie marocaine en 1937, conclut que, dans l'ensemble, la situation s'est améliorée. Le pays aurait cependant besoin de stabilité monétaire, afin que les prix évoluent vers un juste équilibre, l'une des conditions de la prospérité générale.

La dévaluation du franc en 1937 a allégé dans une certaine mesure la charge des dettes de l'État et des particuliers ; elle a provoqué une hausse des prix qui, s'ajoutant à celle enregistrée sur les marchés mondiaux, a donné une vive impulsion à la plupart des branches de l'exportation et à l'industrie locale. Mais ces avantages ont été compensés par le renchérissement du coût de la vie et l'ascension lente mais inéluctable des frais d'exploitation.

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 30 mai 1938)

L'assemblée générale ordinaire de cet établissement s'est tenue le 23 mai 1938 au siège administratif, 33, rue La-Boétie, à Paris.

Elle a approuvé les comptes qui lui ont été présentés et fixé à 160 francs par action comme l'an dernier le dividende de l'exercice 1937. Ce dividende sera payé par le siège social de Tanger.

L'assemblée a donné son agrément à la nomination en qualité d'administrateur de M. Émile Oudot, désigné par le groupe français, en remplacement de M. Horace Finaly, démissionnaire, et à celles de M. le baron Carton de Wiart, désigné par le groupe belge, et de M. Carlos de Barros Soares Branco, désigné par le groupe portugais.

Dans son rapport, le conseil indique que les événements saillants de l'année dernière ont été, en zone française, une nouvelle dévaluation de la monnaie et une mauvaise récolte de céréales.

La situation de la zone espagnole n'a pas subi de modification depuis le précédent rapport.

Il n'y a pas d'amélioration dans la zone de Tanger.

En ce qui concerne les opérations de la Banque, le rapport indique que la circulation des billets de banque se monte à 550.048.365 francs, en augmentation de 29.059.560 francs sur le chiffre de 1936. Il a été payé au gouvernement chérifien une redevance de 2.029.118 francs contre 3.051.500 francs en 1936.

L'encaisse or pour 103.166:572 francs représente la valeur de 3.118 kg 169.535 d'or fin au prix de 33.08 francs le kilo, Elle a diminué de 4.000 kg 227:750 par suite de ventes de lingots.

Les disponibilités à Paris s'élèvent à 108.751.105 francs, en diminution de 46.644.469 francs. Ce poste a pu être réduit sans inconvénient, son montant dépassant largement la somme nécessaire pour compléter l'encaisse de garantie.

Les correspondants hors du Maroc atteignent 294.626.525 francs, en augmentation de 8.968.677 francs.

Le portefeuille-titres avec 1.387 millions 603.719 francs est en augmentation de 133.885.551 francs par suite du placement des disponibilités hors du Maroc. Les titres qui le composent, évalués aux cours du 31 décembre dernier, ont une valeur légèrement supérieure à celle portée au bilan.

Les effets escomptés sur le Maroc et les comptes débiteurs s'élèvent au total à 349.913.592 francs, soit une augmentation de 95.587.952 francs due en partie à la dévaluation, mais aussi à un plus grand mouvement d'affaires, surtout à l'agence de Casablanca, où se concentre de plus en plus l'activité commerciale du Maroc français.

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 25 juillet 1938)



D'un modernisme élégant, l'architecture de ces beaux bâtiments rappelle néanmoins la richesse du style arabe, et c'est, à Rabat, l'hôtel de l'administration centrale de la Banque d'État du Maroc.



À Casablanca, l'agence de la même banque

MAROC

Le sultan visite le nouvel immeuble de la Banque d'État
(*Les Annales coloniales*, 22 août 1938)

À Casablanca, le sultan, accompagné de M. Morize, ministre plénipotentiaire, a visité le nouvel immeuble de la Banque d'État du Maroc, en présence des Autorités civiles et militaires, ainsi que d'une délégation des corps constitués.

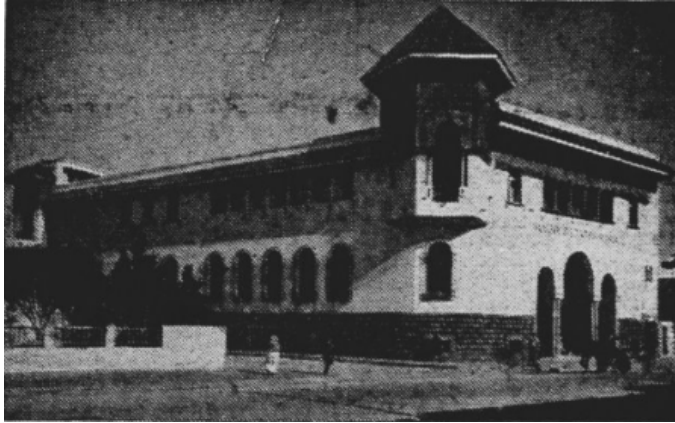
Le monde colonial

(*Les Annales coloniales*, 24 octobre 1938)

Le colonel Cautch, commandant l'artillerie au Maroc, et M. Dayral, inspecteur général des finances, attaché à la Banque d'État du Maroc, sont partis pour Casablanca sur le *Djenné*.

L'EMPIRE PAR L'IMAGE AU MAROC

(*Les Annales coloniales*, 24 janvier 1939)



Agence de la Banque d'État du Maroc à Mazagan

ARCHITECTURE COLONIALE. — Pour se consoler de pas mal d'horreurs, ou simplement de banalités, que l'Administration coloniale semble avoir à plaisir voulu semer dans nos grandes villes d'outre-mer, il faut venir en Afrique du Nord. Et particulièrement au Maroc qui eut la chance de posséder un chef doué d'un goût universel et sûr, à qui aucune activité n'était étrangère, fussent-elles apparemment les plus frivoles. Ces deux immeubles superbes de la Banque d'État du Maroc, à Meknès et à Mazagan et particulièrement ce dernier (ci-dessus) sont caractéristiques du style qui fleurit dans les belles cités modernes, du Maghreb.



Agence de la Banque d'État du Maroc à Meknès

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*Le Temps*, 24 mai 1939)

Au cours de l'exercice 1938, les opérations de la banque ont été favorisées, au Maroc français, par une amélioration de la situation économique, souligne le rapport à l'assemblée du 22 mai.

Les récoltes des colons et des indigènes ont été satisfaisantes comme rendement et comme prix, notamment dans les régions éprouvées l'année précédente par la disette. L'industrie a continué de se développer à une allure prudente et raisonnable. Une nouvelle dévaluation du franc marocain, commandée par celle du franc français, a maintenu des cours élevés pour les produits du sol et de l'industrie sans renchérir

encore les prix de revient. Toutes ces causes, jointes à la tranquillité sociale, ont créé du bien-être qui se manifeste par une plus grande activité du commerce et des transports, par la diminution du nombre des protêts et des suspensions de paiement et, pour l'État, par l'équilibre de son budget et l'aisance de sa trésorerie.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1938 et voté un dividende de 180 francs par action.

Annuaire Desfossés 1940, p. 238 :

Banque d'État du Maroc

Conseil d'administration : E. Moreau, pdt ; A. Laurent-Atthalin et V. Ruiz Senen, v.-pdt ; Albert Buisson, C. de Barros Soares Branco ; baron Carton de Wiart ; J. Laroche ; E. Luret, Émile Oudot, Dr H.-A. van Nierop ; E. Petrelli ; R. Ribière ; Ch. Rist ; Marcus Wallemberg.

Censeurs : Sir Charles S. Addis, marquis d'Amurrio, M. Y. de Boisanger.

Commissaires des comptes : P. Beugin ; G. Guyot.

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC (*Le Temps*, 2 mai 1940)

L'exercice 1939 a laissé un bénéfice de 24.700.013 francs contre 22.517.995 francs pour 1938. Le conseil proposera à la prochaine assemblée de porter le dividende de 180 à 200 francs.

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC (*L'Information financière, économique et politique*, 22 mai 1940)

L'assemblée ordinaire du 20 mai a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1939, faisant apparaître un solde bénéficiaire de 24.700.013 fr., auquel s'ajoute le report antérieur de 1.025.921 francs. Le dividende a été fixé à 200 fr. par action. Ce dividende sera payé par le siège social de Tanger aux actionnaires inscrits à la date de la présente assemblée générale.

Il a été reporté à nouveau 1.006.933 fr. et affecté 4 millions de francs à la Réserve supplémentaire.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateur, de M. Émile Oudot, désigné par le groupe français. Elle a réélu M. André Laurent-Atthalin.

Dans son rapport, le conseil souligne la continuation de l'amélioration de la situation dans la zone française en 1939. Au mois d'août dernier, après une très bonne récolte, le Maroc était sorti de la crise pour entrer dans une période de prospérité. Malgré la mobilisation, qui a privé l'agriculture, le commerce et l'industrie d'un grand nombre de bras, l'activité économique du pays a été maintenue, ce qui a permis de mettre à la disposition de la métropole les ressources de la zone française.

Le contrôle des changes a été établi dans la zone française avec le concours de la Banque.

Pendant l'année 1939, la fin de la guerre civile espagnole n'a entraîné aucun changement politique dans la zone espagnole, celle-ci ayant été contrôlée dès le début par le gouvernement nationaliste et l'ordre n'ayant cessé d'y régner. Aucune modification n'a été apportée aux contrôles monétaires et commerciaux qui rendent difficiles les relations avec la zone française. Toutefois, l'accord du 18 janvier 1940 sur

les échanges et règlements commerciaux entre la France et l'Espagne pourrait être l'occasion du rétablissement des relations commerciales effectives entre les deux zones voisines. La mise en valeur du pays est méthodiquement poursuivie.

L'activité des agences de la Banque est réduite en dehors du service de trésorerie du gouvernement.

La zone de Tanger est affectée sérieusement par l'état de guerre, car elle est tributaire de l'extérieur pour son ravitaillement, et comme elle a pour monnaie légale le franc marocain, elle a naturellement cherché à se procurer dans la zone française ce dont elle a besoin. Mais elle ne fait pas partie du territoire contrôlé du franc. Le Protectorat français a donc consenti à assouplir sa réglementation de l'exportation des capitaux de façon à permettre à la zone de Tanger d'entretenir sa circulation monétaire et d'importer les denrées alimentaires et les marchandises nécessaires à son ravitaillement. Par suite, les importations en provenance de la zone française se sont notablement développées. Le commerce avec la zone espagnole a également augmenté, mais il s'agit là d'exhortations de Tanger.

En ce qui concerne les principaux postes du bilan, le rapport donne les renseignements suivants :

La circulation de billets de banque est portée au bilan de 1939 pour 1.072.348.985 francs contre 637.108.526 francs à celui de 1938. Elle a été à tout moment en 1939 supérieure à celle de l'époque correspondante de 1938. Elle avait déjà dépassé 800 millions de francs au mois d'août, puis elle s'accrut rapidement pour atteindre 1.171 millions de francs le 2 septembre à la déclaration de guerre. Ce fut son maximum ; ensuite, elle a marqué une certaine décroissance qui atteignit environ 100 millions à la fin de 1939.

La Banque a payé au gouvernement marocain une redevance de 5.312.317 fr. 52 au lieu de 3.214.074 fr. 49 l'année précédente.

L'encaisse-or est de 148 449.925 fr. 89 pour le même poids d'or fin de 3 118 kg 169 qu'en 1938, mais évalué à 47.608 le kg, au lieu de 42561 fr. 82. La plus-value comptable résultant du cours plus élevé est inscrite dans les Comptes d'ordre créditeurs.

Les disponibilités à Paris se montent à 246.710,417 fr. 49 en augmentation de 153 869.513 fr. 01 depuis le bilan précédent.

La Banque les a accrues en raison du montant plus élevé de ses billets de banque en circulation.

Les fonds placés chez les correspondants hors du Maroc avec 252.358.606 fr. 16 sont en diminution de 60.374.373 fr. 45,

Le Portefeuille-Titres est inventorié à 1.380.618.106 fr. 96 en diminution de 21.786.083 fr. 67 sur le chiffre porté au bilan de 1938. La proportion des titres remboursables avant la fin de la concession a été légèrement modifiée, et atteint 84 % de la valeur portée à l'inventaire. Celle-ci est inférieure à la fois à la valeur des titres calculés aux cours du 31 décembre 1939 et à ceux de leur remboursement.

Les effets escomptés sur le Maroc et les comptes débiteurs font ensemble 348 millions 226.534 fr. 56 en augmentation de 27.254.320 fr. 80. La Banque a maintenu pendant toute l'année son taux de 3 3/4 pour cent pour l'escompte des effets de commerce.

Le compte du Trésor Français à Rabat est créancier de 369.254 908 fr 93 en diminution de 652 983 494 fr. 07 Cette diminution, amorcée déjà en 1938, et qui s'est poursuivie depuis le début de l'année 1940 a été particulièrement forte pendant, le second semestre de 1939. Elle a pour cause, d'une part, les retraits importants de fonds faits au Maroc par le Trésor français, et, d'autre part, l'augmentation des exportations de la zone française, ce qui a permis à la Banque d'opérer des remboursements au Trésor français à Paris, comme le stipulent ses conventions. La diminution du Compte du Trésor a allégé sensiblement les charges d'intérêts.

Émile OUDOT, président

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
(*Le Temps*, 22 mai 1942)

L'assemblée générale ordinaire du 13 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1941 et voté un dividende de 250 francs par action.

Le rapport du conseil d'administration signale que l'augmentation du prix des denrées et de la rémunération des services a entraîné celle du volume des signes monétaires : comparativement à décembre 1940, le montant des billets en circulation accuse une augmentation de 1.646.644.230 francs.

M. Albert Aupetit est mort
(*Le Journal des débats*, 15 février 1943)

Paris, 13 février. — M. Albert Aupetit, ancien secrétaire général de la Banque de France, ancien professeur d'économie politique et membre de l'Académie des sciences moral et politiques, est mort hier à Paris.

M. Albert Aupetit était né à Sancerre (Cher), le 20 avril 1876. Il commença au Lycée de Châteauroux de brillantes études qu'il poursuivit à la faculté de droit de Paris, devant laquelle il soutint, en 1901, sa thèse de doctorat intitulée « Essai sur la théorie générale de la monnaie », qui le fit proclamer lauréat de la faculté et attira sur lui l'attention du gouverneur de la Banque de France, Georges Pallain. Albert Aupetit, qui se destinait à l'enseignement et qui venait d'être chargé de conférences, entra à la Banque de France, où il gravit de 1901 à 1919, tous les échelons de la hiérarchie. [Affecté en 1906 comme secrétaire de la conférence internationale pour la création de la Banque d'État du Maroc*](#), il se vit chargé de conférences d'histoire des doctrines et théories économiques à l'École pratique des Hautes Études, de 1910 à 1914.

Ayant à cette date demandé à la Banque de France sa mise en disponibilité pour la durée des hostilités, il fut réintégré dans les cadres de l'armée comme lieutenant de réserve d'infanterie.

Après la guerre, au cours de laquelle il fut plusieurs fois cité et qu'il termina comme chef de bataillon, il reprit ses fonctions à la Banque de France.

En 1922, il fut, en outre, nommé professeur d'économie politique à l'École libre des sciences politiques, où il enseigna jusqu'en 1937, et devint membre du jury des concours pour l'agrégation des facultés de droit (section des sciences économiques).

Albert Aupetit, [qui avait révélé ses qualités d'organisateur comme secrétaire du comité de fondation de la Banque du Maroc](#), manifesta surtout sa grande compétence lorsqu'en 1914, comme secrétaire général de la Banque de France, il effectua le renforcement massif de l'encaisse-or, assura l'émission des coupures de 5 et 20 francs, mit sur pied de guerre chaque établissement de crédit, assura les crédits au Trésor et aux entreprises concourant à la défense nationale et au maintien de la vie économique du pays.

C'est lui qui assura, d'autre part, l'évacuation de l'encaisse-or de Paris et reconstitua l'unité administrative de la Banque.

Il fut, avec le gouverneur Robineau, un de ceux qui se préoccupèrent du relèvement du franc, mais partisan d'une indépendance complète de la Banque de France, il

démissionna en 1926. Il se retira avec le titre de secrétaire général honoraire et reprit à l'École des sciences politiques son cours le mécanisme général de la vie économique.

Ancien président de la Société de statistique de Paris, membre de l'Institut des actuaires français et de l'Institut international de statistique, Albert Aupetit fut élu le 23 mai 1936 membre de l'Académie des sciences morales et politiques, au fauteuil d'Eugène d'Eichthal.

Annuaire Desfossés 1945, p. 2284 :

Banque d'État du Maroc

Conseil d'administration : Émile Oudot, pdt ; V. Ruiz Senen, Albert Buisson, C. de Barros Soares Branco ; baron Carton de Wiart ; H. Jahan ⁸ ; J. Laroche ; J. Leclerc ; E. Petrelli ; R. Ribière ; Ch. Rist ; Dr H.-A. van Nierop ; Marcus Wallemberg Junior ; Louis Wibratte.

Censeurs : Sir Charles S. Addis, marquis d'Amurrio, R. Villard.

Commissaires des comptes : P. Beugin ; G. Guyot.

Annuaire Desfossés 1948, p. 276 :

Banque d'État du Maroc

Conseil d'administration : Émile Oudot, pdt ; J. Brunet, C. de Barros Soares Branco ; baron Carton de Wiart, J. Laroche ; J. Leclerc ; E. Petrelli ; Ch. Rist ; Dr G.M. Verriijn Stuart ; Marcus Wallemberg Junior ; Louis Wibratte, A. Debray, Lorenzo Martinez-Fresneda.

Censeurs : marquis d'Amurrio, MM. H. de Bletterie, William-Lionel Fraser, C.M.G.

Commissaires des comptes : P. Beugin ; G. Guyot.

AEC 1951-94 — Banque d'État du Maroc

Siège social à TANGER

Direction générale à RABAT.

Siège administratif : 59, quai d'Orsay, PARIS (7^e).

Capital. — Société anonyme fondée le 26 février 1907, 46.200.000 fr. en 92.400 actions de 500 fr. entièrement libérées. — Dividendes : 1948, 475 fr. ; 1949, 500 fr.

Objet. — Exercice du privilège d'émission résultant de l'acte général de la Conférence d'Algésiras, renouvelé pour 20 ans par dahir du 26 mai 1946, et toutes les opérations courantes de banque.

Succursales et Agences. — Zone française : Casablanca, Fès, Marrakech, Mazagan, Meknés, Mogador, Oujda, Port-Lyautey, Rabat, Safi. — Zone espagnole : Alcazarquivir, Beni-Ensar (Mellila), Chaouen, Larache, Tetuan, Villa-Sanjurjo.

Conseil. — MM. Émile Oudot, présid. ; Martinez-Fresneda et Louis Wibratte, v.-présid., Jacques Brunet [pdt Crédit national], Carlos de Barros Soares Branco, baron Carton de Wiart, [André Debray](#) [pas le père de Régis], Jules Laroche, James Leclerc [Banque de l'Indochine], Eugenio Petrelli, Moulay Larbi El Alaoui, Charles Rist [Paribas], G.-M. Verriijn-Stuart, Marcus Wallenberg, admin. — Direct. gén. : M. Edmond Spitzer.

Banque d'État du Maroc

⁸ Henri Jahan (1886-1980) : inspecteur des finances, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1921-1948). On le retrouve au milieu des années 1950 président de l'Union industrielle de crédit. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Union_indus._credit_UIC.pdf

(L'Information financière, économique et politique, 27 juin 1951)

L'assemblée ordinaire du 25 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1950, se soldant par un bénéfice de 73.224.331 francs et voté un dividende de 500 fr. par action.

Le rapport indique que les facilités accordées sous forme de crédits à moyen terme sont en nouveau développement. Les opérations des services de caisses sont en légère augmentation, dépassant 210 milliards contre 199 en 1949. Les opérations de compensation se sont totalisées à 335 milliards contre 325 (290 milliards pour Casablanca seulement).

La sous-agence d'Agadir devrait pouvoir être ouverte au début du second semestre 1951.

Certains aménagements ont été apportés aux conventions C'est ainsi que, dans le cadre de la Convention de compte courant avec le Trésor français, l'institut a désormais la faculté de prélever directement sur son compte d'opérations à Paris les sommes nécessaires à la couverture des transferts sur la métropole qui lui sont demandés au expéditive scion des moyen de

Le conseil a accepté d'augmenter de 1.500 millions le montant des avances consenties avec la garantie du gouvernement chérifien, étant entendu que cette augmentation sera affectée au financement de prêts à la construction.

L'assemblée extraordinaire a apporté différentes modifications des statuts (convocation des assemblées).

Annuaire Desfossés 1953, p. 98 :

Conseil d'administration : Émile Oudot, pdt ; comte de San Luis et Louis Wibratte, v.-pdts ; Carlos de Barros Soares Branco ; J. Brunet, baron Ed. Carton de Wiart, A. Debray, J. Laroche ; J. Leclerc ; S.E. Mohamed Tazi, Raffaele Pilotti ; Ch. Rist ; Dr G.M. Verriijn Stuart ; Marcus Wallemberg.

Dir. gén. : M. Edmond Spitzer.

Censeurs : comte de Limpas, MM. H. de Bletterie, William-Lionel Fraser, C.M.G.

Commissaires des comptes : P. Beugin ; G. Guyot, suppl.

Banque d'État du Maroc

(L'Information financière, économique et politique, 22 juin 1954)

L'assemblée ordinaire du 21 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1953, se soldant, après divers amortissements, par un bénéfice net de 158 millions 714.344 fr. Elle a voté un dividende de 1.000 francs pour chacune des 92.400 actions composant le capital de la banque. Ce dividende sera payé par le siège social de Tanger aux actionnaires inscrits à la date de cette assemblée générale.

L'assemblée a donné son agrément à la nomination, en qualité d'administrateurs. pour cinq ans, de S. E. Si Mohamed Taxi, désigné par le Gouvernement Chérifien, et de M. le Dr G M. Verriijn-Stuart, désigné par le groupe néerlandais. Elle a nommé administrateur M. Emmanuel Monick.

Banque d'État du Maroc

(L'Information financière, économique et politique, 23 juin 1955)

L'activité de la banque au cours de l'exercice 1954 a marqué une certaine tendance à la stabilisation, signale le rapport du conseil présenté à l'assemblée du 21 juin, tenue sous la présidence de M. Émile Oudot.

La première partie du rapport du conseil est consacrée au développement de l'économie marocaine en 1954.

La situation économique de la zone française du Maroc, malgré ses aspects contradictoires suivant les secteurs, paraît, dans l'ensemble, relativement satisfaisante et témoigne de la vitalité de ce pays.

Certains problèmes fondamentaux n'en restent pas moins posés qui réclameront de plus en plus l'attention des autorités compétentes : régime des échanges extérieurs, politique des investissements, importance relative de l'équipement industriel et de l'équipement agricole, conditionnent dans une large mesure l'accroissement indispensable du niveau de vie et l'avenir du Maroc.

L'activité économique a été soutenue par une campagne agricole particulièrement favorable.

Une certaine diminution des rendements a été compensée par un léger accroissement des ensemencements qui ont couvert plus de quatre millions d'hectares. La production des quatre céréales principales a atteint sensiblement le même niveau qu'en 1953, soit 31,7 millions de quintaux contre 32 millions. Il convient de rappeler que la moyenne des années 1950 et 1952 s'élevait à 23,5 millions de quintaux.

L'extension des périmètres d'irrigation qui, aux termes des programmes, doivent couvrir un million d'hectares répond au souci de développer la production agricole. Les travaux réalisés au cours des dernières années ont porté sur plus de 110.000 hectares.

Le complexe hydroélectrique de l'Oued-el-Abid, achevé au début de 1955, dégage une capacité supplémentaire annuelle de production d'électricité de 600 millions de kWh. La mise en service partielle de ces installations a permis de porter de 38 % à 78 d'une année à l'autre la part des usines hydrauliques dans la production totale d'énergie qui a atteint 857 millions de kWh en 1954.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1954, se soldant par un bénéfice net de 291.224.233 francs contre 158.714.344 francs et voté le dividende annoncé de 1.250 francs contre 1.000 francs par action. Ce dividende sera payé par le siège social de Tanger aux actionnaires inscrits à la date de cette assemblée générale..

Banque d'État du Maroc [Desfossés 1956/103]

Oudot (Émile)(Boufarik 1895-1956. Lycée Alger, HEC), 83 (Prévoyance-RD), 95 (Patrie-ré), 103 (pdt Bq État Maroc), 105 (Bq Alg.), 106 (ph Bq Syrie+Liban), 108 (Bq Madag. +s Comores), 123 (pdt Bq fr.-pol.), 127 (ph et anc. v.-pdt Paribas), 216 (Bq ottomane), 221 (ph Sudaméris), 227 (Bq fr.-chinoise), 723 (Esso Standard).

San Luis (cte de), 103 (v.-pdt Bq État Maroc).

Barros Soares Branco (Carlos de), 103 (Bq État Maroc).

Carton de Wiart (Ed.)[WWE 1967 = 0], 103 (Bq État Maroc), 213 (dir. hon. SGB).

Albert-Buisson (François)*(1881-1961)[Thérapiex - Rhône-Poulenc > pdt BNCL, adm. BUP, Ch. fer Nord, etc.], 103 (Bq État Maroc), 126 (ph Cie gén. frse de crédit), 514 (SNI), 1405 (pdt Rhône-Poulenc), 1529 (Norsk Hydro).

Laroche (Jules)(1872-1961)[amb. à Varsovie et Bruxelles, pdt Banco di Roma (Fr.), adm. Élec. de Beyrouth], 103 (Bq État Maroc), 562 (Sosnowice), 1014 (Stokvis), 1932 (L'Héritier-Guyot), 2151 (Frse hôtel. + tourisme).

Monick (Emm.), 103 (Bq État Maroc), 113, 127 (pdt Paribas), 174 (Créd. nat.), 216 (pdt cté Paris Bq Ottomane), 221 (Sudameris), 247 (ph Créd. fonc. fr.-canad.), 863 (Forges+ac. N+E), 1839 (v.-pdt Tabacs Maroc), 1988 (Raff. sucr. St-Louis), 2213 (v.-pdt Hachette).

Tazi (S.-E. Si Mohamed), 103 (Bq État Maroc).

Pilotti (Raffaele), 103 (Bq État Maroc).

Watteau (Jean)[1898-1983][Fils d'Augustin, recev. douanes. Ép. Christiane Poirson. Insp. fin. CDC. Gouv. Bq Alg., adm. Ouenza, adm. Crédit foncier de France (1949-1953, 1958-1973), pdt UIC (1966-1976), v.-pdt CIWLT (1963-1976)], 103 (Bq État Maroc), 105 (gouv. Banque de l'Algérie), 201 (comm. gvt BIAN).

Verrijn-Stuart (G.M.), 103 (Bq État Maroc), 1839 (Régie co-int. tabacs Maroc).

Wallenberg (Marcus), 103 (Bq État Maroc).

Spitzer (Edmond)[ép. Renée Clarke], 103 (dg Bq État Maroc)[+ Bq de prêts immob. Maroc], 123 (Bq fr.-pol.), 562 (Sosnowice).

Bizard (François)[insp. Finances], 103 (dga Bq État Maroc).

CENSEURS :

Saltes (Jean), 101 (s.-gouv. Bq France), 103 (censeur Bq État Maroc).

Fraser (W. Lionel), 103 (censeur Bq État Maroc).

Rivero y Aguirre (Alf. del), 103 (censeur Bq État Maroc).

Lauré (Maurice), 103 (comm. gouv. Bq État Maroc), 108 (comm. gvt Bq Madagascar+Comores).

COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Guyot (G.), 103 (comm. cptes Bq État Maroc).

SIÈGE SOCIAL : Tanger.

ADMINISTRATION CENTRALE : Rabat.

SIÈGE ADMINISTRATIF : Paris, 59, quai d'Orsay. Tél. : INV. 78-35.

CONSTITUTION : Société anonyme marocaine. constituée en exécution de l'Acte général de la Conférence internationale d'Algesiras, pour une durée de 40 ans. La concession de la Banque a été prorogée pour une durée de 20 ans à dater du 1^{er} janvier 1947.

OBJET : Toutes opérations de banque, privilège exclusif d'émettre des billets.

CAPITAL : 48.200.000 fr., divisé en 92.400 actions de 500 fr. obligatoirement nominatives. À l'origine, 15.400.000 fr., divisé en 30.800 actions de 500 fr. libérées depuis 1925, porté à 30.900.000 fr., suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 1926. par création de 30.800 actions nouvelles dont la libération a été prélevée sur la réserve supplémentaire et qui ont été attribuées aux porteurs d'actions anciennes. Porté au chiffre actuel suivant décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 1930, par création de 30.800 actions nouvelles dont la libération a été prélevée à nouveau sur la réserve supplémentaire.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Avant fin juin (20 actions) ; une voix par action. Délai d'inscription : 30 jours avant l'assemblée.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 10 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions : sur l'excédent : 10 % au conseil et 90 % aux actions, sauf prélèvements pour réserves ou reports.

LIQUIDATION : Suivant décision de l'Assemblée.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : siège de la Société.

COTATION : Bourse de Paris. Cote des Courtiers en Valeurs Mobilières, rubrique 142. Casablanca : Office de cotation des valeurs mobilières. — Notice SEF : BA 124.

Ex.	Bénéf. déclarés	Réserves	Bénéf. distribués	Divid. par act.
	(En 1.000 fr.)			(En fr.)
1944	74.112	25.000	51.070	475
1945	65.594	—	50.218	475
1946	66.315	20.000	50.290	475
1947	56.038	—	49.263	475
1948	57.888	10.250	49.442	475
1949	72.231	25.000	53.192	600
1950	73.224	15.000	53.291	500

1951	90.078	30.000	64.217	600
1952	124.556	40.000	81.524	750
1953	1.58.714	50.000	108.040	1.000
1954	291.224	150.000	144.391	1.250

BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	46.200	46.200	46200	46 200	46 200
Réserves	186.550	201.550	231.550	271:550	861.550
C a i s s e s d e prévoyance et fonds de retraites du personnel	381.420	456.617	536.091	625.411	977.123
Billets de banque en circulation	29.926.435	40.846.019	45.795.793	48.914.567	55.494.341
Effets à payer	23.939	82.989	12.066	27.891	22.485
Comptes créditeurs, spéciaux et divers	7.002.839	8.684.642	10.430.842	9.303.938	9.799.906
C o m p t e s d u g o u v e r n e m e n t marocain	2.791.603	2.561.693	4.229.113	3.964.409	4.767.017
Trésor public à Paris (compte d'opérations)	—	3.574.291	1.192.170	5.830.434	—
C o m p t e s d'encaissement	626.772	936.249	554.478	760.238	570.658
Bénéfices	73.224	90.078	124.556	158.714	291.224
Bénéfices reportés à l'exercice précéd.	10.874	15.807	11.668	14.700	15.374
Comptes d'ordre	2.419.662	2.614.985	2.716.653	2.674.939	2.237.036
	<u>43.488.518</u>	<u>60.111.120</u>	<u>65.881.180</u>	<u>72.593.021</u>	<u>75.082.944</u>
ACTIF					
Immeubles	82.148	180.115	243.384	131.974	100.000
Caisse de prévoyance et fonds de retraites du personnel (portefeuille- titres)	329.324	409.051	454.061	522.163	631.530
G o u v e r n e m e n t m a r o c a i n (z o n e française.)	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000
Portefeuille-titres	1.322.957	1.309.983	855.928	844.072	817.648
Encaisse-or	3.671.442	4.655.625	5.444.057	6.036.134	6.628.501

Monnaies diverses	541.721	261.193	320.405	252.253	405.024
Correspondants au Maroc et hors du Maroc	—	—	—	—	4.341.549
Bons du Trésor en France	—	—	2.700.000	—	3.700.000
Comptes débiteurs, spéciaux et correspondants	14.109.176	20.756.194	21.545.976	27.319.419	24.541.794
Gouvernement marocain (zones espagnole et de	56.018	103.938	2.539	5.050	3.818
Trésor public à Paris (compte provisionnel)	1.000	1.000	—	—	—
Disponibilités en fr. et en devises	8.708.696	8.897.828	7.673.292	11.018.009	8.541.849
Avances suivant convention du 30 juin 1947	1.300.000	2.800.000	2.800.000	2.800.000	2.800.000
Trésor public à Paris (.compte d'opérations)	4.501.761	—	—	—	265.680
Portefeuille-effets escomptés	8.128.599	19.273.636	22.913.655	22.364.806	21.058.569
Effets à l'encaissement	625.772	936.249	554.477	760.238	570.658
Comptes d'ordre	94.904	511.308	358.406	523.903	661.321
	<u>43.488.518</u>	<u>60.111.120</u>	<u>65.881.180</u>	<u>72.593.021</u>	<u>75.082.944</u>

NÉCROLOGIE

Émile Oudot

(*L'Information financière, économique et politique*, 12 août 1956)

On nous prie d'annoncer le décès, survenu A Paris, le 9 août, de M. Émile OUDOT, officier de la Légion d'honneur, président honoraire de la Banque de Paris et des Pays-Bas. président de la Banque d'État du Maroc et de la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie*.

De la part de : M^{me} Émile Oudot, M. et M^{me} Léon Abranson et leurs enfants, M. et M^{me} Étienne Jalenques et leur fils, et du docteur et M^{me} Émile Oudot et leurs enfants.

Les obsèques auront lieu le lundi 13 août, à 9 heures 30, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris.

Le conseil d'administration de la Banque de Paris et des Pays-Bas a le regret de faite part de la mort de son président honoraire, M. Émile OUDOT, officier de la Légion d'honneur, survenue à Paris, le 9 août.

Les obsèques auront lieu le lundi 13 août, à 9 heures 30, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris.

WW 1979 :

BENOIST-LUCY (René, Marie, Robert, Louis), conseiller financier. Né le 30 janv. 1920 à Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). Fils de Georges Benoist-Lucy, officier [Jacques B.-L. [0/0x0] : 1969-70 Papeterie de Navarre], et de M^{me}, née Marie Coûteaux. Mar. le 23 déc.

1946 à M^{lle} Nicole Chataigneau, fille d'Yves Chataigneau* (1891-1969), ambassadeur de France, membre de l'Institut (voir W.W. in France 9^e éd.) (4 enf. : Luc, Carole, Yann, Flore). Études : Collège de la rue de Madrid à Paris, École Sainte-Geneviève à Versailles, École d'application de l'armée de l'air, Centre d'études supérieures de banque. Carr. : élève à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (1938-1939), sous-lieutenant de l'armée de l'air (1939), lieutenant (1941), aux affaires indigènes du Maroc et aux tabors marocains (1941-1945), à l'administration internationale de la zone de Tanger (1945-1946), capitaine (1946), chef du secrétariat particulier du gouverneur général de l'Algérie (1946-47)[Chataigneau], démissionnaire (1947), cadre de réserve, attaché à la direction de la Banque de Paris et des Pays-Bas* (1947-1952) directeur adjoint à l'administration centrale de la Banque d'État du Maroc (1952-1959), directeur adjoint de la Banque de l'Union européenne industrielle et financière [UEIF*](1959-1968), conseiller financier de la Caisse nationale de crédit agricole* (1968-1977), directeur de la Société pour l'expansion et la gestion de l'épargne (Segespar) (1968-1977), directeur général de l'Union d'épargne et de placement en valeurs mobilières Épargne Unie (1969-1977), président-directeur général de l'Union pour l'investissement immobilier Uni-Foncier (1973-1977), administrateur de la Société des organisations agricoles mutuelles pour l'assurance-vie Soravie, de l'Association nationale des clubs d'investissement et de la Société de documentation et d'analyses financières (Dafsa) (1973-1977), de la Société Uniger, de la sicav Obligations Toutes Catégories (1975-1977), censeur de la sicav Obligations Convertibles (1972-1977), membre du directoire de la Société Uniplan (1970-1977), conseiller financier de la Caisse centrale de crédit mutuel* (depuis 1977), président-directeur général de la société d'investissement à capital variable Épargne-Industrie (depuis 1978). Décor. : officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 39-45, officier du Ouissam alaouite. Membre du Polo de Paris, du Centre d'études de politique étrangère et du Cercle franco-allemand. Adr. : prof., 29, av. Mac-Mahon, 75017 Paris ; privée, 23, rue de l'Église, 92200 Neuilly-sur-Seine.

WW 1979 :

BIZARD (François). Inspecteur des Finances (E.R.), administrateur de sociétés. Né le 22 juin 1918 à Lons-le-Saunier (Jura). Fils de Léon Bizard, professeur, et de M^{me}, née Jeanne Chevassu. Mar. le 25 août 1941 à M^{lle} Francette Gaut (4 enf. : Sylvie [M^{me} Antoine Lajouanie], Thierry, Pierre-Louis, Gilles). Études : Lycée Henri-IV et Faculté de droit de Paris. Dipl. : licencié en droit, diplômé de l'École libre des sciences politiques. Carr. : inspecteur des Finances (1942-1973), attaché financier (1947), administrateur suppléant du Fonds monétaire international (1950), conseiller technique au cabinet d'Edgar Faure (ministre des Finances, 1952), conseiller technique au cabinet d'Antoine Pinay (ministre des Finances, 1952), directeur du cabinet de Pierre Abelin* (secrétaire d'État au Finances, 1952), directeur des échanges et des finances à l'Organisation européenne de coopération économique (1953), directeur général adjoint (1954) puis directeur général (1957-1964) de la Banque d'État du Maroc devenue (1959) la Banque du Maroc, directeur des relations économiques extérieures au ministère des Finances et des Affaires économiques (1964-1965), conseiller technique au cabinet du ministre de l'Industrie (1966-1967), membre du comité de direction (1967) puis directeur général (1969-1977) et administrateur (1972-1977) de la Société française des pétroles BP, administrateur de Naphtachimie (depuis 1968), président (depuis 1977) de l'Union des chambres syndicales de l'industrie du pétrole, membre de la commission de l'énergie du Plan (depuis 1978), membre des Conseil supérieur du pétrole (depuis 1978). Décor. : officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 39-45. Dist. : Lauréat de la faculté de droit de Paris et de l'École libre des sciences politiques. Adr. : 30, parc de Montretout, 92210 Saint-Cloud.

DEROY* (Henri)(1900-1979) a occupé plusieurs fonctions importantes dans la vie économique française depuis les années 1930 : inspecteur des finances, directeur de la Caisse des dépôts et consignations (1935-1940 et 1943-1945), secrétaire général du ministère des Finances pour les finances publiques (1940-1943), gouverneur du Crédit foncier de France, président de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de la Banque d'État du Maroc. Il siège également dans divers conseils d'administration : Compagnie internationale des wagons-lits (qu'il préside de 1953 à 1972), Banque des règlements internationaux, Librairie Hachette, Raffineries de sucre de Saint-Louis etc.
